

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**mardi 21 octobre 2025  
à 18 h 30**

**PUBLICATION  
DES DELIBERATIONS**

**-\*-\*-\*-\*-**

**Mise en ligne sur le site internet le 28 octobre 2025**

## Conseil d'administration

---

**Mardi 21 octobre 2025 à 18 heures 30**  
**Salle des conseils, 37 avenue Georges Clemenceau à Vendôme**

### LISTE DES DELIBERATIONS PUBLIEES

---

1. **SECRETARIAT DE L'ASSEMBLEE** : Désignation du secrétaire de séance
2. **SECRETARIAT DE L'ASSEMBLEE** : Procès-verbal de la séance du mardi 16 septembre 2025 - Approbation
3. **SECRETARIAT DE L'ASSEMBLEE** : Communication des décisions du président
4. **RESSOURCES HUMAINES** : Assurances statutaires
5. **RESSOURCES HUMAINES** : Tableau des emplois permanents 2025 - Modification
7. **STRATEGIE FINANCIERE** : Etablissement hébergeant des personnes âgées (EHPA) Oasis - Admissions en non-valeur
8. **STRATEGIE FINANCIERE** : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) la Clairière des Coutis - Pertes sur créances éteintes
9. **STRATEGIE FINANCIERE** : Etablissement d'accueil médicalisé (EAM) - Budget prévisionnel 2026 proposé au Conseil départemental de Loir-et-Cher et à l'Agence régionale de santé (ARS) Centre-Val de Loire
10. **STRATEGIE FINANCIERE** : Etablissement d'accueil non médicalisé (EANM) Michelle Bouhours - Budget prévisionnel 2026 proposé au Conseil départemental de Loir-et-Cher
11. **STRATEGIE FINANCIERE** : Centre communal d'action sociale - Décision modificative n° 1
12. **STRATEGIE FINANCIERE** : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) la Clairière des Coutis - Décision modificative n°2
13. **STRATEGIE FINANCIERE** : Etablissement d'accueil non médicalisé (EANM) - Affectation des résultats 2023 du compte administratif par le Conseil départemental de Loir-et-Cher

**Département de Loir-et-Cher**  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VENDÔME**



Siège social : 37 avenue Georges Clemenceau – BP 20107 – 41106 VENDÔME CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du mardi 21 octobre 2025**

Délibération n° CCD20251021-01	Nombre d'administrateurs au moment du vote :				Résultat du vote :		
	En exercice : 11	Présents : 6	Pouvoirs : 2	Votants : 8	Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0

**OBJET : SECRETARIAT DE L'ASSEMBLEE : Désignation du secrétaire de séance**

Le mardi 21 octobre 2025 à 18h30, les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Vendôme se sont réunis à la salle des conseils, 37 avenue Georges Clemenceau à Vendôme, selon les modalités fixées dans la convocation adressée par Laurent Brillard, président, le 15 octobre 2025, conformément à l'article R. 123-16 du code de l'action sociale et des familles.

**Etaient présents :**

Laurent BRILLARD  
 Alia HAMMOUDI  
 Patrick CALLU  
 Pierre FAUVINET

Jacques CARRILLAT  
 Muguette SAILLARD

**Absents :**

Floriane BERTIN-DECROOCQ  
 Nicolas CAVARD  
 Géraldine BEAURAIN

**Absentes ayant donné procuration :**

Yolande MORALI donne procuration à Laurent BRILLARD  
 Sylvie BONNET donne procuration à Alia HAMMOUDI

Laurent BRILLARD, président, préside la séance.

Le conseil d'administration se réunit au nombre prescrit par l'article R. 123-17 du code de l'action sociale et des familles.

Nathalie BRIAS, directrice, est nommée secrétaire, conformément à l'article R. 123-23 du code de l'action sociale et des familles.

Laurent BRILLARD, Président, donne lecture du rapport suivant :

**DESTINATAIRES :**

- 1 ex. Dossier SG  
 - 1 ex. Dossier séance

**EXPOSE :**

Conformément aux dispositions de l'article R. 123-23 du code de l'action sociale et des familles, le (la) directeur (rice) du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Vendôme assiste aux réunions du conseil d'administration et de sa commission permanente et en assure le secrétariat.

**VISA :**

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article R. 123-23.

**PROPOSITION :**

Il vous est proposé de prendre acte de la désignation de : Nathalie Brias, directrice du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Vendôme, secrétaire de séance.

**DÉCISION :**

Conformément au Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 123-20 qui dispose que le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires du Centre communal d'action sociale,  
 cet exposé entendu,  
 après en avoir délibéré,

**Le conseil d'administration, à l'unanimité des votants, ADOPE la délibération présentée.**

**DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS**

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département et/ou publiée, notifiée. Dans un délai de deux mois à compter de la date de publication / notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- un recours gracieux adressé au Président du Centre communal d'action sociale, BP 20107, 41106 Vendôme cedex. Au terme d'un délai de deux mois, le silence du président vaut rejet implicite du recours gracieux ;
- un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 Orléans. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télerecours citoyens accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Le 21 octobre 2025 à Vendôme,

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Le secrétaire de séance,	Le Président,
Nathalie BRIAS	Laurent BRILLARD

**Département de Loir-et-Cher**  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VENDÔME**



Siège social : 37 avenue Georges Clemenceau – BP 20107 – 41106 VENDÔME CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du mardi 21 octobre 2025**

Délibération n° CCD20251021-02	Nombre d'administrateurs au moment du vote :				Résultat du vote :		
	En exercice : 11	Présents : 6	Pouvoirs : 2	Votants : 8	Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0

**OBJET : SECRETARIAT DE L'ASSEMBLEE : Procès-verbal de la séance du mardi 16 septembre 2025 - Approbation**

Le mardi 21 octobre 2025 à 18h30, les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Vendôme se sont réunis à la salle des conseils, 37 avenue Georges Clemenceau à Vendôme, selon les modalités fixées dans la convocation adressée par Laurent Brillard, président, le 15 octobre 2025, conformément à l'article R. 123-16 du code de l'action sociale et des familles.

**Etaient présents :**

Laurent BRILLARD  
Alia HAMMOUDI  
Patrick CALLU  
Pierre FAUVINET

Jacques CARRILLAT  
Muguette SAILLARD

**Absents :**

Floriane BERTIN-DECROOCQ  
Nicolas CAVARD  
Géraldine BEAURAIN

**Absentes ayant donné procuration :**

Yolande MORALI donne procuration à Laurent BRILLARD  
Sylvie BONNET donne procuration à Alia HAMMOUDI

Laurent BRILLARD, président, préside la séance.

Le conseil d'administration se réunit au nombre prescrit par l'article R. 123-17 du code de l'action sociale et des familles.

Nathalie BRIAS, directrice, est nommée secrétaire, conformément à l'article R. 123-23 du code de l'action sociale et des familles.

Laurent BRILLARD, Président, donne lecture du rapport suivant :

**DESTINATAIRES :**

- 1 ex. Dossier SG  
- 1 ex. Dossier séance

**EXPOSÉ :**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du mardi 16 septembre 2025 doit être approuvé par l'assemblée.

**VISA :**

Vu le code général des collectivités territoriales.

**PROPOSITION :**

Il vous est proposé d'approuver le procès-verbal du Conseil d'administration du mardi 16 septembre 2025, transmis par voie dématérialisée le mercredi 15 octobre 2025.

**DÉCISION :**

Conformément au Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 123-20 qui dispose que le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires du Centre communal d'action sociale,  
cet exposé entendu,  
après en avoir délibéré,

**Le conseil d'administration, à l'unanimité des votants, ADOPE la délibération présentée.**

**DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS**

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département et/ou publiée, notifiée. Dans un délai de deux mois à compter de la date de publication / notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- un recours gracieux adressé au Président du Centre communal d'action sociale, BP 20107, 41106 Vendôme cedex. Au terme d'un délai de deux mois, le silence du président vaut rejet implicite du recours gracieux ;
- un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 Orléans. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télerecours citoyens accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Le 21 octobre 2025 à Vendôme,

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Le secrétaire de séance,	Le Président,
Nathalie BRIAS	Laurent BRILLARD

**Département de Loir-et-Cher**  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VENDÔME**



Siège social : 37 avenue Georges Clemenceau – BP 20107 – 41106 VENDÔME CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du mardi 21 octobre 2025**

Délibération n° CCD20251021-03	Nombre d'administrateurs au moment du vote :				Résultat du vote :		
	En exercice : 11	Présents : 6	Pouvoirs : 2	Votants : 8	Pour : /	Contre : /	Abstention : /

**OBJET : SECRETARIAT DE L'ASSEMBLEE : Communication des décisions du président**

Le mardi 21 octobre 2025 à 18h30, les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Vendôme se sont réunis à la salle des conseils, 37 avenue Georges Clemenceau à Vendôme, selon les modalités fixées dans la convocation adressée par Laurent Brillard, président, le 14 octobre 2025, conformément à l'article R. 123-16 du code de l'action sociale et des familles.

**Etaient présents :**

Laurent BRILLARD  
 Alia HAMMOUDI  
 Patrick CALLU  
 Pierre FAUVINET

Jacques CARRILLAT  
 Muguette SAILLARD

**Absents :**

Floriane BERTIN-DECROOCQ  
 Nicolas CAVARD  
 Géraldine BEAURAIN

**Absentes ayant donné procuration :**

Yolande MORALI donne procuration à Laurent BRILLARD  
 Sylvie BONNET donne procuration à Alia HAMMOUDI

Laurent BRILLARD, président, préside la séance.

Le conseil d'administration se réunit au nombre prescrit par l'article R. 123-17 du code de l'action sociale et des familles.

Nathalie BRIAS, directrice, est nommée secrétaire, conformément à l'article R. 123-23 du code de l'action sociale et des familles.

Laurent BRILLARD, Président, donne lecture du rapport suivant :

**DESTINATAIRES :**

- 1 ex. Dossier SG  
 - 1 ex. Dossier séance

## EXPOSÉ :

Par délibération n° CID20200729-04 du 29 juillet 2020, le conseil d'administration a décidé d'accorder des délégations de pouvoir au président dans certaines matières.

L'article R. 123-22 du code de l'action sociale et des familles (CASF) dispose qu'à chaque réunion du conseil d'administration, le président rend compte des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation qu'il a reçue.

Vous trouverez ci-après la décision du président prise depuis le 18 septembre 2025 :

### **SOMMAIRE des DÉCISIONS**

	Référence des décisions
<b>Ressources humaines</b>	
Actions ponctuelles de formation	CCP-202509-009

Le dispositif de cette décision a été présenté en version dématérialisée.

## VISA :

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article R. 123-23.

## PROPOSITION :

Vous voudrez bien prendre acte de la communication de la décision prise par le président par délégation du conseil d'administration.

## DÉCISION :

Conformément au Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 123-20 qui dispose que le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires du Centre communal d'action sociale,  
cet exposé entendu,  
après en avoir délibéré,

**Le conseil d'administration, PREND ACTE de la délibération présentée.**

## DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département et/ou publiée, notifiée. Dans un délai de deux mois à compter de la date de publication / notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- un recours gracieux adressé au Président du Centre communal d'action sociale, BP 20107, 41106 Vendôme cedex. Au terme d'un délai de deux mois, le silence du président vaut rejet implicite du recours gracieux ;
- un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 Orléans. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télerecours citoyens accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Le 21 octobre 2025 à Vendôme,

### **POUR EXTRAIT CONFORME**

Le secrétaire de séance,	Le Président,
Nathalie BRIAS	Laurent BRILLARD

**Département de Loir-et-Cher**  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VENDÔME**



Siège social : 37 avenue Georges Clemenceau – BP 20107 – 41106 VENDÔME CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du mardi 21 octobre 2025**

Délibération n° CCD20251021-04	Nombre d'administrateurs au moment du vote :				Résultat du vote :		
	En exercice : 11	Présents : 6	Pouvoirs : 2	Votants : 8	Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES : Assurances statutaires**

Le mardi 21 octobre 2025 à 18h30, les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Vendôme se sont réunis à la salle des conseils, 37 avenue Georges Clemenceau à Vendôme, selon les modalités fixées dans la convocation adressée par Laurent Brillard, président, le 15 octobre 2025, conformément à l'article R. 123-16 du code de l'action sociale et des familles.

**Etaient présents :**

Laurent BRILLARD  
Alia HAMMOUDI  
Patrick CALLU  
Pierre FAUVINET

Jacques CARRILLAT  
Muguette SAILLARD

**Absents :**

Floriane BERTIN-DECROOCQ  
Nicolas CAVARD  
Géraldine BEAURAIN

**Absentes ayant donné procuration :**

Yolande MORALI donne procuration à Laurent BRILLARD  
Sylvie BONNET donne procuration à Alia HAMMOUDI

Laurent BRILLARD, président, préside la séance.

Le conseil d'administration se réunit au nombre prescrit par l'article R. 123-17 du code de l'action sociale et des familles.

Nathalie BRIAS, directrice, est nommée secrétaire, conformément à l'article R. 123-23 du code de l'action sociale et des familles.

Laurent BRILLARD, Président, donne lecture du rapport suivant :

**DESTINATAIRES :**

- 1 ex. Dossier DRH  
- 1 ex. Dossier séance  
- 1 ex. Trésorerie

**EXPOSE :**

Les collectivités territoriales assument la charge financière de la protection sociale des agents, notamment en cas d'accident du travail, de maladie, en continuant de verser les salaires des agents en incapacité physique. Elles ont toutefois la possibilité de contracter une assurance statutaire auprès d'un organisme privé afin de se protéger contre les risques financiers inhérents à cette protection sociale.

Par délibération n° CCD20250304-04 du 4 mars 2025, le Centre communal d'action sociale a chargé le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loir-et-Cher, agissant dans le cadre de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986, de choisir, par appel d'offres, une compagnie d'assurance.

Le résultat de l'appel d'offres a conduit le conseil d'administration du Centre de gestion, par décision du 12 juin 2025, à retenir l'offre de l'assureur CNP Assurances et RELYENS SPS courtier gestionnaire en assurance, cette offre ayant été jugée économiquement la plus avantageuse selon les critères d'attribution qui ont été définis dans le cahier des charges.

Après étude par les services, il vous est proposé d'adhérer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au contrat groupe négocié par le Centre de gestion pour une durée de quatre ans et de choisir les garanties et options suivantes :

<b>Risques assurés pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la Cnracl Avec IJ à 90 % Assiette de cotisation : Traitement indiciaire</b>	<b>Taux</b>
Décès	0,23 %
Accident de travail et maladie professionnelle imputable au service	6,52 %
Congé de longue maladie/longue durée/et temps partiel thérapeutique	3,15 %
<b>TOTAL</b>	<b>9,90 %</b>

L'adhésion au contrat groupe donne lieu de versement d'une participation financière appelée frais de gestion auprès du Centre de gestion dont le montant s'élève à un pourcentage de la globalité de la masse salariale assurée.

**VISAS :**

Vu le code de l'action sociale et des familles ;  
Vu le code général des collectivités territoriales.

**PROPOSITION :**

Il vous est proposé :

- d'adhérer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, au contrat groupe proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loir-et-Cher pour la couverture des risques cités ci-dessus ;
- d'autoriser le président à signer le contrat d'assurance avec CNP Assurance et le courtier gestionnaire RELYENS SPS ;
- d'autoriser le président ou la vice-présidente à signer la convention de gestion avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loir-et-Cher.

**DÉCISION :**

Conformément au Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 123-20 qui dispose que le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires du Centre communal d'action sociale,  
cet exposé entendu,  
après en avoir délibéré,

**Le conseil d'administration, à l'unanimité des votants, ADOPE la délibération présentée.**

**DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS**

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département et/ou publiée, notifiée. Dans un délai de deux mois à compter de la date de publication / notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- un recours gracieux adressé au Président du Centre communal d'action sociale, BP 20107, 41106 Vendôme cedex. Au terme d'un délai de deux mois, le silence du président vaut rejet implicite du recours gracieux ;
- un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 Orléans. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télerecours citoyens accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Le 21 octobre 2025 à Vendôme,

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Le secrétaire de séance,	Le Président,
Nathalie BRIAS	Laurent BRILLARD

**Département de Loir-et-Cher**  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VENDÔME**



Siège social : 37 avenue Georges Clemenceau – BP 20107 – 41106 VENDÔME CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du mardi 21 octobre 2025**

Délibération n° CCD20251021-05	Nombre d'administrateurs au moment du vote :				Résultat du vote :		
	En exercice : 11	Présents : 6	Pouvoirs : 2	Votants : 8	Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES : Tableau des emplois permanents 2025 - Modification**

Le mardi 21 octobre 2025 à 18h30, les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Vendôme se sont réunis à la salle des conseils, 37 avenue Georges Clemenceau à Vendôme, selon les modalités fixées dans la convocation adressée par Laurent Brillard, président, le 15 octobre 2025, conformément à l'article R. 123-16 du code de l'action sociale et des familles.

**Etaient présents :**

Laurent BRILLARD  
 Alia HAMMOUDI  
 Patrick CALLU  
 Pierre FAUVINET

Jacques CARRILLAT  
 Muguette SAILLARD

**Absents :**

Floriane BERTIN-DECROOCQ  
 Nicolas CAVARD  
 Géraldine BEAURAIN

**Absentes ayant donné procuration :**

Yolande MORALI donne procuration à Laurent BRILLARD  
 Sylvie BONNET donne procuration à Alia HAMMOUDI

Laurent BRILLARD, président, préside la séance.

Le conseil d'administration se réunit au nombre prescrit par l'article R. 123-17 du code de l'action sociale et des familles.

Nathalie BRIAS, directrice, est nommée secrétaire, conformément à l'article R. 123-23 du code de l'action sociale et des familles.

Laurent BRILLARD, Président, donne lecture du rapport suivant :

**DESTINATAIRES :**

- 1 ex. Dossier DRH  
 - 1 ex. Dossier séance  
 - 1 ex. Trésorerie

**EXPOSE :**

Par délibération n° 2015-53 du 15 décembre 2015, vous avez adopté le tableau des emplois permanents du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Vendôme.

Compte tenu de nouvelles organisations de service, au sein de l'EHPAD, du EANM et du EAM, il convient de le modifier les postes ci-dessous indiqué :

<b>EMPLOIS</b>					<b>EFFECTIFS</b>
<b>Libellé de la fonction ou du poste</b>	<b>Quotité du temps de travail</b>	<b>Filière</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Cadre d'emploi possible pour ce poste</b>	<b>Postes pourvus</b>
Responsable hôtellerie	TC	Technique	C	Agent de maîtrise	-1
Responsable hôtellerie	TC	Technique	B	Technicien	+1

La suppression du poste sera soumise à l'avis du comité social territorial du 7 octobre 2025.

Un contractuel pourra être recruter dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire.

**VISAS :**

Vu le code de l'action sociale et des familles ;  
 Vu le code général des collectivités territoriales.

**PROPOSITION :**

Il vous est proposé de :

- de créer et de supprimer l'emploi ci-dessus ;
- d'autoriser le recrutement d'un contractuel dans les conditions fixées par le code général des collectivités territoriales ;
- d'autoriser le président ou la vice-présidente à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**DÉCISION :**

Conformément au Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 123-20 qui dispose que le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires du Centre communal d'action sociale,  
 cet exposé entendu,  
 après en avoir délibéré,

**Le conseil d'administration, à l'unanimité des votants, ADOPE la délibération présentée.**

## **DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS**

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département et/ou publiée, notifiée. Dans un délai de deux mois à compter de la date de publication / notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- un recours gracieux adressé au Président du Centre communal d'action sociale, BP 20107, 41106 Vendôme cedex. Au terme d'un délai de deux mois, le silence du président vaut rejet implicite du recours gracieux ;
- un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 Orléans. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télerecours citoyens accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Le 21 octobre 2025 à Vendôme,

### **POUR EXTRAIT CONFORME**

Le secrétaire de séance,	Le Président,
Nathalie BRIAS	Laurent BRILLARD

**Département de Loir-et-Cher**  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VENDÔME**



Siège social : 37 avenue Georges Clemenceau – BP 20107 – 41106 VENDÔME CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du mardi 21 octobre 2025**

Délibération n° CCD20251021-07	Nombre d'administrateurs au moment du vote :				Résultat du vote :		
	En exercice : 11	Présents : 6	Pouvoirs : 2	Votants : 8	Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0

**OBJET : STRATEGIE FINANCIERE : Etablissement hébergeant des personnes âgées (EHPA) Oasis - Admissions en non-valeur**

Le mardi 21 octobre 2025 à 18h30, les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Vendôme se sont réunis à la salle des conseils, 37 avenue Georges Clemenceau à Vendôme, selon les modalités fixées dans la convocation adressée par Laurent Brillard, président, le 15 octobre 2025, conformément à l'article R. 123-16 du code de l'action sociale et des familles.

**Etaient présents :**

Laurent BRILLARD  
Alia HAMMOUDI  
Patrick CALLU  
Pierre FAUVINET

Jacques CARRILLAT  
Muguette SAILLARD

**Absents :**

Floriane BERTIN-DECROOCQ  
Nicolas CAVARD  
Géraldine BEAURAIN

**Absentes ayant donné procuration :**

Yolande MORALI donne procuration à Laurent BRILLARD  
Sylvie BONNET donne procuration à Alia HAMMOUDI

Laurent BRILLARD, président, préside la séance.

Le conseil d'administration se réunit au nombre prescrit par l'article R. 123-17 du code de l'action sociale et des familles.

Nathalie BRIAS, directrice, est nommée secrétaire, conformément à l'article R. 123-23 du code de l'action sociale et des familles.

Laurent BRILLARD, Président, donne lecture du rapport suivant :

**DESTINATAIRES :**

- 1 ex. Dossier DSF  
- 1 ex. Dossier séance  
- 1 ex. Trésorerie

## **EXPOSÉ :**

Gilles DUPIN, comptable public du Service de gestion comptable (SGC) de Vendôme, a transmis les états des présentations et des admissions en non-valeur.

Le montant des créances irrécouvrables présentées s'élève à 47 euros :

- budget annexe, Résidence autonomie Oasis, admissions en non-valeur : 47 euros.

Sous réserve de décision modificative, les inscriptions de crédits budgétaires doivent figurer au compte 65 - 6541 pour les admissions des pièces en non-valeur.

## **VISAS :**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles.

## **PROPOSITION :**

Il vous est proposé :

- d'admettre en non-valeur les titres de recettes concernés ;
- d'autoriser le président ou la vice-présidente à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

## **DÉCISION :**

Conformément au Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 123-20 qui dispose que le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires du Centre communal d'action sociale,  
 cet exposé entendu,  
 après en avoir délibéré,

**Le conseil d'administration, à l'unanimité des votants, ADOPE la délibération présentée.**

## **DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS**

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département et/ou publiée, notifiée. Dans un délai de deux mois à compter de la date de publication / notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- un recours gracieux adressé au Président du Centre communal d'action sociale, BP 20107, 41106 Vendôme cedex. Au terme d'un délai de deux mois, le silence du président vaut rejet implicite du recours gracieux ;
- un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 Orléans. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télerecours citoyens accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Le 21 octobre 2025 à Vendôme,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,	Le Président,
Nathalie BRIAS	Laurent BRILLARD

**Département de Loir-et-Cher**  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VENDÔME**



Siège social : 37 avenue Georges Clemenceau – BP 20107 – 41106 VENDÔME CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du mardi 21 octobre 2025**

Délibération n° CCD20251021-08	Nombre d'administrateurs au moment du vote :				Résultat du vote :		
	En exercice : 11	Présents : 6	Pouvoirs : 2	Votants : 8	Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0

**OBJET : STRATEGIE FINANCIERE : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) la Clairière des Coutis - Pertes sur créances éteintes**

Le mardi 21 octobre 2025 à 18h30, les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Vendôme se sont réunis à la salle des conseils, 37 avenue Georges Clemenceau à Vendôme, selon les modalités fixées dans la convocation adressée par Laurent Brillard, président, le 15 octobre 2025, conformément à l'article R. 123-16 du code de l'action sociale et des familles.

**Etaient présents :**

Laurent BRILLARD  
Alia HAMMOUDI  
Patrick CALLU  
Pierre FAUVINET

Jacques CARRILLAT  
Muguette SAILLARD

**Absents :**

Floriane BERTIN-DECROOCQ  
Nicolas CAVARD  
Géraldine BEAURAIN

**Absentes ayant donné procuration :**

Yolande MORALI donne procuration à Laurent BRILLARD  
Sylvie BONNET donne procuration à Alia HAMMOUDI

Laurent BRILLARD, président, préside la séance.

Le conseil d'administration se réunit au nombre prescrit par l'article R. 123-17 du code de l'action sociale et des familles.

Nathalie BRIAS, directrice, est nommée secrétaire, conformément à l'article R. 123-23 du code de l'action sociale et des familles.

Laurent BRILLARD, Président, donne lecture du rapport suivant :

**DESTINATAIRES :**

- 1 ex. Dossier DSF  
- 1 ex. Dossier séance  
- 1 ex. Trésorerie

## **EXPOSÉ :**

Gilles DUPIN, comptable public du Service de gestion comptable (SGC) de Vendôme, a transmis l'état de taxes et produits irrécouvrables.

Le montant des créances irrécouvrables présentées s'élève à 496,43 euros :

- budget annexe, EHPAD, pertes sur créances éteintes : 496,43 euros.

Sous réserve de décision modificative, les inscriptions de crédits budgétaires doivent figurer au compte 65 – 6542 pour créances éteintes.

## **VISAS :**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles.

## **PROPOSITION :**

Il vous est proposé :

- d'admettre en pertes sur créances éteintes sur les titres de recettes concernés ;
- d'autoriser le président ou la vice-présidente à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

## **DÉCISION :**

Conformément au Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 123-20 qui dispose que le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires du Centre communal d'action sociale,  
 cet exposé entendu,  
 après en avoir délibéré,

**Le conseil d'administration, à l'unanimité des votants, ADOPE la délibération présentée.**

## **DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS**

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département et/ou publiée, notifiée. Dans un délai de deux mois à compter de la date de publication / notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- un recours gracieux adressé au Président du Centre communal d'action sociale, BP 20107, 41106 Vendôme cedex. Au terme d'un délai de deux mois, le silence du président vaut rejet implicite du recours gracieux ;
- un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 Orléans. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télerecours citoyens accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Le 21 octobre 2025 à Vendôme,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,	Le Président,
Nathalie BRIAS	Laurent BRILLARD

**Département de Loir-et-Cher**  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VENDÔME**



Siège social : 37 avenue Georges Clemenceau – BP 20107 – 41106 VENDÔME CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

***Séance du mardi 21 octobre 2025***

Délibération n° CCD20251021-09	Nombre d'administrateurs au moment du vote :				Résultat du vote :		
	En exercice : 11	Présents : 6	Pouvoirs : 2	Votants : 8	Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0

**OBJET : STRATEGIE FINANCIERE : Etablissement d'accueil médicalisé (EAM) - Budget prévisionnel 2026 proposé au Conseil départemental de Loir-et-Cher et à l'Agence régionale de santé (ARS) Centre-val de Loire**

Le mardi 21 octobre 2025 à 18h30, les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Vendôme se sont réunis à la salle des conseils, 37 avenue Georges Clemenceau à Vendôme, selon les modalités fixées dans la convocation adressée par Laurent Brillard, président, le 15 octobre 2025, conformément à l'article R. 123-16 du code de l'action sociale et des familles.

**Etaient présents :**

Laurent BRILLARD  
 Alia HAMMOUDI  
 Patrick CALLU  
 Pierre FAUVINET

Jacques CARRILLAT  
 Muguette SAILLARD

**Absents :**

Floriane BERTIN-DECROOCQ  
 Nicolas CAVARD  
 Géraldine BEAURAIN

**Absentes ayant donné procuration :**

Yolande MORALI donne procuration à Laurent BRILLARD  
 Sylvie BONNET donne procuration à Alia HAMMOUDI

Laurent BRILLARD, président, préside la séance.

Le conseil d'administration se réunit au nombre prescrit par l'article R. 123-17 du code de l'action sociale et des familles.

Nathalie BRIAS, directrice, est nommée secrétaire, conformément à l'article R. 123-23 du code de l'action sociale et des familles.

Laurent BRILLARD, Président, donne lecture du rapport suivant :

**DESTINATAIRES :**

- 1 ex. Dossier DSF
- 1 ex. Dossier séance
- 1 ex. Trésorerie
- 1 ex. Intéressés

**EXPOSÉ :**

Le budget prévisionnel 2026 de l'établissement d'accueil médicalisé (EAM) proposé au Conseil départemental de Loir-et-Cher et à l'Agence régionale de santé (ARS) Centre-Val de Loire s'établit de la façon suivante :

**Budget global des deux sections tarifaires****SECTION D'EXPLOITATION**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
<b>Groupe I</b>	Produits de la tarification	402 364,43€
<b>Groupe II</b>	Autres produits relatifs à l'exploitation	9335,22€
<b>Groupe III</b>	Produits financiers et produits non encaissables	5 652,00€
		<b>TOTAL</b> 417 351,65€

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
<b>Groupe I</b>	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	74 731,41€
<b>Groupe II</b>	Dépenses afférentes au personnel	314 798,71€
<b>Groupe III</b>	Dépenses afférentes à la structure	27 821,53€
		<b>TOTAL</b> 417 351,65€

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
<b>Chapitre 10</b>	FCTVA	335,00€
<b>Chapitre 28</b>	Amortissements des immobilisations	5 181,07€
		<b>TOTAL</b> 5 516,07€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
<b>Chapitre 13</b>	Subventions d'investissement	252,00€
<b>Chapitre 15</b>	Autres provisions pour charges	1 900,00€
<b>Chapitre 21</b>	Acquisitions de biens	3 364,07€
		<b>TOTAL</b> 5 516,07€

**Budget proposé au Conseil départemental de Loir-et-Cher****SECTION D'EXPLOITATION**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
<b>Groupe I</b>	Produits de la tarification	245 667,99€
<b>Groupe II</b>	Autres produits relatifs à l'exploitation	1 500,00€
<b>Groupe III</b>	Produits financiers et produits non encaissables	3 853,00€
		<b>TOTAL</b> 251 020,99€

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
<b>Groupe I</b>	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	65 931,41€
<b>Groupe II</b>	Dépenses afférentes au personnel	166 458,56€
<b>Groupe III</b>	Dépenses afférentes à la structure	18 631,02€
		<b>TOTAL</b> 251 020 ,99€

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
<b>Chapitre 10</b>	FCTVA	335,00€
<b>Chapitre 28</b>	Amortissements des immobilisations	6 800,00€
		<b>TOTAL</b> 7 135,00€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
<b>Chapitre 13</b>	Subventions d'investissement	53,00€
<b>Chapitre 15</b>	Autres provisions pour charges	1 900,00€
<b>Chapitre 21</b>	Acquisitions de biens	5 182,00€
	<b>TOTAL</b>	<b>7 135,00€</b>

#### Budget proposé à l'ARS

#### SECTION D'EXPLOITATION

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
<b>Groupe I</b>	Produits de la tarification	156 696,44€
<b>Groupe II</b>	Autres produits relatifs à l'exploitation	7 835,22€
<b>Groupe III</b>	Produits financiers et produits non encaissables	1 799,00€
	<b>TOTAL</b>	<b>166 330,66€</b>

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
<b>Groupe I</b>	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	8 800,00€
<b>Groupe II</b>	Dépenses afférentes au personnel	148 340,15€
<b>Groupe III</b>	Dépenses afférentes à la structure	9 190,51€
	<b>TOTAL</b>	<b>166 330,66€</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
<b>Chapitre 28</b>	Amortissements des immobilisations	1 575,44€
	<b>TOTAL</b>	<b>1 575,44€</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
<b>Chapitre 13</b>	Subventions d'investissement	199,00€
<b>Chapitre 21</b>	Acquisitions de biens	1 376,44€
	<b>TOTAL</b>	<b>1 575,44€</b>

#### VISAS :

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
 Vu le code de l'action sociale et des familles.

#### PROPOSITION :

Il vous est proposé :

- d'approuver le budget prévisionnel 2026 de l'établissement d'accueil médicalisé (EAM) proposé au Conseil départemental de Loir-et-Cher et à l'Agence régionale de santé (ARS) Centre-Val de Loire ;
- d'autoriser le président ou la vice-présidente à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### DÉCISION :

Conformément au Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 123-20 qui dispose que le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires du Centre communal d'action sociale,  
 cet exposé entendu,  
 après en avoir délibéré,

**Le conseil d'administration, à l'unanimité des votants, ADOPE la délibération présentée.**

## **DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS**

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département et/ou publiée, notifiée. Dans un délai de deux mois à compter de la date de publication / notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- un recours gracieux adressé au Président du Centre communal d'action sociale, BP 20107, 41106 Vendôme cedex. Au terme d'un délai de deux mois, le silence du président vaut rejet implicite du recours gracieux ;
- un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 Orléans. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télerecours citoyens accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Le 21 octobre 2025 à Vendôme,

## **POUR EXTRAIT CONFORME**

Le secrétaire de séance,	Le Président,
Nathalie BRIAS	Laurent BRILLARD

**PJ** : Présentation du budget prévisionnel 2026 du EAM  
Budget prévisionnel 2026

## CADRE REGLEMENTAIRE EXCEL PH et SSIAD (BPPH-2026-01)

ANNEXE 1: CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

Etablissement :	EAM - ETABLISSEMENT D'ACCUEIL MEDICALISE		
Adresse :	37 avenue Georges Clémenceau BP 20107 41106 VENDOME		
Organisme gestionnaire :	CCAS - Centre Communal d'Action Sociale		
Téléphone :	0254864700	FAX :	0254864650
Nom du directeur ou de la personne ayant qualité pour représenter l'établissement :	Mme BRIAS Nathalie		
FINESS :	410009088		
Catégorie d'établissement ou de service :	437 - Foyer d'accueil médicalisé pour adultes handicapés		
Autorité en charge de la tarification :	Conseil Départemental		
Convention collective majoritaire de travail :	FPT (titre III)		
Date d'arrivée des documents :			
Capacité autorisée :	5		

TOTAL AGREGAT APPROUVE en N-1 (Classe 6-77-78-79)

240 856,95

ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL - PRESENTATION DE L'ACTIVITE PREVISIONNELLE D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

Activité théorique					Activité par dérogation		
Lits ou places réels 2024	Lits ou places financés	Nombre de jours d'ouverture	Nombre de jours de présence	Nombre de journées théorique	Nombre de personnes	Nombre de journées proposées	Nombre de journées allouées
Activité théorique	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (2) x (3)	(6)	(7)
<b>TOTAL</b>	5	5	365	365	1 825	0	0
Externat				0			
Semi Internat				0			
Internat	5	5	365	365	1 825		
Autre1				0			
Autre2				0			
Autre3				0			
Autre4				0			
Autre5				0			
Autre6				0			
Autre7				0			
Autre8				0			
Autre9				0			
Activité prévisionnelle							
	(9)	(10)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)
<b>TOTAL en journées</b>	1 804	0	0	601	1 790	1 790	98,08%
							0
Externat	0	0	0	0			0,00%
Semi Internat	0	0	0	0			0,00%
Internat	1 804	0	0	601	1 790	1 790	98,08%
Autre1	0	0	0	0			0,00%
Autre2	0	0	0	0			0,00%
Autre3	0	0	0	0			0,00%
Autre4	0	0	0	0			0,00%
Autre5	0	0	0	0			0,00%
Autre6	0	0	0	0			0,00%
Autre7	0	0	0	0			0,00%
Autre8	0	0	0	0			0,00%
Autre9	0	0	0	0			0,00%

ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL - PRESENTATION DE L'ACTIVITE PREVISIONNELLE DES SERVICES MENTIONNES AUX 14<sup>e</sup> ET 15<sup>e</sup> DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024	Activité prévisionnelle - Budget exécutoire de l'exercice 2025	Taux d'évolution (%)	Activité prévisionnelle - Budget proposé au titre de l'exercice 2026	Taux d'évolution (%)	Activité prévisionnelle - Budget retenu au titre de l'exercice 2026	Taux d'évolution (%)
	(1)	(2)			[(2)-(1)]/(1)]	(3)	[(3)-(2)]/(2)]	(4)	[(4)-(2)]/(2)]
Nombre de mesures au 31/12					0,00%		0,00%		0,00%
Nombre de points					0,00%		0,00%		0,00%
Nombre d'ETP au 31/12					0,00%		0,00%		0,00%
Poids moyen de la mesure					0,00%		0,00%		0,00%
Valeur de point service					0,00%		0,00%		0,00%
Nombre de points par ETP					0,00%		0,00%		0,00%
Nombre de mesures en moyenne par ETP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

1. Tableau prévisionnel au 31 octobre 2025

Nombre de journées prévues et réalisées	Activité prévisionnelle N-1 actualisée au 31 octobre 2025						Activité prévisionnelle 2026							
	TOTAL 2025	+ 20 ans orientés ESAT	+ 20 ans orientés MAS		+ 20 ans orientés en FAM ou SAMSAD	+ 20 ans orientés Foyer (autre que FAM) ou SAVS	Autres (1)	TOTAL 2026	+ 20 ans orientés ESAT	+ 20 ans orientés MAS		+ 20 ans orientés en FAM ou SAMSAD	+ 20 ans orientés Foyer (autre que FAM) ou SAVS	Autres (1)
			Nombre total	Dont titulaires CMU-C						Nombre total	Dont titulaires CMU-C			
Externat	0							0						
Semi Internat	0							0						
Internat	0							0						
Autre (à préciser)	0							0						
Autre (à préciser)	0							0						
Autre (à préciser)	0							0						
Autre (à préciser)	0							0						
Autre (à préciser)	0							0						
Autre (à préciser)	0							0						
Autre (à préciser)	0							0						
Autre (à préciser)	0							0						
TOTAL en journées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

2. Tableau prévisionnel actualisé au 31 janvier 2026

Nombre de journées prévues et réalisées	Activité réelle 2025						Activité prévisionnelle actualisée au 31 janvier 2026							
	TOTAL 2025	+ 20 ans orientés ESAT	+ 20 ans orientés MAS		+ 20 ans orientés en FAM ou SAMSAD	+ 20 ans orientés Foyer (autre que FAM) ou SAVS	Autres (1)	TOTAL 2026	+ 20 ans orientés ESAT	+ 20 ans orientés MAS		+ 20 ans orientés en FAM ou SAMSAD	+ 20 ans orientés Foyer (autre que FAM) ou SAVS	Autres (1)
			Nombre total	Dont titulaires CMU-C						Nombre total	Dont titulaires CMU-C			
Externat	0							0						
Semi Internat	0							0						
Internat	0							0						
Autre (à préciser)	0							0						
Autre (à préciser)	0							0						
Autre (à préciser)	0							0						
Autre (à préciser)	0							0						
Autre (à préciser)	0							0						
Autre (à préciser)	0							0						
Autre (à préciser)	0							0						
TOTAL en journées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

Montant total des tarifs facturés aux conseils départementaux au titre de l'année 2025

(1): dont doubles orientations et orientation ne précisant pas la catégorie d'ESSMS pour adultes handicapés

**SECTION D'EXPLOITATION: DEPENSES**

<b>GROUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE</b>	<b>Réel 2024</b>	<b>Budget exécutoire 2025</b>	<b>Budget prévisionnel proposé</b>			<b>Dépenses autorisées</b>	<b>Budget exécutoire</b>
			<b>Reconduction</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	<b>Total</b>		
<b>ACHATS</b>							
601 Achats stockés de matières premières et de fournitures							
602 Achats stockés - autres approvisionnements							
603 Variation des stocks							
606 Achats non stockés de matières et fournitures	864,00	507,42	3 800,00		3 800,00		
607 Achats de marchandise							
709 Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement							
713 Variations des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)							
<b>SERVICES EXTERIEURS</b>							
6111 Sous-traitance: prestations à caractère médical							
6112 Sous-traitance: prestations à caractère médico-social	2 701,12	5 815,00	9 322,04		9 322,04		
6118 Sous-traitance: autres prestations de service							
<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>							
6241 Transports de biens							
6242 Transports d'usagers							
6247 Transports collectifs du personnel							
6248 Transports divers							
625 Déplacements, missions et réceptions	175,00						
626 Frais postaux et frais de télécommunications	230,40		741,37		741,37		
6281 Prestations de blanchissage à l'extérieur							
6282 Prestations d'alimentation à l'extérieur							
6283 Prestations de nettoyage à l'extérieur							
6284 Prestations d'informatique à l'extérieur							
6287 Remboursement de frais	60 383,55	79 748,00	52 068,00		52 068,00		
6288 Autres prestations							
<b>TOTAL GROUPE I</b>	<b>64 354,07</b>	<b>86 070,42</b>	<b>65 931,41</b>		<b>65 931,41</b>		
<b>GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL</b>							
<b>GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL</b>	<b>Réel 2024</b>	<b>Budget exécutoire 2025</b>	<b>Budget prévisionnel proposé</b>			<b>Dépenses autorisées</b>	<b>Budget exécutoire</b>
			<b>Reconduction</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	<b>Total</b>		
621 Personnel extérieur à l'établissement	5 700,19	5 300,00					
622 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires							
631 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)							
633 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	1 271,66	2 855,00	2 907,79		2 907,79		
641 Rémunération du personnel non médical	102 028,20	99 117,03	118 531,11		118 531,11		
642 Rémunération du personnel médical							
643 Rémunération du personnel handicapé							
645 Charges de sécurité sociale et de prévoyance	22 959,72	39 666,00	42 435,66		42 435,66		
646 Personnes handicapées							
647 Autres charges sociales	1 492,68		2 584,00		2 584,00		
648 Autres charges de personnel							
<b>TOTAL GROUPE II</b>	<b>133 452,45</b>	<b>146 938,03</b>	<b>166 458,56</b>		<b>166 458,56</b>		
<b>GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE</b>							
<b>GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE</b>	<b>Réel 2024</b>	<b>Budget exécutoire 2025</b>	<b>Budget prévisionnel proposé</b>			<b>Dépenses autorisées</b>	<b>Budget exécutoire</b>
			<b>Reconduction</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	<b>Total</b>		
612 Redevances de crédit bail							
6132 Locations immobilières							
6135 Locations mobilières		113,50					
614 Charges locatives et de co-propriété							
6152 Entretien et réparations sur biens immobiliers							
6155 Entretien et réparations sur biens mobiliers		1 000,00					
6156 Maintenance							
616 Primes d'assurances	4 681,22	5 430,00	6 831,02		6 831,02		
617 Etudes et recherches							
618 Divers							
623 Information, publications, relations publiques							
627 Services bancaires et assimilés							
635 Autres impôts taxes et versements assimilés (administration des impôts)							
637 Autres impôts taxes et versements assimilés (autres organismes)							
<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>							
651 Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires							
653 Contribution versée au groupement hospitalier de territoire							
654 Pertes sur créances irrécouvrables							
655 Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun ( <i>éts privés</i> )							
657 Aides financières							
658 Charges diverses de gestion courante							
<b>CHARGES FINANCIERES</b>							
66 Charges financières							
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>							
671 Charges exceptionnelles sur opérations de gestion							
673 Titres annulés (sur exercices antérieurs) (ESSMS publics)		1 000,00	5 000,00		5 000,00		
675 Valeurs comptables des éléments d'actif cédés							

678	Autres charges exceptionnelles						
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECiations, AUX PROVISIONS ET AUX ENGAGEMENTS</b>							
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	5 102,00	5 105,00	6 800,00		6 800,00	
6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir						
6815	Dotations aux provisions des charges d'exploitation						
6816	Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles						
6817	Dotations aux dépréciation des actifs circulants						
686	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges financières						
6871	Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations						
68725	Dotations aux amortissements dérogatoires						
68741	Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du						
68742	Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations						
687461	Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé (ESSMS privés)						
687462	Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif circulant (ESSMS privés)						
68748	Autres						
6876	Dotations aux provisions pour dépréciations exceptionnelles						
6891	Reports en fonds reportés (ESSMS privés)						
68921	Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)						
68922	Reports en fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)						
6894	Engagements à réaliser sur subvention d'exploitation (ESSMS privés)						
6895	Reports en fonds dédiés sur contribution financière d'autres organismes (ESSMS privés)						
6896	Reports en fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public (ESSMS privés)						
<b>TOTAL GROUPE III</b>		9 783,22	12 648,50	18 631,02		18 631,02	
<b>TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)</b>		207 589,74	245 656,95	251 020,99		251 020,99	
002	Déficit de la section d'exploitation reporté	RAN 2024	RAN 2025			Report à nouveau 2026	
005	Amortissements comptables excédentaires différés						
<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>		207 589,74	245 656,95	251 020,99		251 020,99	

**SECTION D'EXPLOITATION : RECETTES**

<b>GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION</b>		<b>Réel 2024</b>	<b>Budget exécutoire 2025</b>	<b>Budget prévisionnel proposé</b>			<b>Recettes autorisées</b>	<b>Budget exécutoire</b>
				<b>Reconduction</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	<b>Total</b>		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
731	Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD) (hors c/731224 et c/731232)							
731224 et 731232	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L. 242-4 du CASF (prix de journée)							
732	Produits à la charge de l'Etat							
733	Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autre que c/733222)	240 911,15	240 856,95	245 667,99		245 667,99		
733222	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L. 242-4 du CASF							
734	Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD)							
738	Produits à la charge d'autres financeurs							
<b>TOTAL GROUPE I</b>		240 911,15	240 856,95	245 667,99		245 667,99		
<b>GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION</b>		<b>Réel 2024</b>	<b>Budget exécutoire 2025</b>	<b>Budget prévisionnel proposé</b>			<b>Recettes autorisées</b>	<b>Budget exécutoire</b>
				<b>Reconduction</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	<b>Total</b>		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
70	Produits sauf 7082							
70821	Forfaits journaliers							
70822	Participations prévues au 4° alinéa de l'article L.242-4 du code de l'action sociale et des familles							
70823	Participations aux frais de repas et de transport dans les ESAT							
70828	Autres participations forfaitaires des usagers							
71	Production stockée							
72	Production immobilisée							
74	Subventions d'exploitation et participations							
75	Autres produits de gestion courante	61,42						
603	Variation des stocks (en recettes)							
609	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats							
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs							
629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs							
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	160,94	1 000,00	1 500,00		1 500,00		
6429	Remboursements sur rémunérations du personnel médical							
6439	Remboursements sur rémunérations des personnes handicapées							
6459/69/79	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance et sur autres charges							
6489	Fonds de compensation des cessations anticipées d'activité							
6611	Intérêts des emprunts et dettes (en recettes)							
<b>TOTAL GROUPE II</b>		222,36	1 000,00	1 500,00		1 500,00		
<b>GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES</b>		<b>Réel 2024</b>	<b>Budget exécutoire 2025</b>	<b>Budget prévisionnel proposé</b>			<b>Recettes autorisées</b>	<b>Budget exécutoire</b>
				<b>Reconduction</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	<b>Total</b>		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
76	Produits financiers							
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>								
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion							
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteint par la déchéance quadriennale (ESSMS publics)	1 770,32	1 900,00	1 900,00		1 900,00		
775	Produits de cessions d'éléments d'actif							
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	53,00		53,00		53,00		
778	Autres produits exceptionnels (autre que c/7781)							
7781	Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat (établissements privés)							
<b>AUTRES PRODUITS</b>								
7811	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles							
7815	Reprises sur provisions d'exploitation	1 900,00	1 900,00	1 900,00		1 900,00		
7816	Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles							
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants							
786	Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)							
78725	Reprises sur amortissements dérogatoires							
78741	Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement							
78742	Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations							
787461	Reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé (ESSMS privés)							
787462	Reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif circulant (ESSMS privés)							
78748	Autres reprises (sur provisions réglementées)							
7876	Reprises sur dépréciations exceptionnelles							
7891	Utilisations de fonds reportés (ESSMS privés)							
78921	Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)							
78922	Utilisation des fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)							
7894	Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation (ESSMS privés)							
7895	Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes (ESSMS privés)							
7896	Utilisation des fonds dédiés sur ressources liés à la générosité du public (ESSMS privés)							
79	Transfert de charges							
<b>TOTAL GROUPE III</b>		3 723,32	3 800,00	3 853,00		3 853,00		
<b>TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)</b>		244 856,83	245 656,95	251 020,99		251 020,99		
				<b>RAN 2024</b>	<b>RAN 2025</b>		<b>Report à nouveau 2026</b>	
002	Excédent de la section d'exploitation reporté (1)							
005	Amortissements comptables excédentaires différés							
<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>		244 856,83	245 656,95	251 020,99		251 020,99		

SECTION D'INVESTISSEMENT - EMPLOIS

Réel 2024	Budget exécutoire 2025	Budget prévisionnel 2026
-----------	------------------------	--------------------------

**Réduction des fonds propres ou reprise sur apports**

10	Apports, dotations et réserves (ESSMS publics) Fonds propres et réserves (ESSMS privés)			
1161/11521	Amortissements comptables excédentaires différés			
13	Subventions d'investissement	53,00	252,00	53,00

**Reprises**

14	Provisions réglementées (sauf compte 1412: provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - dotation par financement de l'autorité de tarification)			
15	Provisions	1900,00	1900,00	1900,00

**Remboursement des dettes financières**

16	Emprunts et dettes assimilées			
17	Dettes rattachées à des participations (ESSMS privés)			

**Compte de liaison investissement**

18	Compte de liaison investissement (1)			
----	--------------------------------------	--	--	--

**Fonds dédiés ou reportés (ESSMS privés)**

19	Fonds dédiés ou reportés			
----	--------------------------	--	--	--

**Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé**

20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles		1549,00	5182,00
22	Immobilisations mises en concession (1)			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			

**Autres**

28	Amortissements des immobilisations (reprises)			
29	Dépréciation des immobilisations (reprises)			
39	Dépréciation de stocks et en-cours			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)			
49	Dépréciation des comptes de tiers (reprises)			
59	Dépréciation des comptes financiers (reprises)			
001	Résultat d'investissement cumulé antérieur (déficit)			
004	Amortissements comptables excédentaires différés			
003	Excédent prévisionnel d'investissement	136907,61	1404,00	

**SECTION D'INVESTISSEMENT - RESSOURCES**

	Réel 2024	Budget exécutoire 2025	Budget prévisionnel 2026
--	-----------	------------------------	--------------------------

**Augmentation des fonds propres**

10	Apports, capitaux et fonds propres	453,93	335,00
1161/11592	Amortissements comptables excédentaires différés		
13	Subventions d'investissement		

**Dotations aux provisions**

14	Provisions réglementées (sauf compte 1412: provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - dotation par financement de l'autorité de tarification)		
15	Provisions		

**Augmentation des dettes financières**

16	Emprunts et dettes assimilées		
17	Dettes rattachées à des participations		

**Compte de liaison investissement**

18	Compte de liaison investissement (1)		
----	--------------------------------------	--	--

**Fonds dédiés ou reportés (ESSMS privés)**

19	Fonds dédiés ou reportés		
----	--------------------------	--	--

**Immobilisations (sorties)**

20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations mises en concession (1)		
23	Immobilisations en cours		
26	Participations et créances rattachées à des participations		
27	Autres immobilisations financières		

**Autres**

28	Amortissements des immobilisations (dotations)	5102,00	5105,00	6800,00
29	Dépréciation des immobilisations (dotations)			
39	Dépréciation de stocks et en-cours			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (diminution)			
49	Dépréciation des comptes de tiers (dotations)			
59	Dépréciation des comptes financiers (dotations)			
001	<b>Résultat d'investissement cumulé antérieur (excédent)</b>	<b>133304,68</b>		
004	<b>Amortissements comptables excédentaires différés</b>			
007	<b>Déficit prévisionnel d'investissement (2)</b>			

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT OU SERVICE SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

Tableau de calcul des tarifs

Proposition de l'établissement	Retenu par l'autorité de tarification
--------------------------------	---------------------------------------

A	<b>TOTAL CHARGES GROUPES I + II + III</b>	251 020,99	
B	<b>PRODUITS EN ATTENUATION</b> TOTAL GROUPES II + III	5 353,00	
C	Reprise sur le compte 11503 - ESSMS privés - / 111 - ESSMS publics - (excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reconductibles)		
G	<b>A - (B + C) = Dépenses nettes autorisées.</b>	245 667,99	
H	(+/-) Reprires de résultat (compte 11502 ou 115902 pour les ESSMS privés - comptes 110 ou 119 pour les ESSMS publics)		
I	Dépenses refusées		
	<b>Total à prendre en compte pour le calcul des tarifs = G - H + I</b>	245 667,99	
<b>Dotation globale de financement</b>			
<b>Nombre de journées</b>			
- Externat			
- Intégration scolaire			
- Semi-internat			
- Internat		1 790	
<b>Prix de journée moyen de l'année</b>			
- Externat			
- Intégration scolaire			
- Semi-internat			
- Internat		137,24	
<b>Nombre de forfaits ou de séances</b>			
<b>Prix moyen sur l'année du forfait ou de la séance</b>			

**Plan de financement pluriannuel (PFP)**

		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
<b>s</b>	<b>Produits</b>								
<b>e</b>	Groupe I : Produits de la tarification	240 856,95	245 667,99						
<b>x</b>	Dont aides ponctuelles par dotations non reconductibles								
<b>p</b>	Groupe II : Autres produits d'exploitation	1 000,00	1 500,00						
<b>i</b>	(*) Dont produits du compte 70	0,00	0,00						
<b>t</b>	Groupe III : Produits financiers, exceptionnels et non encaissables	3 800,00	3 853,00						
<b>a</b>	Total des produits (1)	245 656,95	251 020,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>d</b>	Dont produits (hors c/775, 777, 7781 et 78)	243 756,95	249 067,99						
<b>s</b>	<b>Charges</b>								
<b>e</b>	Groupe I : Charges afférentes à l'exploitation courante	86 070,42	65 931,41						
<b>x</b>	(*) Dont achats stockés et variation des stocks	0,00	0,00						
<b>p</b>	Groupe II : Charges afférentes au personnel	146 938,03	166 458,56						
<b>i</b>	Groupe III : Charges afférentes à la structure	12 649,50	18 631,02						
<b>t</b>	(*) Dont charges non décaissables	5 105,00	6 800,00						
<b>a</b>	Dont charges des comptes 61 et 62 du groupe 3	6 543,50	6 831,02						
<b>d</b>	Dont charges des comptes 63 à 65 du Groupe 3 des dépenses	0,00	0,00						
<b>s</b>	Total des charges (2)	245 656,95	251 020,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>e</b>	(*) Dont charges des comptes 60 à 62	97 913,92	72 762,43						
<b>x</b>	(*) Dont charges des comptes 63 et 645 à 647	42 521,00	47 927,45						
<b>p</b>	<b>Résultat prévisionnel (1) - (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>c</b>	(FRE) Résultat prévisionnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>A</b>	Flux internes (charges) (+)	5 105,00	6 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>F</b>	(FRI) Valeur comptable des éléments d'actif cédés	0,00	0,00						
<b>A</b>	(FRI) Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	5 105,00	6 800,00						
<b>F</b>	(FRI) Dotations aux provisions réglementées impactant le FRI	0,00	0,00						
<b>A</b>	(FRI) Autres dotations aux amortissements, provisions et dépréciations impactant le FRI (dont c/68748)	0,00	0,00						
<b>F</b>	(FRI) Autres dotations aux amortissements, provisions et dépréciations impactant le FRI (dont c/68921) - ESSMS privés	0,00	0,00						
<b>A</b>	(FRE) Autres dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	0,00	0,00						
<b>F</b>	(FRE) Reports en fonds dédiés à l'investissement (sauf c/68921) - ESSMS privés	0,00	0,00						
<b>A</b>	Flux internes (produits) (-)	1 900,00	1 953,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>F</b>	(FRI) RepriSES sur provisions réglementées impactant le FRI	0,00	0,00						
<b>A</b>	(FRI) RepriSES sur amortissements, autres provisions et dépréciations impactant le FRI (dont c/78748)	0,00	0,00						
<b>F</b>	(FRI) Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	0,00	53,00						
<b>A</b>	(FRI) Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat	0,00	0,00						
<b>F</b>	(FRI) Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00	0,00						
<b>A</b>	(FRI) Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (c/78921) - ESSMS privés	0,00	0,00						
<b>F</b>	(FRE) RepriSES sur autres provisions et dépréciations	1 900,00	1 900,00						
<b>A</b>	(FRE) Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (sauf c/78921) - ESSMS privés	0,00	0,00						
<b>F</b>	<b>Capacité (+) / Insuffisance (-) d'autofinancement prévisionnelle</b>	<b>3 205,00</b>	<b>4 847,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>A</b>	Dont part affectant le fonds de roulement d'investissement FRI = (3)	5 105,00	6 747,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>F</b>	Dont part affectant le fonds de roulement d'exploitation FRE = (4)	-1 900,00	-1 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) : Les lignes précédées d'un astérisque, qui servent à collecter des données intermédiaires nécessaires au calcul d'indicateurs pour l'année N-1 uniquement, peuvent être masquées.



	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
<b>B</b>								
Augmentation du besoin en fonds de roulement de la période = (18)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Augmentation des stocks								
Augmentation des créances (effet volume ou prix)								
Diminution des dettes fournisseurs (effet volume ou prix)								
Autres augmentations du BFR								
<b>F</b>								
Diminution du besoin en fonds de roulement de la période = (19)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Diminution des stocks								
Diminution des créances (effet volume ou prix)								
Augmentation des dettes fournisseurs								
Autres diminutions du BFR								
<i>Variations du BFR = (18) - (19) = (20)</i>	<i>0,00</i>							
<b>BFR initial (21)</b>								
<b>BFR cumulé fin de période = (20) + (21) = (22)</b>	<b>0,00</b>							
<i>Variations de la trésorerie sur la période = (7) + (12) - (20) = (23)</i>	<i>3 205,00</i>	<i>4 847,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<b>Trésorerie initiale = (24)</b>								
<b>Trésorerie de fin de période = (23) + (24) = (25)</b>	<b>3 205,00</b>	<b>8 052,00</b>						
<i>Variations des financements à court terme = (26)</i>								
<b>Liquidités de fin de période = Liquidités de début de période + (23) + (26)</b>			<b>4 847,00</b>					

(1) : Le taux de vétusté pour l'année N-1 est calculé à partir des données du tableau "FDR". Pour les années qui suivent, les acquisitions nouvelles et les dotations aux amortissements sont intégrées automatiquement à partir des données "CAF" et "FRI" ci-dessus. Si nécessaire, ces données doivent être corrigées (notamment en cas de sorties d'immobilisations).

TABLEAU DU PERSONNEL

Catégorie	Budget exécutoire 2025				Budget proposé 2026	Budget retenu 2026
	Nombre d'agents à temps plein	Temps partiel		Total	Nombre d'ETP	Nombre d'ETP
		Nombre d'agents	Nombre d'ETP	Nombre d'agents		
(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2)	(5) = (1) + (3)	(6)	(6)
<b>DIRECTION / ENCADREMENT</b>	0	0	0,05	0	0,05	0,00
<i>Dont emplois temporaires</i>						
Directeur			0,05	0	0,05	
Médecin directeur				0	0,00	
Directeur-adjoint				0	0,00	
Chef de service éducatif, pédagogique et social, paramédical				0	0,00	
Chef de service autre (administratif, etc.)				0	0,00	
Chef d'atelier				0	0,00	
Attaché de direction, économie				0	0,00	
Cadre de santé de la filière infirmière				0	0,00	
Cadre de service paramédical, cadre de la filière de rééducation, autre cadre de santé				0	0,00	
Cadre de service éducatif et social				0	0,00	
Responsable et coordinateur de secteur				0	0,00	
Autres cadres (direction)				0	0,00	
Autres cadres (encadrement de proximité)				0	0,00	
<b>ADMINISTRATION / GESTION</b>	0	0	0,00	0	0,00	0,30
<i>Dont emplois temporaires</i>						
Agent administratif				0	0,00	
Comptable				0	0,00	
Autre personnel administratif et de gestion				0	0,00	
<b>SERVICES GENERAUX</b>	0	0	0,25	0	0,25	1,28
<i>Dont emplois temporaires</i>						
Agent de service général				0	0,00	
Maitre de maison (hors encadrant éducatif de nuit)			0,20	0	0,20	0,20
Ouvrier qualifié				0	0,00	
Veilleur de nuit occupant à titre principal des fonctions d'accompagnement socio-éducatif (hors encadrant éducatif de nuit)			0,05	0	0,05	0,05
Autre personnel services généraux				0	0,00	1,03
<b>RESTAURATION</b>	0	0	0,00	0	0,00	0,00
<i>Dont emplois temporaires</i>						
Chef cuisinier				0	0,00	
Cuisinier				0	0,00	
Autre personnel de restauration				0	0,00	
<b>ENSEIGNEMENT ET SOCIO-EDUCATIF</b>	0	0	2,30	0	2,30	2,05
<i>Dont emplois temporaires</i>						
Enseignant (enseignement primaire)				0	0,00	
Enseignant (enseignement secondaire)				0	0,00	
Enseignant (enseignement supérieur)				0	0,00	
Professeur EPS				0	0,00	
Moniteur EPS				0	0,00	
Accompagnant éducatif et social				0	0,00	
<i>Dont contrats aidés, contrats d'apprentissage et de professionnalisation</i>						
Aide médico-psychologique			1,75	0	1,75	1,70
<i>Dont contrats aidés, contrats d'apprentissage et de professionnalisation</i>						
Animateur social				0	0,00	
Assistant de service social/assistant social spécialisé				0	0,00	
Assistant maternel				0	0,00	
Auxiliaire de vie sociale				0	0,00	
Conseiller en économie sociale et familiale			0,25	0	0,25	0,25
Educateur jeunes enfants				0	0,00	
Educateur technique ou spécialisé			0,30	0	0,30	
Encadrant éducatif de nuit				0	0,00	
Mandataire judiciaire ou délégué aux prestations sociales				0	0,00	
Moniteur d'atelier				0	0,00	
Moniteur éducateur				0	0,00	
Moniteur enseignement ménager				0	0,00	
Moniteur jardin d'enfants				0	0,00	
Personnel d'aide à domicile				0	0,00	
Psychologue/neuropsychologue				0	0,00	
Responsable ou encadrant technique d'atelier				0	0,00	
Technicien de l'intervention sociale et familiale				0	0,00	
Technicien en compensation sensorielle				0	0,00	
Travailleur familial				0	0,00	
Agent de service affecté aux fonctions de blanchisserie, nettoyage et service de repas				0	0,00	
Autre personnel socio-éducatif				0	0,00	
Personnel socio-éducatif en cours de formation				0	0,00	
Assistante familiale				0	0,00	
<b>PARAMEDICAL</b>	0	0	0,50	0	0,50	0,00
<i>Dont emplois temporaires</i>						
<i>Dont contrats aidés, contrats d'apprentissage et de professionnalisation</i>						
Aide soignant				0	0,00	
Audioprothésiste				0	0,00	
Dietéticien				0	0,00	
Ergothérapeute				0	0,00	
Infirmier D.E.				0	0,00	
Infirmier psychiatrique				0	0,00	
Masseur-kinésithérapeute				0	0,00	
Orthophoniste				0	0,00	
Orthoptiste				0	0,00	
Pédicure-podologue				0	0,00	
Personnel médicotechnique de la rééducation				0	0,00	
Psychomotricien				0	0,00	
Puéricultrice				0	0,00	
Sage-femme				0	0,00	
Autre personnel paramédical			0,50	0	0,50	
Personnel paramédical en formation				0	0,00	
<b>MEDICAL</b>	0	0	0,00	0	0,00	0,00
<i>Dont emplois temporaires</i>						
Médecin pédiatre				0	0,00	
Médecin psychiatre				0	0,00	
Médecin rééducation fonctionnelle				0	0,00	
Médecin autre spécialité				0	0,00	
Médecin généraliste				0	0,00	
Pharmacien				0	0,00	
Préparateur en pharmacie				0	0,00	
Autre				0	0,00	
<b>AUTRES FONCTIONS</b>				0	0,00	
<i>Dont emplois temporaires</i>						
<b>TOTAL</b>	0	0	3,10	0	3,10	3,63
						0,00

Montant des salaires (comptes 631 - 633 - 64)

Catégorie	Budget exécutoire 2025	Budget proposé 2026	Budget retenu 2026
<b>DIRECTION / ENCADREMENT</b>	0,00	0,00	0,00
<i>Dont emplois temporaires</i>			
Directeur			
Médecin directeur			
Directeur-adjoint			
Chef de service éducatif, pédagogique et social, paramédical			
Chef de service autre (administratif, etc.)			
Chef d'atelier			
Attaché de direction, économie			
Cadre de santé de la filière infirmière			
Cadre de service paramédical, cadre de la filière de rééducation, autre cadre de santé			
Cadre de service éducatif et social			
Responsable et coordinateur de secteur			
Autres cadres (direction)			
Autres cadres (encadrement de proximité)			
<b>ADMINISTRATION / GESTION</b>	0,00	0,00	0,00
<i>Dont emplois temporaires</i>			
Agent administratif			
Comptable			
Autre personnel administratif et de gestion			
<b>SERVICES GENERAUX</b>	0,00	0,00	0,00
<i>Dont emplois temporaires</i>			
Agent de service général			
Maitre de maison (hors encadrant éducatif de nuit)			
Ouvrier qualifié			
Veilleur de nuit occupant à titre principal des fonctions d'accompagnement socio-éducatif (hors encadrant éducatif de nuit)			
Autre personnel services généraux			
<b>RESTAURATION</b>	0,00	0,00	0,00
<i>Dont emplois temporaires</i>			
Chef cuisinier			
Cuisinier			
Autre personnel de restauration			
<b>ENSEIGNEMENT ET SOCIO-EDUCATIF</b>	0,00	0,00	0,00
<i>Dont emplois temporaires</i>			
Enseignant (enseignement primaire)			
Enseignant (enseignement secondaire)			
Enseignant (enseignement supérieur)			
Professeur EPS			
Moniteur EPS			
Accompagnant éducatif et social			
<i>Dont contrats aidés, contrats d'apprentissage et de professionnalisation</i>			

**Equivalent Temps Plein (ETP) moyens annuels rémunérés**  
 C'est la moyenne des ETP moyens mensuels. Cette notion fait référence  
 Par exemple :  
 - Un salarié qui est rémunéré toute l'année à temps plein compte  
 - Un salarié qui est rémunéré du 1er juillet au 31 décembre à temps  
 - Un salarié qui est rémunéré à mi-temps toute l'année compte p  
 - Un salarié qui est rémunéré à mi-temps du 1er juillet au 31 déce

Aide médico-psychologique			
<i>Dont contrats aidés, contrats d'apprentissage et de professionnalisation</i>			
Animateur social			
Assistant de service social/assistant social spécialisé			
Assistant maternel			
Auxiliaire de vie sociale			
Conseiller en économie sociale et familiale			
Educateur jeunes enfants			
Educateur technique ou spécialisé			
Encadrant éducatif de nuit			
Mandataire judiciaire ou délégué aux prestations sociales			
Moniteur d'atelier			
Moniteur éducateur			
Moniteur enseignement ménager			
Moniteur jardin d'enfants			
Personnel d'aide à domicile			
Psychologue/neuropsychologue			
Responsable ou encadrant technique d'atelier			
Technicien de l'intervention sociale et familiale			
Technicien en compensation sensorielle			
Travailleur familial			
Agent de service affecté aux fonctions de blanchisage, nettoyage et service de repas			
Autre personnel socio-éducatif			
Personnel socio-éducatif en cours de formation			
Assistante familiale			
<b>PARAMEDICAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<i>Dont emplois temporaires</i>			
<i>Dont contrats aidés, contrats d'apprentissage et de professionnalisation</i>			
Aide soignant			
Audioprothésiste			
Dietéticien			
Ergothérapeute			
Infirmier D.E.			
Infirmier psychiatrique			
Massieur-kinésithérapeute			
Orthophoniste			
Orthoptiste			
Pédicure-podologue			
Personnel médicotechnique de la rééducation			
Psychomotricien			
Précurcuteur			
Sage-femme			
Autre personnel paramédical			
Personnel paramédical en formation			
<b>MEDICAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<i>Dont emplois temporaires</i>			
Médecin pédiatre			
Médecin psychiatre			
Médecin rééducation fonctionnelle			
Médecin autre spécialité			
Médecin généraliste			
Pharmacien			
Préparateur en pharmacie			
Autre			
<b>AUTRES FONCTIONS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<i>Dont emplois temporaires</i>			
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Le total des salaires et charges doit être égal au montant figurant dans les groupes fonctionnels aux comptes : 631, 633, 641, 642, 645, 646, 647, 648 hormis les comptes de produits 6419, 6429, 6489

Soit:

166 458,56

Ecart:

-166 458,56

ce à la fois à la durée de travail dans l'année, et à la quotité de travail dans la semaine.

pour 1 ETP.  
ps plein compte pour 0.5 ETP.  
our 0.5 ETP.  
embre compte pour 0.25 ETP.

**BILAN FINANCIER D'UN ÉTABLISSEMENT OU SERVICE SOCIAL OU MÉDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1  
DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

BIENS	N-3	N-2	FINANCEMENTS	N-3	N-2
<b>Biens stables</b>			<b>Financements stables</b>		
Immobilisations incorporelles brutes			Apports, dotations, réserves et fonds propres	8 126,45	8 580,38
Immobilisations corporelles brutes :	52 306,56 €	54 339,31 €	Excédents affectés à l'investissement	40 000,00	40 000,00
- Terrains			Subventions d'investissement	20 078,44	19 826,44
- Agencements de terrain			Réserve de compensation des charges d'amortissement		
- Constructions			Provisions pour renouvellement des immobilisations		
- Installations techniques, matériel et outillage	1 699,52	1 699,52	Fonds dédiés à l'investissement (2)		
- Autres immobilisations corporelles	50 607,04	52 639,79	Provisions réglementées sur plus-values nettes d'actif		
Immobilisations corporelles et incorporelles en cours			Emprunts et dettes financières (à plus d'un an à l'origine)		
Immobilisations en cours - Part investissement PPP (1)			Dépôts et cautionnements reçus		
			Amortissements des immobilisations corporelles :		
			- Agencements de terrain	30 132,70 €	37 634,10 €
			- Constructions		
			- Installations techniques, matériel et outillage	1 699,52	1 699,52
			- Autres immobilisations corporelles	28 433,18	35 934,58
Immobilisations financières			Amortissement des immobilisations incorporelles		
Amortissements comptables excédentaires différés (2)			Dépenses refusées par l'autorité de tarification (2) (5)		
Charges à répartir sur plusieurs exercices			Dépréciation des immobilisations		
Autres			Autres (6)		
Compte de liaison investissement (2)			Compte de liaison investissement (2) (7)		
<b>Total II</b>	<b>52 306,56 €</b>	<b>54 339,31 €</b>	<b>Total I</b>	<b>98 337,59 €</b>	<b>106 040,92 €</b>
<b>Fonds de roulement d'investissement négatif (I-II)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Fonds de roulement d'investissement positif (I-II)</b>	<b>46 031,03 €</b>	<b>51 701,61 €</b>
<b>Actifs stables d'exploitation</b>			<b>Financements stables d'exploitation</b>		
Report à nouveau déficitaire (3)			Réserves et provisions affectées à la couverture du BFR		
Résultat déficitaire (3)			Réserves de compensation des déficits	100 773,75	100 773,75
Créances glissantes			Résultat excédentaire (3)	21 931,39	97 203,80
Droits acquis par les salariés, non provisionnés (2)			Report à nouveau excédentaire en attente d'affectation (3)	61 050,07	82 981,46
			Provisions pour risques et charges	83 003,07	81 103,07
			Fonds dédiés dédiés à l'exploitation (2)		
			Dépréciation des stocks, créances et éléments financiers		
			Autres		
Compte de liaison trésorerie (stable)			Compte de liaison trésorerie (stable) (2)		
<b>Total IV</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Total III</b>	<b>266 758,28 €</b>	<b>362 062,08 €</b>
<b>Fonds de roulement d'exploitation négatif (III-IV)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Fonds de roulement d'exploitation positif (III-IV)</b>	<b>266 758,28 €</b>	<b>362 062,08 €</b>
<b>Fonds de roulement net global négatif</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Fonds de roulement net global positif</b>	<b>312 789,31 €</b>	<b>413 763,69 €</b>
<b>Valeurs d'exploitation</b>			<b>Dettes d'exploitation</b>		
Stocks et en-cours			Avances reçues		
Avances et acomptes versés			Fournisseurs	16 918,95	34 746,56
Créances sur organismes payeurs, usagers et clients	40 348,99	62 541,04	Dettes sociales et fiscales	5 665,23	
Créances diverses d'exploitation			Dettes diverses d'exploitation		
Créances irrécouvrables en non-valeur (4)			Produits constatés d'avance		
Charges constatées d'avance			Ressources à reverser à l'aide sociale		
Dépenses pour congés payés			Fonds déposés par les résidents		
Autres	344 767,87	459 905,62	Autres	49 993,37	74 186,41
Compte de liaison d'exploitation (2)			Compte de liaison d'exploitation (2)		
<b>Total VI</b>	<b>385 116,86 €</b>	<b>522 446,66 €</b>	<b>Total V</b>	<b>72 577,55 €</b>	<b>108 932,97 €</b>
<b>Besoin en fonds de roulement (VI-V)</b>	<b>312 539,31 €</b>	<b>413 513,69 €</b>	<b>Excédent de financement d'exploitation (VI-V)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Liquidités</b>					
Valeurs mobilières de placement			Fournisseurs d'immobilisations		
Disponibilités	250,00	250,00	Fonds des majeurs protégés		
Autres			Concours bancaires courants		
Compte de liaison trésorerie (2)			Ligne de trésorerie		
<b>Total VIII</b>	<b>250,00 €</b>	<b>250,00 €</b>	Intérêts courus non échus		
<b>Trésorerie positive (VIII-VII)</b>	<b>250,00 €</b>	<b>250,00 €</b>	Autres (dont emprunts à un an au plus)		
<b>TOTAL DES BIENS (II+IV+VI+VIII)</b>	<b>437 673,42 €</b>	<b>577 035,97 €</b>	Compte de liaison trésorerie (2)		
			<b>TOTAL DES FINANCEMENTS (I+III+V+VII)</b>	<b>437 673,42 €</b>	<b>577 035,97 €</b>

(1) : PPP = partenariat public privé

(2) : Etablissements privés seulement

(3) : Sous contrôle de tiers financeurs

(4) : Etablissements publics seulement

(5) : Montant précédé du signe "-"

(6) : Dont résultats non contrôlés par des tiers financeurs

(7) : Pour les ESSMS publics, ESSMS rattachés à une collectivité territoriale, un CCAS ou un CIAS seulement

**N-3**      **N-2**

## CADRE REGLEMENTAIRE EXCEL PH et SSIAD (BPPH-2026-01)

### ANNEXE 1: CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

Etablissement :

EAM - ETABLISSEMENT D'ACCUEIL MEDICALISE

Adresse :

37 avenue Georges Clémenceau  
BP 20107  
41106 VENDOME

Organisme gestionnaire :

CCAS - Centre Communal d'Action Sociale

Téléphone :

0254864700

FAX :

0254864650

Email : [nathalie.ferreira@catv41.fr](mailto:nathalie.ferreira@catv41.fr)

Nom du directeur ou de la personne ayant qualité pour représenter l'établissement :

Mme BRIAS Nathalie

FINESS :

410009088

Catégorie d'établissement ou de service :

437 - Foyer d'accueil médicalisé pour adultes handica ▼

Autorité en charge de la tarification :

ARS

Convention collective majoritaire de travail :

FPT (titre III) ▼

Date d'arrivée des documents :

Capacité autorisée :

5

**TOTAL AGREGAT APPROUVE en N-1 (Classe 6-77-78-79)**

155 252,59

ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL - PRESENTATION DE L'ACTIVITE PREVISIONNELLE D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

	Lits ou places réels 2024	Lits ou places financés	Nombre de jours d'ouverture	Nombre de jours de présence	Nombre de journées théorique
Activité théorique	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (2) x (3)
<b>TOTAL</b>	5	5	365	365	1 825

Externat					0
Semi Internat					0
Internat	5	5	365	365	1 825
Autre1					0
Autre2					0
Autre3					0
Autre4					0
Autre5					0
Autre6					0
Autre7					0
Autre8					0
Autre9					0

Activité par dérogation		
Nombre de personnes	Nombre de journées proposées	Nombre de journées allouées
(6)	(7)	(8)
0	0	0

	Nature	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Moyenne	BP 2025	BP proposé 2026		Retenu par le tarificateur	
							Nombre	Taux d'occupation	Nombre	Taux d'occupation
Activité prévisionnelle		(9)	(10)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)
<b>TOTAL en journées</b>		1 804	0	0	601	1 790	1 790	98,08%	0	

Externat		0	0	0	0			0,00%		
Semi Internat		0	0	0	0			0,00%		
Internat		1 804	0	0	601	1 790	1 790	98,08%		
Autre1		0	0	0	0			0,00%		
Autre2		0	0	0	0			0,00%		
Autre3		0	0	0	0			0,00%		
Autre4		0	0	0	0			0,00%		
Autre5		0	0	0	0			0,00%		
Autre6		0	0	0	0			0,00%		
Autre7		0	0	0	0			0,00%		
Autre8		0	0	0	0			0,00%		
Autre9		0	0	0	0			0,00%		

ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL - PRESENTATION DE L'ACTIVITE PREVISIONNELLE DES SERVICES MENTIONNES AUX 14° ET 15° DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024	Activité prévisionnelle - Budget exécutoire de l'exercice 2025	Taux d'évolution (%)	Activité prévisionnelle - Budget proposé au titre de l'exercice 2026	Taux d'évolution (%)	Activité prévisionnelle - Budget retenu au titre de l'exercice 2026	Taux d'évolution (%)
	(1)	(2)	(2)	(3)	(3)	(4)	(4)		
Nombre de mesures au 31/12				0,00%		0,00%		0,00%	
Nombre de points				0,00%		0,00%		0,00%	
Nombre d'ETP au 31/12				0,00%		0,00%		0,00%	
Poids moyen de la mesure				0,00%		0,00%		0,00%	
Valeur du point service				0,00%		0,00%		0,00%	
Nombre de points par ETP				0,00%		0,00%		0,00%	
Nombre de mesures en moyenne par ETP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I  
DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

**1. Tableau prévisionnel au 31 octobre 2025**

Nombre de journées prévues et réalisées	Activité prévisionnelle N-1 actualisée au 31 octobre 2025						Activité prévisionnelle 2026															
	TOTAL 2025	+ 20 ans orientés ESAT	+ 20 ans orientés MAS		+ 20 ans orientés en FAM ou SAMSAH	+ 20 ans orientés Foyer (autre que FAM) ou SAVS	Autres (1)	TOTAL 2026	+ 20 ans orientés ESAT	+ 20 ans orientés MAS		+ 20 ans orientés en FAM ou SAMSAH	+ 20 ans orientés Foyer (autre que FAM) ou SAVS	Autres (1)								
			Nombre total	Dont titulaires CMU-C						(de 1 à 5)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(de 6 à 10)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	
Externat	0							0														
Semi Internat	0							0														
Internat	0							0														
Autre (à préciser)	0							0														
Autre (à préciser)	0							0														
Autre (à préciser)	0							0														
Autre (à préciser)	0							0														
Autre (à préciser)	0							0														
Autre (à préciser)	0							0														
Autre (à préciser)	0							0														
Autre (à préciser)	0							0														
Autre (à préciser)	0							0														
Autre (à préciser)	0							0														
TOTAL en journées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

**2. Tableau prévisionnel actualisé au 31 janvier 2026**

Nombre de journées prévues et réalisées	Activité réelle 2025						Activité prévisionnelle actualisée au 31 janvier 2026															
	TOTAL 2025	+ 20 ans orientés ESAT	+ 20 ans orientés MAS		+ 20 ans orientés en FAM ou SAMSAH	+ 20 ans orientés Foyer (autre que FAM) ou SAVS	Autres (1)	TOTAL 2026	+ 20 ans orientés ESAT	+ 20 ans orientés MAS		+ 20 ans orientés en FAM ou SAMSAH	+ 20 ans orientés Foyer (autre que FAM) ou SAVS	Autres (1)								
			Nombre total	Dont titulaires CMU-C						(de 1 à 5)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(de 6 à 10)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	
Externat	0							0														
Semi Internat	0							0														
Internat	0							0														
Autre (à préciser)	0							0														
Autre (à préciser)	0							0														
Autre (à préciser)	0							0														
Autre (à préciser)	0							0														
Autre (à préciser)	0							0														
Autre (à préciser)	0							0														
Autre (à préciser)	0							0														
Autre (à préciser)	0							0														
Autre (à préciser)	0							0														
TOTAL en journées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Montant total des tarifs facturés aux conseils départementaux au titre de l'année 2025

[REDACTED]

(1): dont doubles orientations et orientation ne précisant pas la catégorie d'ESSMS pour adultes handicapés

SECTION D'EXPLOITATION: DEPENSES								
<u>GROUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE</u>	Réel 2024	Budget exécutoire 2025	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire	
			Reconduction	Mesures nouvelles	Total			
<b>ACHATS</b>	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)	
601 Achats stockés de matières premières et de fournitures								
602 Achats stockés - autres approvisionnements								
603 Variation des stocks								
606 Achats non stockés de matières et fournitures	5 123,49	7 200,00	8 800,00		8 800,00			
607 Achats de marchandise								
709 Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement								
713 Variations des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)								
<b>SERVICES EXTERIEURS</b>								
6111 Sous-traitance: prestations à caractère médical	420,00	350,00						
6112 Sous-traitance: prestations à caractère médico-social								
6118 Sous-traitance: autres prestations de service								
<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>								
6241 Transports de biens								
6242 Transports d'usagers								
6247 Transports collectifs du personnel								
6248 Transports divers								
625 Déplacements, missions et réceptions	42,26							
626 Frais postaux et frais de télécommunications								
6281 Prestations de blanchissage à l'extérieur								
6282 Prestations d'alimentation à l'extérieur								
6283 Prestations de nettoyage à l'extérieur								
6284 Prestations d'informatique à l'extérieur								
6287 Remboursement de frais								
6288 Autres prestations								
<b>TOTAL GROUPE I</b>	5 585,75	7 550,00	8 800,00		8 800,00			
<u>GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL</u>		Réel 2024	Budget exécutoire 2025	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
				Reconduction	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(3)+(4)	(6)	(7)
621 Personnel extérieur à l'établissement								
622 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	45,36							
631 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)								
633 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	1 152,15	2 718,00	2 826,71		2 826,71			
641 Rémunération du personnel non médical	78 812,72	112 259,59	102 570,22		102 570,22			
642 Rémunération du personnel médical	3 101,83		2 286,07		2 286,07			
643 Rémunération du personnel handicapé								
645 Charges de sécurité sociale et de prévoyance	19 449,85	39 024,00	38 065,26		38 065,26			
646 Personnes handicapées								
647 Autres charges sociales	1 528,71	1 909,00	2 591,89		2 591,89			
648 Autres charges de personnel								
<b>TOTAL GROUPE II</b>	104 090,62	155 910,59	148 340,15		148 340,15			

	GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	Réel 2024	Budget exécutoire 2025	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
				Reconduction	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(3)+(4)	(6)	(7)
612	Redevances de crédit bail							
6132	Locations immobilières							
6135	Locations mobilières	437,02						
614	Charges locatives et de co-propriété							
6152	Entretien et réparations sur biens immobiliers							
6155	Entretien et réparations sur biens mobiliers							
6156	Maintenance	306,60	1 000,00	4 118,46		4 118,46		
616	Primes d'assurances	3 493,87	6 815,00	3 496,61		3 496,61		
617	Etudes et recherches							
618	Divers							
623	Information, publications, relations publiques							
627	Services bancaires et assimilés							
635	Autres impôts taxes et versements assimilés (administration des impôts)							
637	Autres impôts taxes et versements assimilés (autres organismes)							
<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>								
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires							
653	Contribution versée au groupement hospitalier de territoire							
654	Pertes sur créances irrécouvrables							
655	Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun ( <i>éts privés</i> )							
657	Aides financières							
658	Charges diverses de gestion courante							
<b>CHARGES FINANCIERES</b>								
66	Charges financières							
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>								
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion							
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs) (ESSMS publics)							
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés							
678	Autres charges exceptionnelles							
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECiations, AUX PROVISIONS ET AUX ENGAGEMENTS</b>								
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	2 399,40	1 549,00	1 575,44		1 575,44		
6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir							
6815	Dotations aux provisions des charges d'exploitation							
6816	Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles							
6817	Dotations aux dépréciation des actifs circulants							
686	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges financières							
6871	Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations							
68725	Dotations aux amortissements dérogatoires							
68741	Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du							
68742	Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations							
687461	Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé (ESSMS privés)							

ANNEXE 1-2 . 1 : Charges de la section d'exploitation

687462	Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif circulant (ESSMS privés)							
68748	Autres							
6876	Dotations aux provisions pour dépréciations exceptionnelles							
6891	Reports en fonds reportés (ESSMS privés)							
68921	Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)							
68922	Reports en fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)							
6894	Engagements à réaliser sur subvention d'exploitation (ESSMS privés)							
6895	Reports en fonds dédiés sur contribution financière d'autres organismes (ESSMS privés)							
6896	Reports en fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public (ESSMS privés)							
<b>TOTAL GROUPE III</b>		6 636,89	9 364,00	9 190,51		9 190,51		
<b>TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)</b>		116 313,26	172 824,59	166 330,66		166 330,66		
		RAN 2024	RAN 2025			Report à nouveau 2026		
002	Déficit de la section d'exploitation reporté							
005	Amortissements comptables excédentaires différés							
<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>		116 313,26	172 824,59	166 330,66		166 330,66		

## SECTION D'EXPLOITATION : RECETTES

	<u>GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION</u>	Réel 2024	Budget exécutoire 2025	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire
				Reconduction	Mesures nouvelles	Total		
				(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)
731	Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD) (hors c/731224 et c/7312132)	154 731,37	155 252,59	156 696,44		156 696,44		
731224 et 7312132	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L. 242-4 du CASF (prix de journée)							
732	Produits à la charge de l'Etat							
733	Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autre que c/733222)							
733222	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L. 242-4 du CASF							
734	Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD)							
738	Produits à la charge d'autres financeurs							
<b>TOTAL GROUPE I</b>		154 731,37	155 252,59	156 696,44		156 696,44		

	<u>GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION</u>	Réel 2024	Budget exécutoire 2025	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire
				Reconduction	Mesures nouvelles	Total		
				(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)
70	Produits sauf 7082							
70821	Forfaits journaliers							
70822	Participations prévues au 4 <sup>e</sup> alinéa de l'article L.242-4 du code de l'action sociale et des familles							
70823	Participations aux frais de repas et de transport dans les ESAT							
70828	Autres participations forfaitaires des usagers							
71	Production stockée							
72	Production immobilisée							
74	Subventions d'exploitation et participations							
75	Autres produits de gestion courante		1 000,00					
603	Variation des stocks (en recettes)							
609	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats							
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs							
629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs							
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	18 069,19	14 773,00	7 835,22		7 835,22		
6429	Remboursements sur rémunérations du personnel médical							
6439	Remboursements sur rémunérations des personnes handicapées							
6459/69/79	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance et sur autres charges sociales	853,00						
6489	Fonds de compensation des cessations anticipées d'activité							
6611	Intérêts des emprunts et dettes (en recettes)							
<b>TOTAL GROUPE II</b>		18 922,19	15 773,00	7 835,22		7 835,22		

	<u>GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES</u>	Réel 2024	Budget exécutoire 2025	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire
				Reconduction	Mesures nouvelles	Total		
				(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)
76	Produits financiers							
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>								
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion							
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteint par la déchéance quadriennale (ESSMS publics)	2 398,05	1 600,00	1 600,00		1 600,00		
775	Produits de cessions d'éléments d'actif							
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	199,00	199,00	199,00		199,00		
778	Autres produits exceptionnels (autre que c/7781)							
7781	Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat (établissements privés)							

**AUTRES PRODUITS**

7811	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles							
7815	Reprises sur provisions d'exploitation							
7816	Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles							
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants							
786	Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)							
78725	Reprises sur amortissements dérogatoires							
78741	Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement							
78742	Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations							
787461	Reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé (ESSMS privés)							
787462	Reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif circulant (ESSMS privés)							
78748	Autres reprises (sur provisions réglementées)							
7876	Reprises sur dépréciations exceptionnelles							
7891	Utilisations de fonds reportés (ESSMS privés)							
78921	Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)							
78922	Utilisation des fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)							
7894	Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation (ESSMS privés)							
7895	Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes (ESSMS privés)							
7896	Utilisation des fonds dédiés sur ressources liés à la générosité du public (ESSMS privés)							
79	Transfert de charges							
<b>TOTAL GROUPE III</b>		2 597,05	1 799,00	1 799,00		1 799,00		
<b>TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)</b>		176 250,61	172 824,59	166 330,66		166 330,66		

	RAN 2024	RAN 2025			Report à nouveau 2026
002	Excédent de la section d'exploitation reporté (1)				
005	Amortissements comptables excédentaires différés				

<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>	176 250,61	172 824,59	166 330,66		166 330,66		
--------------------------------------	------------	------------	------------	--	------------	--	--

ANNEXE 1-3 . 1 : Section d'investissement : emplois

SECTION D'INVESTISSEMENT - EMPLOIS				
		Réel 2024	Budget exécutoire 2025	Budget prévisionnel 2026
<b>Réduction des fonds propres ou reprise sur apports</b>				
10	Apports, dotations et réserves (ESSMS publics) Fonds propres et réserves (ESSMS privés)			
1161/11521	Amortissements comptables excédentaires différés			
13	Subventions d'investissement	199,00	199,00	199,00
<b>Reprises</b>				
14	Provisions réglementées (sauf compte 1412: provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - dotation par financement de l'autorité de tarification)			
15	Provisions			
<b>Remboursement des dettes financières</b>				
16	Emprunts et dettes assimilées			
17	Dettes rattachées à des participations (ESSMS privés)			
<b>Compte de liaison investissement</b>				
18	Compte de liaison investissement (1)			
<b>Fonds dédiés ou reportés (ESSMS privés)</b>				
19	Fonds dédiés ou reportés			
<b>Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé</b>				
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles	2032,75	1350,00	1376,44
22	Immobilisations mises en concession (1)			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
<b>Autres</b>				
28	Amortissements des immobilisations (reprises)			
29	Dépréciation des immobilisations (reprises)			
39	Dépréciation de stocks et en-cours			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)			
49	Dépréciation des comptes de tiers (reprises)			
59	Dépréciation des comptes financiers (reprises)			
001	<b>Résultat d'investissement cumulé antérieur (déficit)</b>			

**ANNEXE 1-3 . 1 : Section d'investissement : emplois**

004	<b>Amortissements comptables excédentaires différés</b>			
003	<b>Excédent prévisionnel d'investissement</b>	167,65		

ANNEXE 1-3 . 2 : Section d'investissement : Ressources

SECTION D'INVESTISSEMENT - RESSOURCES				
		Réel 2024	Budget exécutoire 2025	Budget prévisionnel 2026
<b>Augmentation des fonds propres</b>				
10	Apports, capitaux et fonds propres			
1161/11592	Amortissements comptables excédentaires différés			
13	Subventions d'investissement			
<b>Dotations aux provisions</b>				
14	Provisions réglementées (sauf compte 1412: provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - dotation par financement de l'autorité de tarification)			
15	Provisions			
<b>Augmentation des dettes financières</b>				
16	Emprunts et dettes assimilées			
17	Dettes rattachées à des participations			
<b>Compte de liaison investissement</b>				
18	Compte de liaison investissement (1)			
<b>Fonds dédiés ou reportés (ESSMS privés)</b>				
19	Fonds dédiés ou reportés			
<b>Immobilisations (sorties)</b>				
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations mises en concession (1)			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
<b>Autres</b>				
28	Amortissements des immobilisations (dotations)	2399,40	1549,00	1575,44
29	Dépréciation des immobilisations (dotations)			
39	Dépréciation de stocks et en-cours			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (diminution)			
49	Dépréciation des comptes de tiers (dotations)			
59	Dépréciation des comptes financiers (dotations)			
001	Résultat d'investissement cumulé antérieur (excédent)			
004	Amortissements comptables excédentaires différés			
007	Déficit prévisionnel d'investissement (2)			

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT OU SERVICE SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

Tableau de calcul des tarifs

Proposition de l'établissement	Retenu par l'autorité de tarification
--------------------------------	---------------------------------------

<b>A</b>	<b>TOTAL CHARGES GROUPES I + II + III</b>	166 330,66	
<b>B</b>	<b>PRODUITS EN ATTENUATION</b>	9 634,22	
<b>C</b>	Reprise sur le compte 11503 - ESSMS privés - / 111 - ESSMS publics - (excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reconductibles)		
<b>G</b>	<b>A - (B + C) = Dépenses nettes autorisées.</b>	156 696,44	
<b>H</b>	(+/-) Repriese de résultat (compte 11502 ou 115902 pour les ESSMS privés - comptes 110 ou 119 pour les ESSMS publics)		
<b>I</b>	Dépenses refusées		
<b>Total à prendre en compte pour le calcul des tarifs = G - H + I</b>		156 696,44	
<b>Dotation globale de financement</b>			

<b>Nombre de journées</b>		
- Externat		
- Intégration scolaire		
- Semi-internat		
- Internat	1 790	
<b>Prix de journée moyen de l'année</b>		
- Externat		
- Intégration scolaire		
- Semi-internat		
- Internat	87,54	

<b>Nombre de forfaits ou de séances</b>		
<b>Prix moyen sur l'année du forfait ou de la séance</b>		

## Plan de financement pluriannuel (PFP)

		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Secti on de expli cation d'item	Produits								
	Groupe I : Produits de la tarification		155 252,59	156 696,44					
	Dont aides ponctuelles par dotations non reconductibles								
	Groupe II : Autres produits d'exploitation		15 773,00	7 835,22					
	(*) Dont produits du compte 70		0,00	0,00					
	Groupe III : Produits financiers, exceptionnels et non encaissables		1 799,00	1 799,00					
	Total des produits (1)		172 824,59	166 330,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dont produits (hors c/775, 777, 7781 et 78)		172 625,59	166 131,66					
	Charges								
	Groupe I : Charges afférentes à l'exploitation courante		7 550,00	8 800,00					
	(*) Dont achats stockés et variation des stocks		0,00	0,00					
	Groupe II : Charges afférentes au personnel		155 910,59	148 340,15					
	Groupe III : Charges afférentes à la structure		9 364,00	9 190,51					
	(*) Dont charges non décaissables		1 549,00	1 575,44					
	Dont charges des comptes 61 et 62 du groupe 3		7 815,00	7 615,07					
	Dont charges des comptes 63 à 65 du Groupe 3 des dépenses		0,00	0,00					
	Total des charges (2)		172 824,59	166 330,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	(*) Dont charges des comptes 60 à 62		15 365,00	16 415,07					
	(*) Dont charges des comptes 63 et 645 à 647		43 651,00	43 483,86					
	Résultat prévisionnel (1) - (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C A F	(FRE) Résultat prévisionnel		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Flux internes (charges) (+)		1 549,00	1 575,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	(FRI) Valeur comptable des éléments d'actif cédés		0,00	0,00					
	(FRI) Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		1 549,00	1 575,44					
	(FRI) Dotations aux provisions réglementées impactant le FRI		0,00	0,00					
	(FRI) Autres dotations aux amortissements, provisions et dépréciations impactant le FRI (dont c/68748)		0,00	0,00					
	(FRI) Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (c/68921) - ESSMS privés		0,00	0,00					
	(FRE) Autres dotations aux amortissements, provisions et dépréciations		0,00	0,00					
	(FRE) Reports en fonds dédiés (sauf c/68921) - ESSMS privés		0,00	0,00					
	Flux internes (produits) (-)		199,00	199,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	(FRI) Reprises sur provisions réglementées impactant le FRI		0,00	0,00					
	(FRI) Reprises sur amortissements, autres provisions et dépréciations impactant le FRI (dont c/78748)		0,00	0,00					
	(FRI) Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice		199,00	199,00					
	(FRI) Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat		0,00	0,00					
	(FRI) Produits des cessions d'éléments d'actif		0,00	0,00					
	(FRI) Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (c/78921) - ESSMS privés		0,00	0,00					
	(FRE) Reprises sur autres provisions et dépréciations		0,00	0,00					
	(FRE) Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (sauf c/78921) - ESSMS privés		0,00	0,00					
	Capacité (+) / Insuffisance (-) d'autofinancement prévisionnelle		1 350,00	1 376,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dont part affectant le fonds de roulement d'investissement FRI = (3)		1 350,00	1 376,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dont part affectant le fonds de roulement d'exploitation FRE = (4)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) : Les lignes précédées d'un astérisque, qui servent à collecter des données intermédiaires nécessaires au calcul d'indicateurs pour l'année N-1 uniquement, peuvent être masquées.



	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Augmentation du besoin en fonds de roulement de la période = (18)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Augmentation des stocks								
Augmentation des créances (effet volume ou prix)								
Diminution des dettes fournisseurs (effet volume ou prix)								
<b>B</b> Autres augmentations du BFR								
Diminution du besoin en fonds de roulement de la période = (19)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>F</b> Diminution des stocks								
Diminution des créances (effet volume ou prix)								
Augmentation des dettes fournisseurs								
<b>R</b> Autres diminutions du BFR								
<i>Variations du BFR = (18) - (19) = (20)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BFR initial (21)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>BFR cumulé fin de période = (20) + (21) = (22)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>T</b> <i>Variations de la trésorerie sur la période = (7) + (12) - (20) = (23)</i>	1 350,00	1 376,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Trésorerie Initiale = (24)		1 350,00	2 726,44	2 726,44	2 726,44	2 726,44	2 726,44	2 726,44
<b>Trésorerie de fin de période = (23) + (24) = (25)</b>	1 350,00	2 726,44	2 726,44	2 726,44	2 726,44	2 726,44	2 726,44	2 726,44
Variations des financements à court terme = (26)								
<b>Liquidités de fin de période = Liquidités de début de période + (23) + (26)</b>		1 376,44	1 376,44	1 376,44	1 376,44	1 376,44	1 376,44	1 376,44

(1) : Le taux de vétusté pour l'année N-1 est calculé à partir des données du tableau "FDR". Pour les années qui suivent, les acquisitions nouvelles et les dotations aux amortissements sont intégrées automatiquement à partir des données "CAF" et "FRI" ci-dessus. Si nécessaire, ces données doivent être corrigées (notamment en cas de sorties d'immobilisations).

TABLEAU DU PERSONNEL

Catégorie	Budget exécutoire 2025				Budget proposé 2026	Budget retenu 2026
	Nombre d'agents à temps plein	Temps partiel		Total	Nombre d'ETP	Nombre d'ETP
		Nombre d'agents	Nombre d'ETP	Nombre d'agents		
(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2)	(5) = (1) + (3)	(6)	(6)
<b>DIRECTION / ENCADREMENT</b>	0	0	0,00	0	0,00	0,10
<i>Dont emplois temporaires</i>						0,00
Directeur				0	0,00	0,10
Médecin directeur				0	0,00	
Directeur-adjoint				0	0,00	
Chef de service éducatif, pédagogique et social, paramédical				0	0,00	
Chef de service autre (administratif, etc.)				0	0,00	
Chef d'atelier				0	0,00	
Attaché de direction, économie				0	0,00	
Cadre de santé de la filière infirmière				0	0,00	
Cadre de service paramédical, cadre de la filière de rééducation, autre cadre de santé				0	0,00	
Cadre de service éducatif et social				0	0,00	
Responsable et coordinateur de secteur				0	0,00	
Autres cadres (direction)				0	0,00	
Autres cadres (encadrement de proximité)				0	0,00	
<b>ADMINISTRATION / GESTION</b>	0	0	0,00	0	0,00	0,00
<i>Dont emplois temporaires</i>				0	0,00	
Agent administratif				0	0,00	
Comptable				0	0,00	
Autre personnel administratif et de gestion				0	0,00	
<b>SERVICES GENERAUX</b>	0	0	0,00	0	0,00	0,00
<i>Dont emplois temporaires</i>				0	0,00	
Agent de service général				0	0,00	
Maitre de maison (hors encadrant éducatif de nuit)				0	0,00	
Ouvrier qualifié				0	0,00	
Veilleur de nuit occupant à titre principal des fonctions d'accompagnement socio-éducatif (hors encadrant éducatif de nuit)				0	0,00	
Autre personnel services généraux				0	0,00	
<b>RESTAURATION</b>	0	0	0,00	0	0,00	0,00
<i>Dont emplois temporaires</i>				0	0,00	
Chef cuisinier				0	0,00	
Cuisinier				0	0,00	
Autre personnel de restauration				0	0,00	
<b>ENSEIGNEMENT ET SOCIO-EDUCATIF</b>	0	0	0,10	0	0,10	0,10
<i>Dont emplois temporaires</i>				0	0,00	
Enseignant (enseignement primaire)				0	0,00	
Enseignant (enseignement secondaire)				0	0,00	
Enseignant (enseignement supérieur)				0	0,00	
Professeur EPS				0	0,00	
Moniteur EPS				0	0,00	
Accompagnant éducatif et social				0	0,00	
<i>Dont contrats aidés, contrats d'apprentissage et de professionnalisation</i>				0	0,00	
Aide médico-psychologique				0	0,00	
<i>Dont contrats aidés, contrats d'apprentissage et de professionnalisation</i>				0	0,00	
Animateur social				0	0,00	
Assistant de service social/assistant social spécialisé				0	0,00	
Assistant maternel				0	0,00	
Auxiliaire de vie sociale				0	0,00	
Conseiller en économie sociale et familiale				0	0,00	
Educateur jeunes enfants				0	0,00	
Educateur technique ou spécialisé				0	0,00	
Encadrant éducatif de nuit				0	0,00	
Mandataire judiciaire ou délégué aux prestations sociales				0	0,00	
Moniteur d'atelier				0	0,00	
Moniteur éducateur				0	0,00	
Moniteur enseignement ménager				0	0,00	
Moniteur jardin d'enfants				0	0,00	
Personnel d'aide à domicile				0	0,00	
Psychologue/neuropsychologue		0,10	0	0,10	0,10	
Responsable ou encadrant technique d'atelier				0	0,00	
Technicien de l'intervention sociale et familiale				0	0,00	
Technicien en compensation sensorielle				0	0,00	
Travailleur familial				0	0,00	
Agent de service affecté aux fonctions de blanchisserie, nettoyage et service de repas				0	0,00	
Autre personnel socio-éducatif				0	0,00	
Personnel socio-éducatif en cours de formation				0	0,00	
Assistante familiale				0	0,00	
<b>PARAMEDICAL</b>	0	0	2,90	0	2,90	2,90
<i>Dont emplois temporaires</i>				0	0,00	
<i>Dont contrats aidés, contrats d'apprentissage et de professionnalisation</i>				0	0,00	
Aide soignant		2,35	0	2,35	2,35	
Audioprothésiste				0	0,00	
Dietéticien				0	0,00	
Ergothérapeute				0	0,00	
Infirmier D.E.		0,55	0	0,55	0,55	
Infirmier psychiatrique				0	0,00	
Masseur-kinésithérapeute				0	0,00	
Orthophoniste				0	0,00	
Orthoptiste				0	0,00	
Pédicure-podologue				0	0,00	
Personnel médico-technique de la rééducation				0	0,00	
Psychomotricien				0	0,00	
Puéricultrice				0	0,00	
Sage-femme				0	0,00	
Autre personnel paramédical				0	0,00	
Personnel paramédical en formation				0	0,00	
<b>MEDICAL</b>	0	0	0,05	0	0,05	0,05
<i>Dont emplois temporaires</i>				0	0,00	
Médecin pédiatre				0	0,00	
Médecin psychiatre				0	0,00	
Médecin rééducation fonctionnelle				0	0,00	
Médecin autre spécialité				0	0,00	
Médecin généraliste		0,05	0	0,05	0,05	
Pharmacien				0	0,00	
Préparateur en pharmacie				0	0,00	
Autre				0	0,00	
<b>AUTRES FONCTIONS</b>				0	0,00	
<i>Dont emplois temporaires</i>				0	0,00	
<b>TOTAL</b>	0	0	3,05	0	3,05	3,15
						0,00

Montant des salaires (comptes 631 - 633 - 64)			
Catégorie	Budget exécutoire 2025	Budget proposé 2026	Budget retenu 2026
<b>DIRECTION / ENCADREMENT</b>	0,00	0,00	0,00
<i>Dont emplois temporaires</i>			
Directeur			
Médecin directeur			
Directeur-adjoint			
Chef de service éducatif, pédagogique et social, paramédical			
Chef de service autre (administratif, etc.)			
Chef d'atelier			
Attaché de direction, économie			
Cadre de santé de la filière infirmière			
Cadre de service paramédical, cadre de la filière de rééducation, autre cadre de santé			
Cadre de service éducatif et social			
Responsable et coordinateur de secteur			
Autres cadres (direction)			
Autres cadres (encadrement de proximité)			
<b>ADMINISTRATION / GESTION</b>	0,00	0,00	0,00
<i>Dont emplois temporaires</i>			
Agent administratif			
Comptable			
Autre personnel administratif et de gestion			
<b>SERVICES GENERAUX</b>	0,00	0,00	0,00
<i>Dont emplois temporaires</i>			
Agent de service général			
Maitre de maison (hors encadrant éducatif de nuit)			
Ouvrier qualifié			
Veilleur de nuit occupant à titre principal des fonctions d'accompagnement socio-éducatif (hors encadrant éducatif de nuit)			
Autre personnel services généraux			
<b>RESTAURATION</b>	0,00	0,00	0,00
<i>Dont emplois temporaires</i>			
Chef cuisinier			
Cuisinier			
Autre personnel de restauration			
<b>ENSEIGNEMENT ET SOCIO-EDUCATIF</b>	0,00	0,00	0,00
<i>Dont emplois temporaires</i>			
Enseignant (enseignement primaire)			
Enseignant (enseignement secondaire)			
Enseignant (enseignement supérieur)			
Professeur EPS			
Moniteur EPS			
Accompagnant éducatif et social			
<i>Dont contrats aidés, contrats d'apprentissage et de professionnalisation</i>			
Aide médico-psychologique			
<i>Dont contrats aidés, contrats d'apprentissage et de professionnalisation</i>			
Animateur social			
Assistant de service social/assistant social spécialisé			
Assistant maternel			
Auxiliaire de vie sociale			
Conseiller en économie sociale et familiale			
Educateur jeunes enfants			
Educateur technique ou spécialisé			
Encadrant éducatif de nuit			
Mandataire judiciaire ou délégué aux prestations sociales			
Moniteur d'atelier			
Moniteur éducateur			
Moniteur enseignement ménager		</	

à la durée de travail dans l'année, et à la quotité de travail dans la semaine.

te pour 0.5 ETP.

pour 0.25 ETP.

## BILAN FINANCIER D'UN ÉTABLISSEMENT OU SERVICE SOCIAL OU MÉDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

BIENS	N-3	N-2	FINANCEMENTS	N-3	N-2
<b>Biens stables</b>			<b>Financements stables</b>		
Immobilisations incorporelles brutes			Apports, dotations, réserves et fonds propres	8 126,45	8 580,38
Immobilisations corporelles brutes :	52 306,56 €	54 339,31 €	Excédents affectés à l'investissement	40 000,00	40 000,00
- <i>Terrains</i>			Subventions d'investissement	20 078,44	19 826,44
- <i>Agencements de terrain</i>			Réserve de compensation des charges d'amortissement		
- <i>Constructions</i>	1 699,52	1 699,52	Provisions pour renouvellement des immobilisations		
- <i>Installations techniques, matériel et outillage</i>	50 607,04	52 639,79	Fonds dédiés à l'investissement (2)		
- <i>Autres immobilisations corporelles</i>			Provisions réglementées sur plus-values nettes d'actif		
Immobilisations corporelles et incorporelles en cours			Emprunts et dettes financières (à plus d'un an à l'origine)		
Immobilisations en cours - Part investissement PPP (1)			Dépôts et cautionnements reçus		
			Amortissements des immobilisations corporelles :	30 132,70 €	37 634,10 €
			- <i>Agencements de terrain</i>		
			- <i>Constructions</i>	1 699,52	1 699,52
			- <i>Installations techniques, matériel et outillage</i>		
			- <i>Autres immobilisations corporelles</i>	28 433,18	35 934,58
Immobilisations financières			Amortissement des immobilisations incorporelles		
Amortissements comptables excédentaires différés (2)			Dépenses refusées par l'autorité de tarification (2) (5)		
Charges à répartir sur plusieurs exercices			Dépréciation des immobilisations		
Autres			Autres (6)		
Compte de liaison investissement (2)			Compte de liaison investissement (2) (7)		
<b>Total II</b>	<b>52 306,56 €</b>	<b>54 339,31 €</b>		<b>Total I</b>	<b>98 337,59 €</b>
<b>Fonds de roulement d'investissement négatif (I-II)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Fonds de roulement d'investissement positif (I-II)</b>	<b>46 031,03 €</b>	<b>51 701,61 €</b>
<b>Actifs stables d'exploitation</b>			<b>Financements stables d'exploitation</b>		
Report à nouveau déficitaire (3)			Réserves et provisions affectées à la couverture du BFR		
Résultat déficitaire (3)			Réserves de compensation des déficits	100 773,75	100 773,75
Créances glissantes			Résultat excédentaire (3)	21 931,39	97 203,80
Droits acquis par les salariés, non provisionnés (2)			Report à nouveau excédentaire en attente d'affectation (3)	61 050,07	82 981,46
			Provisions pour risques et charges		
			Fonds dédiés dédiés à l'exploitation (2)		
			Dépréciation des stocks, créances et éléments financiers		
			Autres	83 003,07	81 103,07
Compte de liaison trésorerie (stable)			Compte de liaison trésorerie (stable) (2)		
<b>Total IV</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>Total III</b>	<b>266 758,28 €</b>
<b>Fonds de roulement d'exploitation négatif (III-IV)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Fonds de roulement d'exploitation positif (III-IV)</b>	<b>266 758,28 €</b>	<b>362 062,08 €</b>
<b>Fonds de roulement net global négatif</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Fonds de roulement net global positif</b>	<b>312 789,31 €</b>	<b>413 763,69 €</b>
<b>Valeurs d'exploitation</b>			<b>Dettes d'exploitation</b>		
Stocks et en-cours			Avances reçues		
Avances et acomptes versés			Fournisseurs	16 918,95	34 746,56
Créances sur organismes payeurs, usagers et clients	40 348,99	62 541,04	Dettes sociales et fiscales		
Créances diverses d'exploitation			Dettes diverses d'exploitation		
Créances irrécouvrables en non-valeur (4)			Produits constatés d'avance		
Charges constatées d'avance			Ressources à reverser à l'aide sociale		
Dépenses pour congés payés			Fonds déposés par les résidents		
Autres	344 767,87	459 905,62	Autres	49 993,37	74 186,41
Compte de liaison d'exploitation (2)			Compte de liaison d'exploitation (2)		
<b>Total VI</b>	<b>385 116,86 €</b>	<b>522 446,66 €</b>		<b>Total V</b>	<b>72 577,55 €</b>
<b>Besoin en fonds de roulement (VI-V)</b>	<b>312 539,31 €</b>	<b>413 513,69 €</b>	<b>Excédent de financement d'exploitation (VI-V)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Liquidités</b>			<b>Financements à court terme</b>		
Valeurs mobilières de placement			Fournisseurs d'immobilisations		
Disponibilités	250,00	250,00	Fonds des majeurs protégés		
Autres			Concours bancaires courants		
			Ligne de trésorerie		
			Intérêts courus non échus		
			Autres (dont emprunts à un an au plus)		
Compte de liaison trésorerie (2)			Compte de liaison trésorerie (2)		
<b>Total VIII</b>	<b>250,00 €</b>	<b>250,00 €</b>		<b>Total VII</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Trésorerie positive (VIII-VII)</b>	<b>250,00 €</b>	<b>250,00 €</b>	<b>Trésorerie négative (VIII-VII)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL DES BIENS (II+IV+VI+VIII)</b>	<b>437 673,42 €</b>	<b>577 035,97 €</b>	<b>TOTAL DES FINANCEMENTS (I+III+V+VII)</b>	<b>437 673,42 €</b>	<b>577 035,97 €</b>

(1) : PPP = partenariat public privé

(2) : Etablissements privés seulement

### (3) : Sous contrôle de tiers financeurs

(4) : Etablissements publics seulement

(5) : Montant précédé du signe "-"

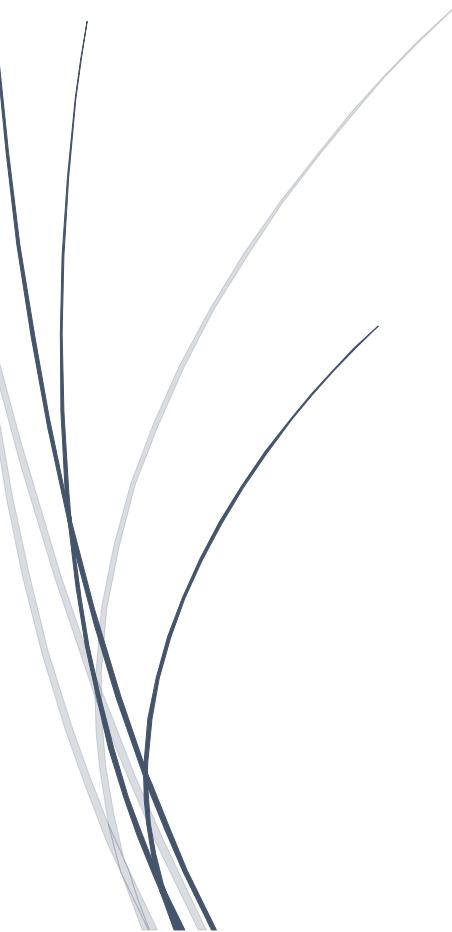
(6) : Dont résultats non contrôlés par des tiers financeurs

(7) : Pour les ESSMS publics, ESSMS rattachés à une collectivité territoriale, un CCAS ou un CIAS seulement

## N-3 | N-2



# Budget prévisionnel EAM 2026



EAM – 37 avenue Georges Clémenceau 41100 VENDOME



CCAS

## Table des matières

1.	Présentation de l'établissement.....	2
1.1.	L'organisme gestionnaire : CCAS de Vendôme .....	2
1.2.	Présentation de l'établissement.....	2
2.	L'activité .....	3
3.	Ressources humaines .....	3
3.1.	Personnels hébergement .....	3
3.2.	Personnels de soins .....	3
4.	Budget prévisionnel 2026.....	4
4.1.	Section de fonctionnement.....	4
4.1.1.	Présentation générale de la partie « Hébergement ».....	4
4.1.2.	Les recettes de fonctionnement .....	5
4.1.3.	Les dépenses de fonctionnement .....	5
4.1.4.	Présentation générale de la partie « Soins ».....	6
4.1.5.	Les recettes de fonctionnement .....	7
4.1.6.	Les dépenses de fonctionnement .....	7
4.2.	Section d'investissement.....	8
5.	Synthèse .....	9
5.1.	Synthèse du budget de fonctionnement Conseil Départemental.....	9
5.2.	Détermination de la dotation globale soin .....	9
6.	Calcul des tarifs.....	10
6.1.	Tarifs du prix de journée Hébergement .....	10
6.2.	Tarifs du prix de journée Soins .....	10
7.	Tarifs moyens .....	10

## 1. Présentation de l'établissement

### 1.1. L'organisme gestionnaire : CCAS de Vendôme

Le Centre Communal d'Action Social (CCAS) de Vendôme est un établissement public administratif, rattaché à l'administration territoriale unique. Le CCAS gère principalement quatre entités :

- EHPAD « la clairière des coutis »
- EANM (ancien FAS)
- EAM (ancien FAM)
- Résidence autonomie
- Habitat inclusif

Le CCAS de Vendôme anime une action générale de prévention et de développement. Il exerce sa mission en liaison étroite avec les institutions locales (CAF, MSA, conseil départemental, associations). Il possède à ses fins des attributions obligatoires et des attributions facultatives. Le CCAS est présidé par le maire de la commune. Son conseil d'administration est constitué d'élus locaux désignés par le conseil municipal et de personnes compétentes dans le domaine de l'action sociale.

### 1.2. Présentation de l'établissement

L'Etablissement d'accueil médicalisé (EAM) de Vendôme a ouvert ses portes le 23 mai 2016.

L'établissement d'accueil médicalisé (EAM) a pour mission d'accueillir des personnes en situation en handicap, présentant des troubles de comportement, des déficiences intellectuelles ou de troubles associés. Leur état de santé ainsi que leurs besoins en soins nécessitent un accompagnement pour tous les actes du quotidien. Ainsi le EAM est une structure médicalisée.

Les EAM ont été mise en place par la circulaire n°86-6 du 14 février 1986. Cette circulaire fixe leurs missions et confère une importance particulière à leur implantation, celle-ci devant permettre une ouverture à la vie sociale. La loi n°2002-2 du 02 janvier 2002 leur a attribué une véritable existence juridique, en les insérant dans la typologie des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Au départ, les FAM devaient constituer des structures de prises en charge expérimentales, ayant notamment pour objectif de compléter les solutions déjà existantes (les Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS) et les foyers de vie ou foyers occupationnels).

Les EAM obéissent à des règles de double tarification : un tarif pour les prestations de soin et un tarif couvrant les frais d'hébergement, d'où leur ancienne appellation de « foyer à double tarification ».

L'assurance maladie finance de manière forfaitaire l'ensemble des dépenses afférentes aux soins, aux personnes médicaux et paramédicaux.

L'aide sociale départementale (Conseil Départemental) finance l'hébergement et l'animation.

## 2. L'activité

Capacités (nbre de places)	Exercice 2025		Exercice 2026	
	Accordé	Demandé	Demandé	Retenu
Capacité autorisée	5	5	5	5
Activité	1 790	1 790		

L'activité demandé pour l'année 2026 est de 1 790 journées soit un taux d'occupation de 98,30%.

## 3. Ressources humaines

### 3.1. Personnels hébergement

Catégories	BP exécutoire 2025	BP proposé 2026
<b>Directeur</b>	0.05	
<b>Cadre de santé</b>		
<b>Agent administratif</b>	0.05	0.30
<b>Maitresse de maison</b>	0.20	0.20
<b>Veilleur de nuit</b>	0.05	0.05
<b>AMP</b>	2	1.70
<b>Conseiller en économie sociale et familiale</b>	0.25	0.25
<b>Animateur social</b>		0.10
<b>Educateur spécialisé</b>	0.30	
<b>Agent de service</b>	0.20	1.03
<b>Autre personnel paramédical</b>		
<b>TOTAL</b>	3.10	3.63

### 3.2. Personnels de soins

Catégories	BP exécutoire 2025	BP proposé 2026
<b>Directeur</b>		0.10
<b>Psychologue</b>	0.10	0.10
<b>Aide-soignante</b>	2.35	2.35
<b>Infirmière</b>	0.55	0.55
<b>Médecin généraliste</b>	0.05	0.05
<b>TOTAL</b>	3.05	3.15

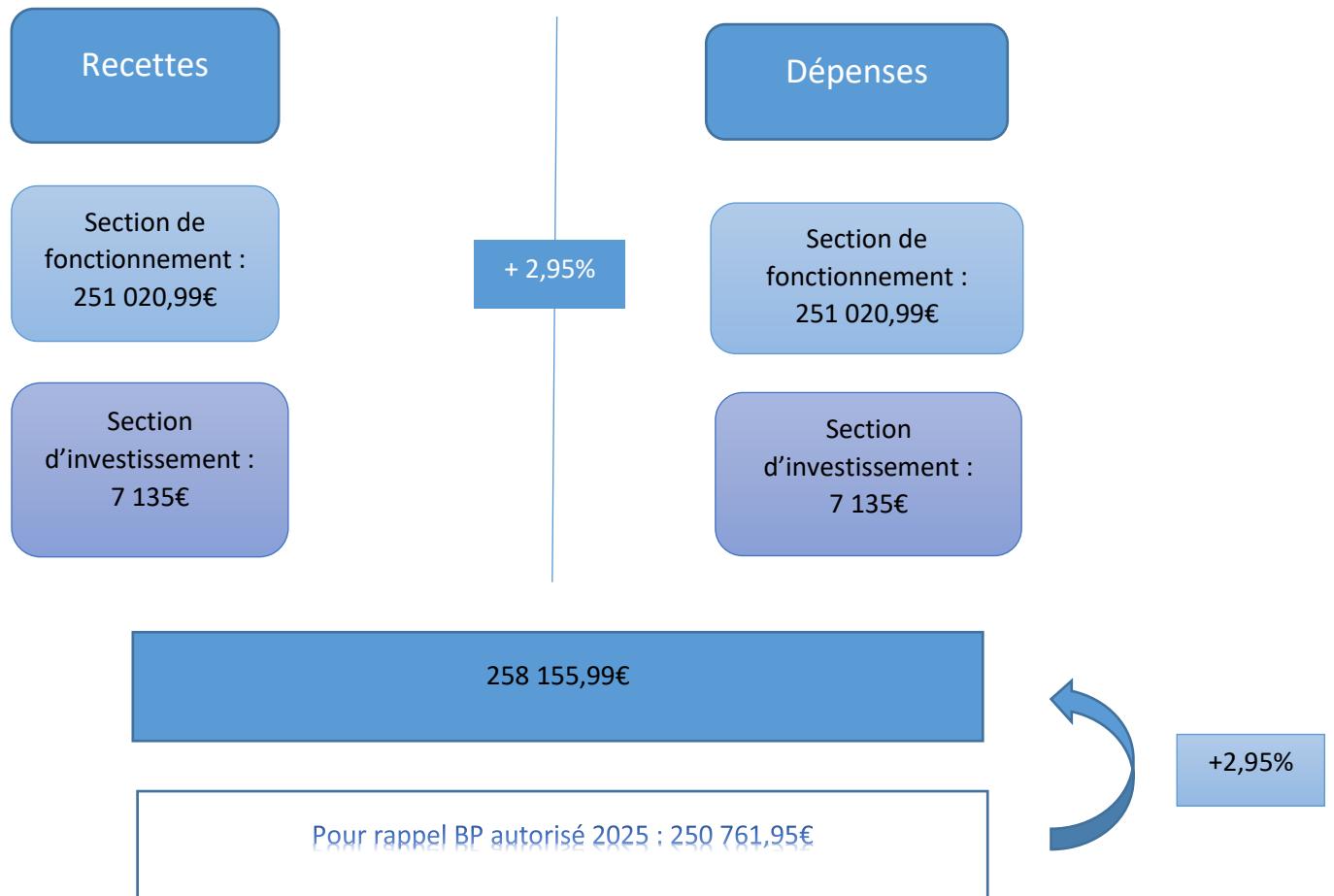
## 4. Budget prévisionnel 2026

### 4.1. Section de fonctionnement

#### 4.1.1. Présentation générale de la partie « Hébergement »

Le budget prévisionnel hébergement 2026 s'élève toutes sections confondues à 258 155,99 € contre 250 761,95€ (BP autorisé 2025) ce qui représente une hausse de 2,95%.

Les grandes masses 2025 pour chaque section budgétaire sont les suivantes :



#### 4.1.2. Les recettes de fonctionnement

Libellé	CA 2023	CA 2024	BP Autorisé 2025	BP proposé 2026
Groupe I – Produits de tarification et assimilés	230 232,48€	240 911,15€	240 856,95€	246 667,99€
Groupe II – Autres produits relatifs à l'exploitation	73,87€	222,36€	1000,00€	1 500,00€
Groupe III – Produits financiers et produits non encaissables	2 858,76€	3 723,32€	3 800,00€	3 853,00€
<b>TOTAL</b>	<b>233 165,38€</b>	<b>244 856,83€</b>	<b>245 656,95€</b>	<b>251 020,99€</b>

Le budget 2026 est présenté sans reprise de résultat.

##### Hypothèse des produits :

- Hausse de 2% de la dotation globale
- Remboursement d'IJ pour 1 500€
- Mandats annulés pour 1 900€
- Reprise de quote-part de subvention pour 53€
- Reprise de provisions au titre de surcoût des loyers : 1 900€

#### 4.1.3. Les dépenses de fonctionnement

Libellé	CA 2023	CA 2024	BP Autorisé 2025	BP proposé 2026
Groupe I – Dépenses afférentes à l'exploitation courante	56 841,18€	64 354,07€	86 070,42€	65 931,41€
Groupe II – Dépenses afférentes au personnel	133 337,00€	133 452,45€	146 938,03€	166 458,56€
Groupe III – Dépenses afférentes à la structure	12 979,79€	9 783,22€	12 648,50€	18 631,02€
<b>TOTAL</b>	<b>203 157,97€</b>	<b>207 589,74€</b>	<b>245 656,95€</b>	<b>251 020,99€</b>

##### Hypothèse des charges :

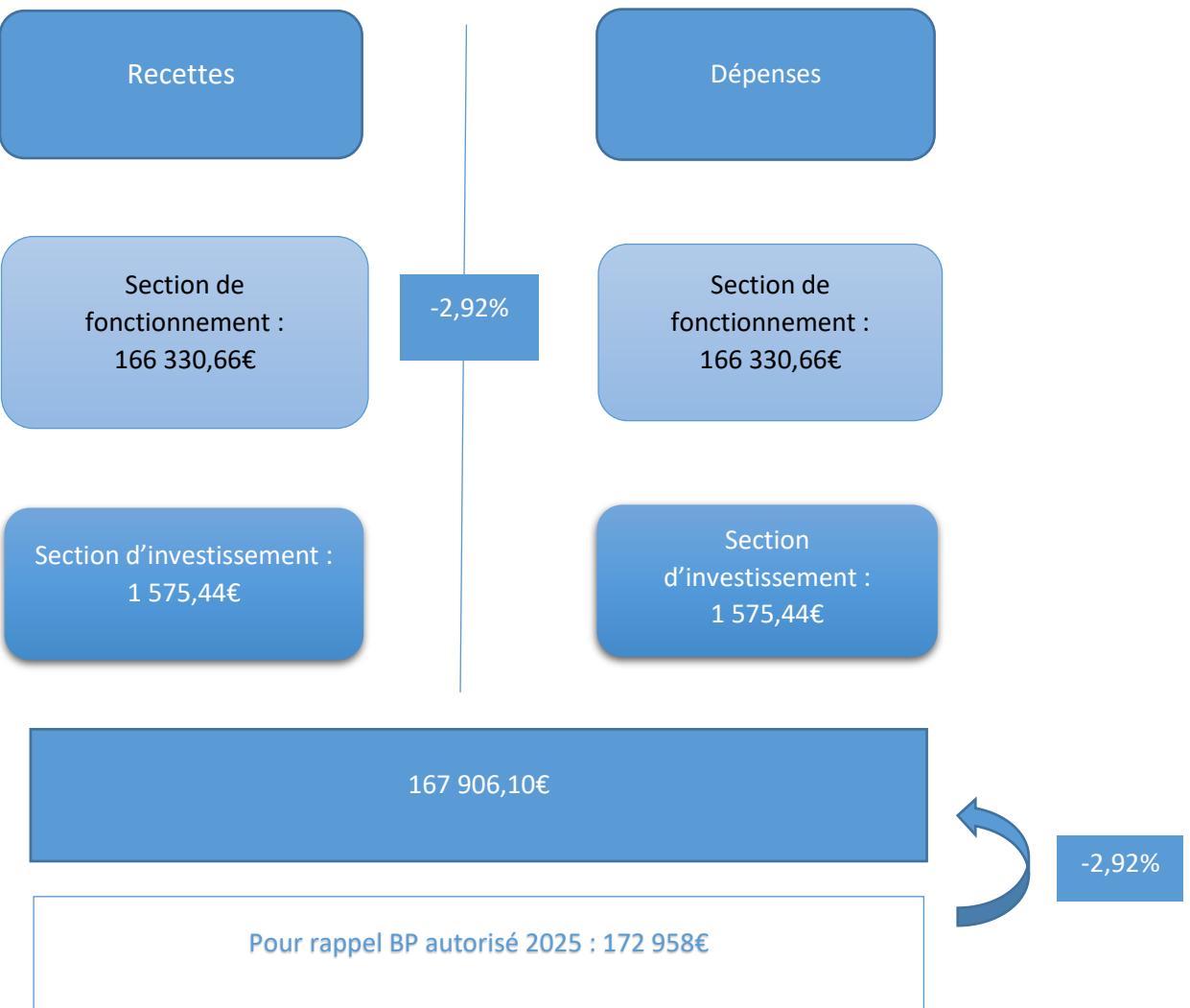
- Nous avons été malheureusement contraint de réduire nos charges d'exploitation afin de couvrir nos charges de personnel
- Un taux de reconduction de 2% a été appliqué hors 65,66 et 68
- Augmentation du groupe II de 11.06% dû aux évolutions réglementaires (CNRACL, augmentation du point, GVT...)
- Pour le groupe III : Hausse de l'assurance maladie de 25.80% par rapport au budget N-1, les dotations aux amortissements au réel.

Les dépenses pour l'année 2026 sont arrêtées à la somme de 251 020,99€, soit une augmentation des dépenses hébergement par rapport au budget autorisé 2025 de 2.18%.

#### 4.1.4. Présentation générale de la partie « Soins »

Le budget prévisionnel « Soins » 2025 s'élève toutes sections confondues à 167 906,10€ contre 172 958€ ce qui représente une baisse d'environ 2,92%.

Les grandes masses 2026 pour chaque section budgétaire sont les suivantes :



#### 4.1.5. Les recettes de fonctionnement

Libellé	CA 2023	CA 2024	BP Autorisé 2025	BP proposé 2026
Groupe I – Produits de tarification et assimilés	147 588,31€	154 731,37€	155 252,59€	156 696,44€
Groupe II – Autres produits relatifs à l'exploitation	6 658,01€	18 922,19€	15 773,00€	7 835,22€
Groupe III – Produits financiers et produits non encaissables	421,16€	2 597,05€	1 799,00€	1 799,00€
<b>TOTAL</b>	<b>154 667,48€</b>	<b>176 250,61€</b>	<b>172 824,59€</b>	<b>166 330,66€</b>

Le budget 2026 est présenté sans reprise de résultat.

#### Hypothèse sur les produits :

- Evolution de la dotation globale de 0,93%
- IJ pour un montant de 7 835,22€
- Reprise de quote-part de subvention pour 199€
- Mandats annulés pour 1 900€

#### 4.1.6. Les dépenses de fonctionnement

Libellé	CA 2023	CA 2024	BP Autorisé 2025	BP proposé 2026
Groupe I – Dépenses afférentes à l'exploitation courante	7 997,54€	5 585,75€	7 550,00€	8 800,00€
Groupe II – Dépenses afférentes au personnel	147 649,55€	104 090,62€	155 910,59€	148 340,15€
Groupe III – Dépenses afférentes à la structure	7 096,41€	6 636,89€	9 364,00€	9 190,51€
<b>TOTAL</b>	<b>162 743,50€</b>	<b>116 313,26€</b>	<b>172 824,59€</b>	<b>166 330,66€</b>

## 4.2. Section d'investissement

La section d'investissement totalise 8 710,44€ en dépenses pour les deux sections tarifaires.

Les dépenses d'équipement sont essentiellement du renouvellement de biens.

### RECETTES D'INVESTISSEMENT HEBERGEMENT

Libellé	CA 2024	BP 2025	BP 2026
<b>Chapitre 10 – Fonds de compensation à la TVA</b>			
1022 – Fonds de compensation à la TVA	453,93€		335,00€
<b>Chapitre 28 – Dotations aux amortissements</b>			
28153 – Installations à caractères spécialisés			
28181 – Installations générales, agencements	409,00€	409,00€	409,00€
28183 – Matériel de bureau et matériel info	234,00€	234,00€	235,80€
28184 – Mobilier	369,00€	369,00€	53,00€
28188 – Autres immobilisations corporelles	4 090,00€	4 093,00€	6 102,20€
<b>TOTAL</b>	<b>5 555,93€</b>	<b>5 105,00€</b>	<b>7 135,00€</b>

### RECETTES D'INVESTISSEMENT SOINS

Libellé	CA 2024	BP 2025	BP 2026
<b>Chapitre 28 – Dotations aux amortissements</b>			
28184 – Mobilier	422,00€	422,00€	738,00€
28188 – Autres immobilisations corporelles	1 977,40€	1 127,00€	837,44€
<b>TOTAL</b>	<b>2 399,40€</b>	<b>1 549,00€</b>	<b>1 575,44€</b>

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT HEBERGEMENT

Libellé	CA 2024	BP 2025	BP 2026
<b>Chapitre 13 – Subvention d'équipement</b>			
139 – Subvention reçues	53,00€	53,00€	53,00€
<b>Chapitre 15 – Provisions</b>			
1588 – Autres provisions pour charges	1 900,00€	1 900,00€	1 900,00€
<b>Chapitre 21 – Immobilisations corporelles</b>			
2183 – Matériel de bureau et informatique			882,00€
2184 - Mobilier		1 500,00€	1 105,63€
2188 – Autres immobilisations corporelles		1 652,00€	3 194,37€
<b>TOTAL</b>	<b>1 953,00€</b>	<b>5 105,00€</b>	<b>7 135,00€</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT SOINS

Libellé	CA 2024	BP 2025	BP 2026
<b>Chapitre 13 – Subvention d'équipement</b>			
139 – Subvention reçues	199,00€	199,00€	199,00€
<b>Chapitre 15 – Provisions</b>			
1588 – Autres provisions pour charges			
<b>Chapitre 21 – Immobilisations corporelles</b>			
2183 – Matériel de bureau et informatique			
2184 - Mobilier			
2188 – Autres immobilisations corporelles	2 032,75€	1 350,00€	1 376,44€
<b>TOTAL</b>	<b>2 231,75€</b>	<b>1 549,00€</b>	<b>1 575,44€</b>

## 5. Synthèse

### 5.1. Synthèse du budget de fonctionnement Conseil Départemental

Dépenses	Base Reconduction	Tx de recond.	Recond. 2025	Mesures Nouvelles		Total	Budget Proposé 2026
				MNR	MNNR		
Groupe I	86 070,42 €	2,00%	87 791,83 €			87 791,83 €	65 931,41 €
Groupe II	146 938,03 €	2,00%	149 876,79 €			149 876,79 €	166 458,56 €
Groupe III Hors 65,66 et 68	7 543,50 €	2,00%	7 694,37 €			7 694,37 €	11 831,02 €
Sous total	240 551,95 €		245 362,99 €			245 362,99 €	244 220,99 €
Compte 65							
Compte 66							
compte 68	5 105,00 €		5 105,00 €			5 105,00 €	6 800,00 €
<i>Total GIII</i>	<i>12 648,50 €</i>		<i>12 799,37 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>12 799,37 €</i>	<i>18 631,02 €</i>
<b>TOTAL</b>	<b>245 656,95 €</b>		<b>250 467,99 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>250 467,99 €</b>	<b>251 020,99 €</b>
Recettes	Base Reconduction	Tx de recond.	Recond. 2025	Mesures Nouvelles		Total	Budget Proposé 2026
				MNR	MNNR		
Groupe I	240 856,95 €		245 667,99 €			245 667,99 €	245 667,99 €
Groupe II	1 000,00 €		1 000,00 €			1 000,00 €	1 500,00 €
Groupe III	3 800,00 €		3 800,00 €			3 800,00 €	3 853,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>245 656,95 €</b>		<b>250 467,99 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>250 467,99 €</b>	<b>251 020,99 €</b>

### 5.2. Détermination de la dotation globale soin

	FAM
Base entrée nette 2025	155 252,59 €
Actualisation 2026	156 696,44 €
MN Reval pouvoir d'achat Secteur Public	
Dotation Pérenne 2026	
<b>Dotation Finale 2026</b>	<b>156 696,44 €</b>

## 6. Calcul des tarifs

### 6.1. Tarifs du prix de journée Hébergement

<b>A</b>	<b>Total Charges Groupes I + II + III</b>	<b>251 020,99</b>
<b>B</b>	Produits en atténuation Total Groupe II + III	5 353,00 €
<b>C</b>	Reprise sur le compte 111 – ESMS publics – (excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reconductibles)	
<b>G</b>	A – (B+C) = Dépenses nettes autorisées	245 667,99
<b>H</b>	(+/-) Reprise de résultat compte 110 ou 119	
<b>I</b>	Dépenses refusées	
	Total à prendre en compte pour le calcul des tarifs = G-H+I	245 667,99
<b>Nombre de journées</b>		<b>1 790</b>
<b>Prix de journée moyen de l'année</b>		<b>137,24 €</b>

### 6.2. Tarifs du prix de journée Soins

<b>A</b>	<b>Total Charges Groupes I + II + III</b>	<b>166 330,66 €</b>
<b>B</b>	Produits en atténuation Total Groupe II + III	9 634,22 €
<b>C</b>	Reprise sur le compte 111 – ESMS publics – (excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reconductibles)	
<b>G</b>	A – (B+C) = Dépenses nettes autorisées	156 696,44 €
<b>H</b>	(+/-) Reprise de résultat compte 110 ou 119	
<b>I</b>	Dépenses refusées	
	Total à prendre en compte pour le calcul des tarifs = G-H+I	156 696,44 €
<b>Nombre de journées</b>		<b>1 790</b>
<b>Prix de journée moyen de l'année</b>		<b>87,54 €</b>

## 7. Tarifs moyens

Prix de journée Hébergement	2023	2024	2025	Prév. 2026	Evolution
Prix de journée	126,46 €	131,93 €	134,56 €	137,24 €	0,76%

**Département de Loir-et-Cher**  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VENDÔME**



Siège social : 37 avenue Georges Clemenceau – BP 20107 – 41106 VENDÔME CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du mardi 21 octobre 2025**

Délibération n° CCD20251021-10	Nombre d'administrateurs au moment du vote :				Résultat du vote :		
	En exercice : 11	Présents : 6	Pouvoirs : 2	Votants : 8	Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0

**OBJET : STRATEGIE FINANCIERE : Etablissement d'accueil non médicalisé (EANM) Michelle Bouhours - Budget prévisionnel 2026 proposé au Conseil départemental de Loir-et-Cher**

Le mardi 21 octobre 2025 à 18h30, les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Vendôme se sont réunis à la salle des conseils, 37 avenue Georges Clemenceau à Vendôme, selon les modalités fixées dans la convocation adressée par Laurent Brillard, président, le 15 octobre 2025, conformément à l'article R. 123-16 du code de l'action sociale et des familles.

**Etaient présents :**

Laurent BRILLARD  
 Alia HAMMOUDI  
 Patrick CALLU  
 Pierre FAUVINET

Jacques CARRILLAT  
 Muguette SAILLARD

**Absents :**

Floriane BERTIN-DECROOCQ  
 Nicolas CAVARD  
 Géraldine BEAURAIN

**Absentes ayant donné procuration :**

Yolande MORALI donne procuration à Laurent BRILLARD  
 Sylvie BONNET donne procuration à Alia HAMMOUDI

Laurent BRILLARD, président, préside la séance.

Le conseil d'administration se réunit au nombre prescrit par l'article R. 123-17 du code de l'action sociale et des familles.

Nathalie BRIAS, directrice, est nommée secrétaire, conformément à l'article R. 123-23 du code de l'action sociale et des familles.

Laurent BRILLARD, Président, donne lecture du rapport suivant :

**DESTINATAIRES :**

- 1 ex. Dossier DSF
- 1 ex. Dossier séance
- 1 ex. Trésorerie
- 1 ex. Intéressé

**EXPOSÉ :**

Le budget prévisionnel 2026 de l'Etablissement d'accueil non médicalisé (EANM) Michelle Bouhours proposé au Conseil départemental de Loir-et-Cher s'établit de la façon suivante :

**SECTION D'EXPLOITATION**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
<b>Groupe I</b>	Produits de la tarification et assimilés	634 635,10€
<b>Groupe II</b>	Autres produits relatifs à l'exploitation	20 000,00€
<b>Groupe III</b>	Produits financiers et produits non encaissables	9 650,00€
	<b>TOTAL</b>	<b>664 285,10€</b>

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
<b>Groupe I</b>	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	125 116,38€
<b>Groupe II</b>	Dépenses afférentes au personnel	517 914,28€
<b>Groupe III</b>	Dépenses afférentes à la structure	21 254,44€
	<b>TOTAL</b>	<b>664 285,10€</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
<b>Chapitre 10</b>	Fonds de compensation FCTVA	1 665,00€
<b>Chapitre 28</b>	Amortissements des immobilisations	3 510,00€
	<b>TOTAL</b>	<b>5 175,00€</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
<b>Chapitre 139</b>	Reprise de subvention d'investissement	850,00€
<b>Chapitre 21</b>	Acquisitions d'équipements	4 325,00€
	<b>TOTAL</b>	<b>5 175,00€</b>

En outre, au chapitre 15, une provision a été constituée à hauteur de 50 000 euros le 10 mars 2023 par délibération n° CCD20200310-05.

Une dépense d'investissement a été prévue au budget prévisionnel 2025 au chapitre 15 – Reprise de provisions à hauteur de 7 800 euros.

**VISAS :**

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
 Vu le code de l'action sociale et des familles.

**PROPOSITION :**

Il vous est proposé :

- d'approuver le budget prévisionnel et la prévision de reprise de provisions 2026 de l'Etablissement d'accueil non médicalisé (EANM) Michelle Bouhours proposé au Conseil départemental de Loir-et-Cher ;
- d'autoriser le président ou la vice-présidente à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**DÉCISION :**

Conformément au Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 123-20 qui dispose que le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires du Centre communal d'action sociale,  
 cet exposé entendu,  
 après en avoir délibéré,

**Le conseil d'administration, à l'unanimité des votants, ADOPE la délibération présentée.**

## **DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS**

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département et/ou publiée, notifiée. Dans un délai de deux mois à compter de la date de publication / notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- un recours gracieux adressé au Président du Centre communal d'action sociale, BP 20107, 41106 Vendôme cedex. Au terme d'un délai de deux mois, le silence du président vaut rejet implicite du recours gracieux ;
- un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 Orléans. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télerecours citoyens accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Le 21 octobre 2025 à Vendôme,

## **POUR EXTRAIT CONFORME**

Le secrétaire de séance,	Le Président,
Nathalie BRIAS	Laurent BRILLARD

**PJ** : Présentation du budget prévisionnel 2026 de EANM  
Budget prévisionnel

## CADRE REGLEMENTAIRE EXCEL PH et SSIAD (BPPH-2026-01)

### ANNEXE 1: CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

Etablissement :

EANM Etablissement d'accueil non médicalisé Michelle BOUHOURS

Adresse :

37 avenue Georges Clémenceau  
BP 20107  
41106 VENDOME

Organisme gestionnaire :

CCAS - Centre Communal d'Action Sociale

Téléphone :

0254864700

FAX :

0254864650

Email : [nathalie.ferreira@catv41.fr](mailto:nathalie.ferreira@catv41.fr)

Nom du directeur ou de la personne ayant qualité pour représenter l'établissement :

Mme BRIAS Nathalie

FINESS :

410008783

Catégorie d'établissement ou de service :

437 - Foyer d'accueil médicalisé pour adultes handica ▼

Autorité en charge de la tarification :

Conseil Départemental

Convention collective majoritaire de travail :

FPT (titre III) ▼

Date d'arrivée des documents :

Capacité autorisée :

14

TOTAL AGREGAT APPROUVE en N-1 (Classe 6-77-78-79)

603 637,92

ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL - PRESENTATION DE L'ACTIVITE PREVISIONNELLE D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

Lits ou places réels 2024	Lits ou places financés	Nombre de jours d'ouverture	Nombre de jours de présence	Nombre de journées théorique
---------------------------	-------------------------	-----------------------------	-----------------------------	------------------------------

Activité théorique (1) (2) (3) (4) (5) = (2) x (3)

<b>TOTAL</b>	14	14	365	365	5 110
--------------	----	----	-----	-----	-------

Activité par dérogation		
Nombre de personnes	Nombre de journées proposées	Nombre de journées allouées

(6) (7) (8)

0	0	0
---	---	---

Externat					0
Semi Internat					0
Internat	14	14	365	365	5 110
Autre1					0
Autre2					0
Autre3					0
Autre4					0
Autre5					0
Autre6					0
Autre7					0
Autre8					0
Autre9					0


Nature	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Moyenne	BP 2025	BP proposé 2026		Retenu par le tarificateur	
						Nombre	Taux d'occupation	Nombre	Taux d'occupation

Activité prévisionnelle	(9)	(10)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)
<b>TOTAL en journées</b>		5 032	4 646	4 834	4 837	4 880	5 007	97,98%	0

Externat	0	0	0	0	0			0,00%	
Semi Internat	0	0	0	0	0			0,00%	
Internat	5 032	4 646	4 834	4 837	4 880	5 007	97,98%		
Autre1	0	0	0	0	0			0,00%	
Autre2	0	0	0	0	0			0,00%	
Autre3	0	0	0	0	0			0,00%	
Autre4	0	0	0	0	0			0,00%	
Autre5	0	0	0	0	0			0,00%	
Autre6	0	0	0	0	0			0,00%	
Autre7	0	0	0	0	0			0,00%	
Autre8	0	0	0	0	0			0,00%	
Autre9	0	0	0	0	0			0,00%	

ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL - PRESENTATION DE L'ACTIVITE PREVISIONNELLE DES SERVICES MENTIONNES AUX 14° ET 15° DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024	Activité prévisionnelle - Budget exécutoire de l'exercice 2025	Taux d'évolution (%)	Activité prévisionnelle - Budget proposé au titre de l'exercice 2026	Taux d'évolution (%)	Activité prévisionnelle - Budget retenu au titre de l'exercice 2026	Taux d'évolution (%)	
			(1)	(2)	[(2)-(1)]/(1)]	(3)	[(3)-(2)]/(2)]	(4)	[(4)-(2)]/(2)]
Nombre de mesures au 31/12				0,00%		0,00%		0,00%	
Nombre de points				0,00%		0,00%		0,00%	
Nombre d'ETP au 31/12				0,00%		0,00%		0,00%	
Poids moyen de la mesure				0,00%		0,00%		0,00%	
Valeur du point service				0,00%		0,00%		0,00%	
Nombre de points par ETP				0,00%		0,00%		0,00%	
Nombre de mesures en moyenne par ETP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I  
DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

**1. Tableau prévisionnel au 31 octobre 2025**

Nombre de journées prévues et réalisées	Activité prévisionnelle N-1 actualisée au 31 octobre 2025						Activité prévisionnelle 2026																
	TOTAL 2025	+ 20 ans orientés ESAT	+ 20 ans orientés MAS		+ 20 ans orientés en FAM ou SAMSAH	+ 20 ans orientés Foyer (autre que FAM) ou SAVS	Autres (1)	TOTAL 2026	+ 20 ans orientés ESAT	+ 20 ans orientés MAS		+ 20 ans orientés en FAM ou SAMSAH	+ 20 ans orientés Foyer (autre que FAM) ou SAVS	Autres (1)									
			Nombre total	Dont titulaires CMU-C						(de 1 à 5)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(de 6 à 10)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)		
Externat	0							0															
Semi Internat	0							0															
Internat	0							0															
Autre (à préciser)	0							0															
Autre (à préciser)	0							0															
Autre (à préciser)	0							0															
Autre (à préciser)	0							0															
Autre (à préciser)	0							0															
Autre (à préciser)	0							0															
Autre (à préciser)	0							0															
Autre (à préciser)	0							0															
Autre (à préciser)	0							0															
<b>TOTAL en journées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

**2. Tableau prévisionnel actualisé au 31 janvier 2026**

Nombre de journées prévues et réalisées	Activité réelle 2025						Activité prévisionnelle actualisée au 31 janvier 2026															
	TOTAL 2025	+ 20 ans orientés ESAT	+ 20 ans orientés MAS		+ 20 ans orientés en FAM ou SAMSAH	+ 20 ans orientés Foyer (autre que FAM) ou SAVS	Autres (1)	TOTAL 2026	+ 20 ans orientés ESAT	+ 20 ans orientés MAS		+ 20 ans orientés en FAM ou SAMSAH	+ 20 ans orientés Foyer (autre que FAM) ou SAVS	Autres (1)								
			Nombre total	Dont titulaires CMU-C						(de 1 à 5)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(de 6 à 10)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	
Externat	0							0														
Semi Internat	0							0														
Internat	0							0														
Autre (à préciser)	0							0														
Autre (à préciser)	0							0														
Autre (à préciser)	0							0														
Autre (à préciser)	0							0														
Autre (à préciser)	0							0														
Autre (à préciser)	0							0														
Autre (à préciser)	0							0														
Autre (à préciser)	0							0														
Autre (à préciser)	0							0														
<b>TOTAL en journées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Montant total des tarifs facturés aux conseils départementaux au titre de l'année 2025

[REDACTED]

(1): dont doubles orientations et orientation ne précisant pas la catégorie d'ESSMS pour adultes handicapés

SECTION D'EXPLOITATION: DEPENSES							
<u>GROUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE</u>	Réel 2024	Budget exécutoire 2025	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Reconduction	Mesures nouvelles	Total		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
<b>ACHATS</b>							
601	Achats stockés de matières premières et de fournitures						
602	Achats stockés - autres approvisionnements						
603	Variation des stocks						
606	Achats non stockés de matières et fournitures	1 264,49	11 760,00	6 650,00	6 650,00		
607	Achats de marchandise						
709	Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement						
713	Variations des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)						
<b>SERVICES EXTERIEURS</b>							
6111	Sous-traitance: prestations à caractère médical	8 654,75	1 200,00	1 200,00	1 200,00		
6112	Sous-traitance: prestations à caractère médico-social		9 500,00	2 500,00	2 500,00		
6118	Sous-traitance: autres prestations de service						
<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>							
6241	Transports de biens						
6242	Transports d'usagers						
6247	Transports collectifs du personnel						
6248	Transports divers						
625	Déplacements, missions et réceptions	142,26	1 400,00	300,00	300,00		
626	Frais postaux et frais de télécommunications						
6281	Prestations de blanchissage à l'extérieur		2 500,00	2 500,00	2 500,00		
6282	Prestations d'alimentation à l'extérieur						
6283	Prestations de nettoyage à l'extérieur						
6284	Prestations d'informatique à l'extérieur						
6287	Remboursement de frais	84 527,83	102 216,53	111 966,38	111 966,38		
6288	Autres prestations						
<b>TOTAL GROUPE I</b>		94 589,33	128 576,53	125 116,38	125 116,38		
<u>GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL</u>	Réel 2024	Budget exécutoire 2025	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Reconduction	Mesures nouvelles	Total		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(3)+(4)	(6)	(7)
621	Personnel extérieur à l'établissement	21 383,37	28 234,00				
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	871,87	10 500,00	10 500,00	10 500,00		
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)			2 177,03	2 177,03		
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	4 523,91	9 626,00	7 546,95	7 546,95		
641	Rémunération du personnel non médical	345 427,48	319 466,06	363 552,83	363 552,83		
642	Rémunération du personnel médical						
643	Rémunération du personnel handicapé						
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	62 768,55	111 896,00	127 695,16	127 695,16		
646	Personnes handicapées						
647	Autres charges sociales	5 691,77	5 320,00	6 442,31	6 442,31		
648	Autres charges de personnel						

<b>TOTAL GROUPE II</b>	440 666,95	485 042,06	517 914,28		517 914,28		
------------------------	------------	------------	------------	--	------------	--	--

	<b>GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE</b>	Réel 2024	Budget exécutoire 2025	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
				Reconduction	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(3)+(4)	(6)	(7)
612	Redevances de crédit bail							
6132	Locations immobilières							
6135	Locations mobilières							
614	Charges locatives et de co-propriété							
6152	Entretien et réparations sur biens immobiliers		1 560,00					
6155	Entretien et réparations sur biens mobiliers		830,00					
6156	Maintenance		610,00	6 003,12		6 003,12		
616	Primes d'assurances	14 756,09	14 339,00	10 673,32		10 673,32		
617	Etudes et recherches							
618	Divers		80,33					
623	Information, publications, relations publiques							
627	Services bancaires et assimilés							
635	Autres impôts taxes et versements assimilés (administration des impôts)							
637	Autres impôts taxes et versements assimilés (autres organismes)	1 478,76		1 068,00		1 068,00		

**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**

651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires							
653	Contribution versée au groupement hospitalier de territoire							
654	Pertes sur créances irrécouvrables							
655	Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun ( <i>éts privés</i> )							
657	Aides financières							
658	Charges diverses de gestion courante							

		Réel 2024	Budget exécutoire 2025	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
				Reconduction	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(3)+(4)	(6)	(7)
<b>CHARGES FINANCIERES</b>								
66	Charges financières							
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>								
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion							
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs) (ESSMS publics)							
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés							
678	Autres charges exceptionnelles							
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECiations, AUX PROVISIONS ET AUX ENGAGEMENTS</b>								
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	3 101,54	2 600,00	3 510,00		3 510,00		
6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir							
6815	Dotations aux provisions des charges d'exploitation							
6816	Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles							
6817	Dotations aux dépréciation des actifs circulants							
686	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges financières							
6871	Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations							
68725	Dotations aux amortissements dérogatoires							

ANNEXE 1-2 . 1 : Charges de la section d'exploitation

68741	Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du							
68742	Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations							
687461	Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé (ESSMS privés)							
687462	Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif circulant (ESSMS privés)							
68748	Autres							
6876	Dotations aux provisions pour dépréciations exceptionnelles							
6891	Reports en fonds reportés (ESSMS privés)							
68921	Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)							
68922	Reports en fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)							
6894	Engagements à réaliser sur subvention d'exploitation (ESSMS privés)							
6895	Reports en fonds dédiés sur contribution financière d'autres organismes (ESSMS privés)							
6896	Reports en fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public (ESSMS privés)							
<b>TOTAL GROUPE III</b>		19 336,39	20 019,33	21 254,44		21 254,44		
<b>TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)</b>		554 592,67	633 637,92	664 285,10		664 285,10		
		RAN 2024	RAN 2025			Report à nouveau 2026		
002	Déficit de la section d'exploitation reporté							
005	Amortissements comptables excédentaires différés							
<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>		554 592,67	633 637,92	664 285,10		664 285,10		

## SECTION D'EXPLOITATION : RECETTES

<u>GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION</u>		Réel 2024	Budget exécutoire 2025	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire
				Reconduction	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
731	Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD) (hors c/731224 et c/7312132)							
731224 et 7312132	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L. 242-4 du CASF (prix de journée)							
732	Produits à la charge de l'Etat							
733	Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autre que c/733222)	573 863,31	583 627,92	615 709,60		615 709,60		
733222	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L. 242-4 du CASF							
734	Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD)	9 751,83	20 010,00	18 925,50		18 925,50		
738	Produits à la charge d'autres financeurs							
<b>TOTAL GROUPE I</b>		<b>583 615,14</b>	<b>603 637,92</b>	<b>634 635,10</b>		<b>634 635,10</b>		
<u>GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION</u>		Réel 2024	Budget exécutoire 2025	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire
				Reconduction	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
70	Produits sauf 7082	2 415,69						
70821	Forfaits journaliers							
70822	Participations prévues au 4 <sup>e</sup> alinéa de l'article L.242-4 du code de l'action sociale et des familles							
70823	Participations aux frais de repas et de transport dans les ESAT							
70828	Autres participations forfaitaires des usagers							
71	Production stockée							
72	Production immobilisée							
74	Subventions d'exploitation et participations							
75	Autres produits de gestion courante	2 099,77						
603	Variation des stocks (en recettes)							
609	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats							
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs							
629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs							
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	21 075,02	21 200,00	20 000,00		20 000,00		
6429	Remboursements sur rémunérations du personnel médical							
6439	Remboursements sur rémunérations des personnes handicapées							
6459/69/79	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance et sur autres charges sociales	2 157,00						
6489	Fonds de compensation des cessations anticipées d'activité							
6611	Intérêts des emprunts et dettes (en recettes)							
<b>TOTAL GROUPE II</b>		<b>27 747,48</b>	<b>21 200,00</b>	<b>20 000,00</b>		<b>20 000,00</b>		

<u>GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES</u>		Réel 2024	Budget exécutoire 2025	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire
				Reconduction	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
76	Produits financiers							
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>								
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion							
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteint par la déchéance quadriennale (ESSMS publics)	684,00	1 000,00	1 000,00		1 000,00		
775	Produits de cessions d'éléments d'actif							

777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	91,98		850,00		850,00	
778	Autres produits exceptionnels (autre que c/7781)						
7781	Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat (établissements privés)						

**AUTRES PRODUITS**

7811	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles						
7815	Reprises sur provisions d'exploitation	7 800,00	7 800,00	7 800,00		7 800,00	
7816	Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles						
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants						
786	Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)						
78725	Reprises sur amortissements dérogatoires						
78741	Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement						
78742	Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations						
787461	Reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé (ESSMS privés)						
787462	Reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif circulant (ESSMS privés)						
78748	Autres reprises (sur provisions réglementées)						
7876	Reprises sur dépréciations exceptionnelles						
7891	Utilisations de fonds reportés (ESSMS privés)						
78921	Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)						
78922	Utilisation des fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)						
7894	Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation (ESSMS privés)						
7895	Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes (ESSMS privés)						
7896	Utilisation des fonds dédiés sur ressources liés à la générosité du public (ESSMS privés)						
79	Transfert de charges						
<b>TOTAL GROUPE III</b>		8 575,98	8 800,00	9 650,00		9 650,00	
<b>TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)</b>		619 938,60	633 637,92	664 285,10		664 285,10	

	RAN 2024	RAN 2025			Report à nouveau 2026
002	Excédent de la section d'exploitation reporté (1)				
005	Amortissements comptables excédentaires différés				
<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>		619 938,60	633 637,92	664 285,10	664 285,10

ANNEXE 1-3 . 1 : Section d'investissement : emplois

SECTION D'INVESTISSEMENT - EMPLOIS				
	Réel 2024	Budget exécutoire 2025	Budget prévisionnel 2026	
<b>Réduction des fonds propres ou reprise sur apports</b>				
10	Apports, dotations et réserves (ESSMS publics) Fonds propres et réserves (ESSMS privés)	20000,00		
1161/11521	Amortissements comptables excédentaires différés			
13	Subventions d'investissement	91,98	100,00	850,00
<b>Reprises</b>				
14	Provisions réglementées (sauf compte 1412: provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - dotation par financement de l'autorité de tarification)			
15	Provisions	7800,00	7800,00	7800,00
<b>Remboursement des dettes financières</b>				
16	Emprunts et dettes assimilées			
17	Dettes rattachées à des participations (ESSMS privés)			
<b>Compte de liaison investissement</b>				
18	Compte de liaison investissement (1)			
<b>Fonds dédiés ou reportés (ESSMS privés)</b>				
19	Fonds dédiés ou reportés			
<b>Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé</b>				
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles	10146,89	4500,00	4325,00
22	Immobilisations mises en concession (1)			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
<b>Autres</b>				
28	Amortissements des immobilisations (reprises)	940,02		
29	Dépréciation des immobilisations (reprises)			
39	Dépréciation de stocks et en-cours			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)			
49	Dépréciation des comptes de tiers (reprises)			
59	Dépréciation des comptes financiers (reprises)			

## ANNEXE 1-3 . 1 : Section d'investissement : emplois

001	Résultat d'investissement cumulé antérieur (déficit)			
004	Amortissements comptables excédentaires différés			
003	Excédent prévisionnel d'investissement			

ANNEXE 1-3 . 2 : Section d'investissement : Ressources

SECTION D'INVESTISSEMENT - RESSOURCES					
		Réel 2024	Budget exécutoire 2025	Budget prévisionnel 2026	
<b>Augmentation des fonds propres</b>					
10	Apports, capitaux et fonds propres	257,18	1600,00	1665,00	
1161/11592	Amortissements comptables excédentaires différés				
13	Subventions d'investissement	2900,00			
<b>Dotations aux provisions</b>					
14	Provisions réglementées (sauf compte 1412: provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - dotation par financement de l'autorité de tarification)				
15	Provisions				
<b>Augmentation des dettes financières</b>					
16	Emprunts et dettes assimilées				
17	Dettes rattachées à des participations				
<b>Compte de liaison investissement</b>					
18	Compte de liaison investissement (1)				
<b>Fonds dédiés ou reportés (ESSMS privés)</b>					
19	Fonds dédiés ou reportés				
<b>Immobilisations (sorties)</b>					
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles	940,02			
22	Immobilisations mises en concession (1)				
23	Immobilisations en cours				
26	Participations et créances rattachées à des participations				
27	Autres immobilisations financières				
<b>Autres</b>					
28	Amortissements des immobilisations (dotations)	3101,54	3000,00	3510,00	
29	Dépréciation des immobilisations (dotations)				
39	Dépréciation de stocks et en-cours				
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (diminution)				
49	Dépréciation des comptes de tiers (dotations)				
59	Dépréciation des comptes financiers (dotations)				
001	<b>Résultat d'investissement cumulé antérieur (excédent)</b>				
004	<b>Amortissements comptables excédentaires différés</b>				
007	<b>Déficit prévisionnel d'investissement (2)</b>	31780,15	7800,00	7800,00	

**ANNEXE 1-3 . 2 : Section d'investissement : Ressources**



**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT OU SERVICE SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

**Tableau de calcul des tarifs**

		<b>Proposition de l'établissement</b>	<b>Retenu par l'autorité de tarification</b>
A	<b>TOTAL CHARGES GROUPES I + II + III</b>	664 285,10	
B	<b>PRODUITS EN ATTENUATION</b> <b>TOTAL GROUPES II + III</b>	29 650,00	
C	Reprise sur le compte 11503 - ESSMS privés - / 111 - ESSMS publics - (excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reconductibles)		
G	<b>A - (B + C) = Dépenses nettes autorisées.</b>	634 635,10	
H	(+/-) Repriese de résultat (compte 11502 ou 115902 pour les ESSMS privés - comptes 110 ou 119 pour les ESSMS publics)		
I	Dépenses refusées		
	<b>Total à prendre en compte pour le calcul des tarifs = G - H + I</b>	634 635,10	
	<b>Dotation globale de financement</b>		
	<b>Nombre de journées</b>		
	- Externat		
	- Intégration scolaire		
	- Semi-internat		
	- Internat	5 007	
	<b>Prix de journée moyen de l'année</b>		
	- Externat		
	- Intégration scolaire		
	- Semi-internat		
	- Internat	126,75	
	<b>Nombre de forfaits ou de séances</b>		
	<b>Prix moyen sur l'année du forfait ou de la séance</b>		

### Plan de financement pluriannuel (PFP)

		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
S e c t i o n d e x p o i t a t i o n	Produits								
	Groupe I : Produits de la tarification		603 637,92	634 635,10					
	Dont aides ponctuelles par dotations non reconductibles								
	Groupe II : Autres produits d'exploitation		21 200,00	20 000,00					
	(*) Dont produits du compte 70		0,00	0,00					
	Groupe III : Produits financiers, exceptionnels et non encaissables		8 800,00	9 650,00					
	Total des produits (1)		633 637,92	664 285,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dont produits (hors c/775, 777, 7781 et 78)		625 837,92	655 635,10					
	Charges								
	Groupe I : Charges afférentes à l'exploitation courante		128 576,53	125 116,38					
	(*) Dont achats stockés et variation des stocks		0,00	0,00					
	Groupe II : Charges afférentes au personnel		485 042,06	517 914,28					
	Groupe III : Charges afférentes à la structure		20 019,33	21 254,44					
	(*) Dont charges non décaissables		2 600,00	3 510,00					
C A F	Dont charges des comptes 61 et 62 du groupe 3		17 419,33	16 676,44					
	Dont charges des comptes 63 à 65 du Groupe 3 des dépenses		0,00	1 068,00					
	Total des charges (2)		633 637,92	664 285,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	(*) Dont charges des comptes 60 à 62		184 729,86	152 292,82					
	(*) Dont charges des comptes 63 et 645 à 647		126 842,00	144 929,45					
	Résultat prévisionnel (1) - (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	(FRE) Résultat prévisionnel		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Flux internes (charges) (+)		2 600,00	3 510,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	(FRI) Valeur comptable des éléments d'actif cédés		0,00	0,00					
	(FRI) Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		2 600,00	3 510,00					
	(FRI) Dotations aux provisions réglementées impactant le FRI		0,00	0,00					
	(FRI) Autres dotations aux amortissements, provisions et dépréciations impactant le FRI (dont c/68748)		0,00	0,00					
	(FRI) Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (c/68921) - ESSMS privés		0,00	0,00					
	(FRE) Autres dotations aux amortissements, provisions et dépréciations		0,00	0,00					
	(FRE) Reports en fonds dédiés (sauf c/68921) - ESSMS privés		0,00	0,00					
	Flux internes (produits) (-)		7 800,00	8 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	(FRI) Reprises sur provisions réglementées impactant le FRI		0,00	0,00					
	(FRI) Reprises sur amortissements, autres provisions et dépréciations impactant le FRI (dont c/78748)		0,00	0,00					
	(FRI) Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice		0,00	850,00					
	(FRI) Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat		0,00	0,00					
	(FRI) Produits des cessions d'éléments d'actif		0,00	0,00					
	(FRI) Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (c/78921) - ESSMS privés		0,00	0,00					
	(FRE) Reprises sur autres provisions et dépréciations		7 800,00	7 800,00					
	(FRE) Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (sauf c/78921) - ESSMS privés		0,00	0,00					
	Capacité (+) / Insuffisance (-) d'autofinancement prévisionnelle		-5 200,00	-5 140,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dont part affectant le fonds de roulement d'investissement FRI = (3)		2 600,00	2 660,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dont part affectant le fonds de roulement d'exploitation FRE = (4)		-7 800,00	-7 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) : Les lignes précédées d'un astérisque, qui servent à collecter des données intermédiaires nécessaires au calcul d'indicateurs pour l'année N-1 uniquement, peuvent être masquées.



		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
	Augmentation du besoin en fonds de roulement de la période = (18)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Augmentation des stocks								
	Augmentation des créances (effet volume ou prix)								
	Diminution des dettes fournisseurs (effet volume ou prix)								
	Autres augmentations du BFR								
B	Diminution du besoin en fonds de roulement de la période = (19)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	Diminution des stocks								
R	Diminution des créances (effet volume ou prix)								
	Augmentation des dettes fournisseurs								
	Autres diminutions du BFR								
	Variations du BFR = (18) - (19) = (20)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	BFR initial (21)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	BFR cumulé fin de période = (20) + (21) = (22)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Variations de la trésorerie sur la période = (7) + (12) - (20) = (23)	-5 200,00	-5 140,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
T	Trésorerie Initiale = (24)		-5 200,00	-10 340,00	-10 340,00	-10 340,00	-10 340,00	-10 340,00	-10 340,00
	Trésorerie de fin de période = (23) + (24) = (25)	-5 200,00	-10 340,00	-10 340,00	-10 340,00	-10 340,00	-10 340,00	-10 340,00	-10 340,00
	Variations des financements à court terme = (26)								
	Liquidités de fin de période = Liquidités de début de période + (23) + (26)		-5 140,00	-5 140,00	-5 140,00	-5 140,00	-5 140,00	-5 140,00	-5 140,00

(1) : Le taux de vétusté pour l'année N-1 est calculé à partir des données du tableau "FDR". Pour les années qui suivent, les acquisitions nouvelles et les dotations aux amortissements sont intégrées automatiquement à partir des données "CAF" et "FRI" ci-dessus. Si nécessaire, ces données doivent être corrigées (notamment en cas de sorties d'immobilisations).

TABLEAU DU PERSONNEL

Catégorie	Budget exécutoire 2025				Budget proposé 2026	Budget retenu 2026
	Nombre d'agents à temps plein	Temps partiel		Total	Nombre d'ETP	Nombre d'ETP
		Nombre d'agents	Nombre d'ETP	Nombre d'agents		
(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2)	(5) = (1) + (3)	(6)	(6)
<b>DIRECTION / ENCADREMENT</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,40</b>	<b>0</b>	<b>0,40</b>	<b>0,10</b>
<b>Dont emplois temporaires</b>						<b>0,00</b>
Directeur			0,40	0	0,40	0,10
Médecin directeur				0	0,00	
Directeur-adjoint				0	0,00	
Chef de service éducatif, pédagogique et social, paramédical				0	0,00	
Chef de service autre (administratif, etc.)				0	0,00	
Chef d'atelier				0	0,00	
Attaché de direction, écono				0	0,00	
Cadre de santé de la filière infirmière				0	0,00	
Cadre de service paramédical, cadre de la filière de rééducation, autre cadre de santé				0	0,00	
Cadre de service éducatif et social				0	0,00	
Responsable et coordonnateur de secteur				0	0,00	
Autres cadres (direction)				0	0,00	
Autres cadres (encadrement de proximité)				0	0,00	
<b>ADMINISTRATION / GESTION</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1,80</b>	<b>0</b>	<b>1,80</b>	<b>1,00</b>
<b>Dont emplois temporaires</b>						<b>0,00</b>
Agent administratif			1,80	0	1,80	1,00
Comptable				0	0,00	
Autre personnel administratif et de gestion				0	0,00	
<b>SERVICES GENERAUX</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,60</b>	<b>0</b>	<b>0,60</b>	<b>5,27</b>
<b>Dont emplois temporaires</b>						<b>0,00</b>
Agent de service général			0,60	0	0,60	5,27
Maitre de maison (hors encadrant éducatif de nuit)				0	0,00	
Ouvrier qualifié				0	0,00	
Veilleur de nuit occupant à titre principal des fonctions d'accompagnement socio-éducatif (hors encadrant éducatif de nuit)				0	0,00	
Autre personnel services généraux				0	0,00	
<b>RESTAURATION</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dont emplois temporaires</b>						<b>0,00</b>
Chef cuisinier				0	0,00	
Cuisinier				0	0,00	
Autre personnel de restauration				0	0,00	
<b>ENSEIGNEMENT ET SOCIO-EDUCATIF</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2,65</b>	<b>0</b>	<b>2,65</b>	<b>0,75</b>
<b>Dont emplois temporaires</b>						<b>0,00</b>
Enseignant (enseignement primaire)				0	0,00	
Enseignant (enseignement secondaire)				0	0,00	
Enseignant (enseignement supérieur)				0	0,00	
Professeur EPS				0	0,00	
Moniteur EPS				0	0,00	
Accompagnant éducatif et social				0	0,00	
Dont contrats aidés, contrats d'apprentissage et de professionnalisation			2,30	0	2,30	0,30
Aide médico-psychologique				0	0,00	
Dont contrats aidés, contrats d'apprentissage et de professionnalisation				0	0,00	
Animateur social				0	0,00	0,10
Assistant de service social/assistant social spécialisé				0	0,00	
Assistant maternel				0	0,00	
Auxiliaire de vie sociale				0	0,00	
Conseiller en économie sociale et familiale			0,25	0	0,25	0,25
Educateur jeunes enfants				0	0,00	
Educateur technique ou spécialisé				0	0,00	
Encadrant éducatif de nuit				0	0,00	
Mandataire judiciaire ou délégué aux prestations sociales				0	0,00	
Moniteur d'atelier				0	0,00	
Moniteur éducateur				0	0,00	
Moniteur enseignement ménager				0	0,00	
Moniteur jardin d'enfants				0	0,00	
Personnel d'aide à domicile				0	0,00	
Psychologue/neuropsychologue			0,10	0	0,10	0,10
Responsable ou encadrant technique d'atelier				0	0,00	
Technicien de l'intervention sociale et familiale				0	0,00	
Technicien en compensation sensorielle				0	0,00	
Travailleur familial				0	0,00	
Agent de service affecté aux fonctions de blanchisserie, nettoyage et service de repas				0	0,00	
Autre personnel socio-éducatif				0	0,00	
Personnel socio-éducatif en cours de formation				0	0,00	
Assistante familiale				0	0,00	
<b>PARAMEDICAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4,65</b>	<b>0</b>	<b>4,65</b>	<b>3,19</b>
<b>Dont emplois temporaires</b>						<b>0,00</b>
Dont contrats aidés, contrats d'apprentissage et de professionnalisation				0	0,00	
Aide soignant			1,75	0	1,75	3,05
Audiodéficient				0	0,00	
Dietéticien				0	0,00	
Ergothérapeute				0	0,00	
Infirmier D.E.			0,10	0	0,10	0,14
Infirmier psychiatrique				0	0,00	
Masseur-kinésithérapeute				0	0,00	
Orthophoniste				0	0,00	
Orthoptiste				0	0,00	
Pédiatre-podologue				0	0,00	
Personnel médico-technique de la rééducation				0	0,00	
Psychomotricien				0	0,00	
Puéricultrice				0	0,00	
Sage-femme				0	0,00	
Autre personnel paramédical			2,80	0	2,80	
Personnel paramédical en formation				0	0,00	
<b>MEDICAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dont emplois temporaires</b>						<b>0,00</b>
Médecin pédiatre				0	0,00	
Médecin psychiatre				0	0,00	
Médecin rééducation fonctionnelle				0	0,00	
Médecin autre spécialité				0	0,00	
Médecin généraliste				0	0,00	
Pharmacien				0	0,00	
Préparateur en pharmacie				0	0,00	
Autre				0	0,00	
<b>AUTRES FONCTIONS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dont emplois temporaires</b>						<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10,10</b>	<b>0</b>	<b>10,10</b>	<b>10,31</b>
						<b>0,00</b>

Montant des salaires (comptes 631 - 633 - 64)

Catégorie	Budget exécutoire 2025	Budget proposé 2026	Budget retenu 2026
<b>DIRECTION / ENCADREMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dont emplois temporaires</b>			<b>0,00</b>
Directeur			
Médecin directeur			
Directeur-adjoint			
Chef de service éducatif, pédagogique et social, paramédical			
Chef de service autre (administratif, etc.)			
Chef d'atelier			
Attaché de direction, écono			
Cadre de santé de la filière infirmière			
Cadre de service paramédical, cadre de la filière de rééducation, autre cadre de santé			
Cadre de service éducatif et social			
Responsable et coordonnateur de secteur			
Autres cadres (direction)			
Autres cadres (encadrement de proximité)			
<b>ADMINISTRATION / GESTION</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dont emplois temporaires</b>			<b>0,00</b>
Agent administratif			
Comptable			
Autre personnel administratif et de gestion			
<b>SERVICES GENERAUX</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dont emplois temporaires</b>			<b>0,00</b>
Agent de service général			
Maitre de maison (hors encadrant éducatif de nuit)			
Ouvrier qualifié			
Veilleur de nuit occupant à titre principal des fonctions d'accompagnement socio-éducatif (hors encadrant éducatif de nuit)			
Autre personnel services généraux			
<b>RESTAURATION</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dont emplois temporaires</b>			<b>0,00</b>
Chef cuisinier			
Cuisinier			
Autre personnel de restauration			
<b>ENSEIGNEMENT ET SOCIO-EDUCATIF</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dont emplois temporaires</b>			<b>0,00</b>

**BILAN FINANCIER D'UN ÉTABLISSEMENT OU SERVICE SOCIAL OU MÉDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

BIENS	N-3	N-2	FINANCEMENTS	N-3	N-2
<b>Biens stables</b>			<b>Financements stables</b>		
Immobilisations incorporelles brutes	765,04	765,04	Apports, dotations, réserves et fonds propres	3 101,35	3 358,53
Immobilisations corporelles brutes :	35 634,08 €	44 840,95 €	Excédents affectés à l'investissement	60 000,00	40 000,00
- <i>Terrains</i>			Subventions d'investissement	2 816,94	5 624,96
- <i>Agencements de terrain</i>			Réserve de compensation des charges d'amortissement		20 000,00
- <i>Constructions</i>			Provisions pour renouvellement des immobilisations		
- <i>Installations techniques, matériel et outillage</i>			Fonds dédiés à l'investissement (2)		
- <i>Autres immobilisations corporelles</i>			Provisions réglementées sur plus-values nettes d'actif		
Immobilisations corporelles et incorporelles en cours	35 634,08	44 840,95	Emprunts et dettes financières (à plus d'un an à l'origine)		
Immobilisations en cours - Part investissement PPP (1)			Dépôts et cautionnements reçus		
			Amortissements des immobilisations corporelles :	21 231,19 €	23 392,71 €
			- <i>Agencements de terrain</i>		
			- <i>Constructions</i>		
			- <i>Installations techniques, matériel et outillage</i>		
			- <i>Autres immobilisations corporelles</i>	21 231,19	23 392,71
Immobilisations financières			Amortissement des immobilisations incorporelles	765,04	765,04
Amortissements comptables excédentaires différés (2)			Dépenses refusées par l'autorité de tarification (2) (5)		
Charges à répartir sur plusieurs exercices			Dépréciation des immobilisations		
Autres			Autres (6)		
Compte de liaison investissement (2)			Compte de liaison investissement (2) (7)		
<b>Total II</b>	<b>36 399,12 €</b>	<b>45 605,99 €</b>	<b>Total I</b>	<b>87 914,52 €</b>	<b>93 141,24 €</b>
<b>Fonds de roulement d'investissement négatif (I-II)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Fonds de roulement d'investissement positif (I-II)</b>	<b>51 515,40 €</b>	<b>47 535,25 €</b>
<b>Actifs stables d'exploitation</b>			<b>Financements stables d'exploitation</b>		
Report à nouveau déficitaire (3)			Réerves et provisions affectées à la couverture du BFR		
Résultat déficitaire (3)			Réerves de compensation des déficits	79 420,90	79 420,90
Créances glissantes			Résultat excédentaire (3)	49 241,61	65 345,93
Droits acquis par les salariés, non provisionnés (2)			Report à nouveau excédentaire en attente d'affectation (3)	33 323,90	82 565,51
			Provisions pour risques et charges	83 570,00	75 770,00
			Fonds dédiés dédiés à l'exploitation (2)		
			Dépréciation des stocks, créances et éléments financiers		16,25
			Autres		
Compte de liaison trésorerie (stable)			Compte de liaison trésorerie (stable) (2)		
<b>Total IV</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Total III</b>	<b>245 556,41 €</b>	<b>303 118,59 €</b>
<b>Fonds de roulement d'exploitation négatif (III-IV)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Fonds de roulement d'exploitation positif (III-IV)</b>	<b>245 556,41 €</b>	<b>303 118,59 €</b>
<b>Fonds de roulement net global négatif</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Fonds de roulement net global positif</b>	<b>297 071,81 €</b>	<b>350 653,84 €</b>
<b>Valeurs d'exploitation</b>			<b>Dettes d'exploitation</b>		
Stocks et en-cours			Avances reçues		
Avances et acomptes versés			Fournisseurs	52 779,53	58 372,84
Créances sur organismes payeurs, usagers et clients	92 448,88	156 597,32	Dettes sociales et fiscales	13 000,00	
Créances diverses d'exploitation	371 614,09	360 236,02	Dettes diverses d'exploitation		
Créances irrécouvrables en non-valeur (4)			Produits constatés d'avance		
Charges constatées d'avance			Ressources à reverser à l'aide sociale		
Dépenses pour congés payés			Fonds déposés par les résidents		
Autres			Autres	101 661,63	108 256,66
Compte de liaison d'exploitation (2)			Compte de liaison d'exploitation (2)		
<b>Total VI</b>	<b>464 062,97 €</b>	<b>516 833,34 €</b>	<b>Total V</b>	<b>167 441,16 €</b>	<b>166 629,50 €</b>
<b>Besoin en fonds de roulement (VI-V)</b>	<b>296 621,81 €</b>	<b>350 203,84 €</b>	<b>Excédent de financement d'exploitation (VI-V)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Liquidités</b>			<b>Financements à court terme</b>		
Valeurs mobilières de placement			Fournisseurs d'immobilisations		
Disponibilités	450,00	450,00	Fonds des majeurs protégés		
Autres			Concours bancaires courants		
Compte de liaison trésorerie (2)			Ligne de trésorerie		
<b>Total VIII</b>	<b>450,00 €</b>	<b>450,00 €</b>	Intérêts courus non échus		
<b>Trésorerie positive (VIII-VII)</b>	<b>450,00 €</b>	<b>450,00 €</b>	Autres (dont emprunts à un an au plus)		
<b>TOTAL DES BIENS (II+IV+VI+VIII)</b>	<b>500 912,09 €</b>	<b>562 889,33 €</b>	Compte de liaison trésorerie (2)		
			<b>Total VII</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
			<b>Trésorerie négative (VIII-VII)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
			<b>TOTAL DES FINANCEMENTS (I+III+V+VII)</b>	<b>500 912,09 €</b>	<b>562 889,33 €</b>

(1) : PPP = partenariat public privé

(2) : Etablissements privés seulement

(3) : Sous contrôle de tiers financeurs

(4) : Etablissements publics seulement

(5) : Montant précédé du signe "-"

(6) : Dont résultats non contrôlés par des tiers financeurs

(7) : Pour les ESSMS publics, ESSMS rattachés à une collectivité territoriale, un CCAS ou un CIAS seulement

N-3	N-2

01/10/2025

# Budget FAS Prévisionnel 2026

FAS – 37 avenue Georges Clémenceau  
41100 VENDOME



CCAS

## Table des matières

1.	Présentation de l'établissement.....	2
1.1.	L'organisme gestionnaire : CCAS de Vendôme .....	2
1.2.	Présentation de l'établissement.....	2
2.	L'activité .....	3
3.	Ressources Humaines.....	3
4.	Partie financière .....	4
4.1.	Section de fonctionnement.....	4
4.1.1.	Les recettes de fonctionnement .....	4
4.1.2.	Les dépenses de fonctionnement .....	4
4.2.	Section d'investissement.....	5
4.2.1.	Les recettes d'investissement : 5 175€ .....	5
4.2.2.	Les dépenses d'investissement : 12 975€ .....	5
5.	Détermination du prix de journée.....	6
6.	Tarifs moyens .....	6

## 1. Présentation de l'établissement

### 1.1. L'organisme gestionnaire : CCAS de Vendôme

Le Centre Communal d'Action Social (CCAS) de Vendôme est un établissement public administratif, rattaché à l'administration territoriale unique. Le CCAS gère principalement quatre entités :

- EHPAD la clairière des Coutis
- EANM
- Résidence autonomie
- EAM

Il propose un ensemble de prestations pour remédier aux situations de précarité ou de difficulté sociale touchant notamment les familles, les personnes âgées, les personnes sans emploi et les personnes en situation de handicap.

### 1.2. Présentation de l'établissement

Le Foyer d'Accueil Spécialisé (FAS) qui est désormais appelé Etablissement d'Accueil non spécialisé (EANM) est une unité pour personnes en situation de handicap vieillissantes, dans le même lieu que le EAM (Etablissement d'accueil Médicalisé) et des espaces communs également avec l'EHPAD « la Clairière des Coutis ». Crée le 09 octobre 2012, le EANM est doté d'une capacité d'accueil de 14 places. L'admission dans un foyer de vie se fait sur orientation de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) habilitées à l'aide sociale. Notre établissement a la particularité d'être occupé par des personnes présentes depuis plus de dix ans sur l'établissement. Sur ce laps de temps, il n'y a eu que 2 sorties.

Les foyers de vie, encore souvent appelés « foyers occupationnels » offrent un environnement de soins sociaux et de maintien à l'autonomie pour les adultes qui disposent d'un certain niveau d'autonomie, mais ne sont pas en mesure d'exercer une activité professionnelle, y compris en milieu protégé (structure spécialisée). La plupart des foyers de vie sont des internats au contraire des foyers occupationnels qui sont des structures d'accueil de jour. Nous sommes un établissement à hébergement permanent.

Le but des foyers de vie est de maintenir l'autonomie des résidents en les impliquant dans des activités quotidiennes variées, adaptées à leurs capacités mais également en corrélation avec leur projet de vie. Les activités proposées comprennent des tâches du quotidien, des soins d'hygiène corporelle et d'estime de soi, mais également des travaux manuels tels que la peinture ou la création d'objets fantaisies, des activités physiques comme la gymnastique et la danse, des activités d'expression corporelle. Le but étant de maintenir les liens sociaux ainsi que le bien-être de la personne et valoriser l'ensemble des actes accomplis.

Les frais d'hébergement sont principalement supportés par la personne hébergée, mais un plafond est mis en place pour garantir qu'elle conserve un minimum de moyens financiers. Ce plafond est calculé en fonction des ressources du résident pour assurer un équilibre entre les coûts d'hébergement et le

maintien d'une certaine qualité de vie. Le surplus des frais d'hébergement et d'entretien sont pris en charge par l'aide sociale du département, garantissant ainsi un environnement de soins de qualité pour les résidents des foyers de vie sont moins dépendants que ceux de Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS) ou des Etablissements d'Accueil Médicalisé (EAM).

## 2. L'activité

Capacités (nbre de places)	Exercice 2024		Exercice 2025		Exercice 2026	
	Accordé	Demandé	Retenu	Demandé	Retenu	
Capacité autorisée	14	14	14	14	14	
Activité	4 950	4 950	4 880	5 007		

L'activité demandée pour l'année 2026 est de 5007 journées soit un taux d'occupation de 98% afin de garantir un niveau d'évolution de prix de journée moyen constant.

## 3. Ressources Humaines

Catégories	ETP Accordés	BP exécutoire 2025	BP Proposé 2026
Direction	0,4	0,4	0,1
Administration	1,8	1,8	1
Accueil	1	1	1
Agent technique	0,8	0,8	
Autres services généraux	0,3	0,3	5,27
Educateur spécialisé	1	1	
Moniteur Educateur	1	1	
Conseiller ESF	1	1	0,25
Autres paramédical	5	5	3,69
AMP/agent de soin	3	3	2,65
Aide-soignante	1	1	
Infirmière	0,1	0,1	0,14
Psychologue	0,1	0,1	0,1
Remplacement	0,8	0,8	0,8
<b>TOTAL</b>	<b>10,5</b>	<b>10,5</b>	<b>10,31</b>

## 4. Partie financière

### 4.1. Section de fonctionnement

#### 4.1.1. Les recettes de fonctionnement : 664 285,10€

Recettes	Base Reconduction	Tx de recond.	Recond. 2025	Mesures Nouvelles		Total	Budget Proposé 2026	Ecart
				MNR	MNNR			
Groupe I	603 637,92 €		616 258,68 €			616 258,68 €	634 635,10 €	18 376,42 €
Groupe II	21 200,00 €		21 200,00 €			21 200,00 €	20 000,00 €	-1 200,00 €
Groupe III	8 800,00 €		8 800,00 €			8 800,00 €	9 650,00 €	850,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>633 637,92 €</b>		<b>646 258,68 €</b>			<b>646 258,68 €</b>	<b>664 285,10 €</b>	<b>18 026,42 €</b>

#### **Groupe I – Produits de tarification et assimilés** : 634 635,10 €

Nous avons appliqué une augmentation un taux d'évolution du prix moyen de journées de 2% par rapport à l'an dernier. Le prix moyen en 2025 était de 123,70 €, nous l'estimons pour 2026 à 126,75€.

Nous estimons à 150 journées de stage pour les résidents application du tarif moyen de 126.75€.

#### **Groupe II – Autres produits relatifs à l'exploitation** : 20 000 €

Nous avons budgété 20 000 € de remboursement d'indemnités journalières.

#### **Groupe III – Produits financiers et produits non encaissables** : 9 650 €

- Compte 773 : Mandats annulés pour un montant de 1 000€
- Compte 777 : Quote-part d'investissement pour un montant de 850€
- Compte 7815 : Reprise de provisions pour un montant de 7 800€

#### 4.1.2. Les dépenses de fonctionnement : 664 285,10€

Dépenses	Base Reconduction	Tx de recond.	Recond. 2025	Mesures Nouvelles		Total	Budget Proposé 2026	Ecart
				MNR	MNNR			
Groupe I	128 576,53 €		131 148,06 €			131 148,06 €	125 116,38 €	-6 031,68 €
Groupe II	485 042,06 €		494 742,90 €			494 742,90 €	517 914,28 €	23 171,38 €
Groupe III Hors 65,66 et 68	17 419,33 €		17 767,72 €			17 767,72 €	17 744,44 €	-23,28 €
Sous total	631 037,92 €		643 658,68 €			643 658,68 €	660 775,10 €	17 116,42 €
Compte 65								
Compte 66								
compte 68	2 600,00 €		2 600,00 €			2 600,00 €	3 510,00 €	910,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>633 637,92 €</b>		<b>646 258,68 €</b>			<b>646 258,68 €</b>	<b>664 285,10 €</b>	<b>18 026,42 €</b>

### **Groupe I – Dépenses afférentes à l'exploitation courante** : 125 116,38€

Nous avons optimisé nos dépenses qui nous a permis de trouver certaines pistes d'économie.

### **Groupe II – Dépenses de personnel** : 517 914,28€

Augmentation de ce groupe est essentiellement dû aux évolutions réglementaires du CNRACL de 3% et du GVT.

### **Groupe III – Dépenses afférentes à la structure** : 21 254,44€

- Maintenance de logiciel : 6 003,12€
- Redevance SACEM : 1 068,00€
- Assurance maladie, maternité et accident : 10 273,00€
- Dotations aux amortissements : 3 510,00 € au réel

#### **4.2. Section d'investissement**

##### **4.2.1. Les recettes d'investissement : 5 175€**

- FCTVA : 1 665€
- Dotations aux amortissements : 3 510€

##### **4.2.2. Les dépenses d'investissement : 12 975€**

- Subvention d'investissement : 850€ (compte 1392)
- Reprise de provisions : 7 800€ (compte 1588)
- Achat de 2 PC portables et 3 écrans : 3 000€ (compte 2183)
- Achat matériel divers : 1 325€ (compte 2188)

Au chapitre 15, une provision a été constituée à hauteur de 50 000€ le 10 mars 2023 par délibération n°CCD20200310-05. Une dépense d'investissement a été prévue au budget prévisionnel 2026 au chapitre 15 – Reprise de provisions à hauteur de 7 800€ (surcoût de loyer).

## 5. Détermination du prix de journée

### PROPOSITION DE L'ETABLISSEMENT

<b>A</b>	<b>Total Charges Groupes I + II + III</b>	<b>664 285,10 €</b>
<b>B</b>	Produits en atténuation Total Groupe II + III	29 650,00 €
<b>C</b>	Reprise sur le compte 111 – ESMS publics – (excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reconductibles)	
<b>G</b>	A – (B+C) = Dépenses nettes autorisées	634 635,10 €
<b>H</b>	(+/-) Reprise de résultat compte 110 ou 119	
<b>I</b>	Dépenses refusées	
	Total à prendre en compte pour le calcul des tarifs = G-H+I	634 635,10 €
<b>Nombre de journées</b>		<b>5 007</b>
<b>Prix de journée moyen de l'année</b>		<b>126,75 €</b>

## 6. Tarifs moyens

Prix de journée Hébergement	2023	2024	2025	Prév. 2026	Evolution
Prix de journée	110,49 €	121,27 €	123,70 €	126,75 €	2%

**Département de Loir-et-Cher**  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VENDÔME**



Siège social : 37 avenue Georges Clemenceau – BP 20107 – 41106 VENDÔME CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du mardi 21 octobre 2025**

Délibération n° CCD20251021-11	Nombre d'administrateurs au moment du vote :				Résultat du vote :		
	En exercice : 11	Présents : 6	Pouvoirs : 2	Votants : 8	Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0

**OBJET : STRATEGIE FINANCIERE : Centre communal d'action sociale - Décision modificative n° 1**

Le mardi 21 octobre 2025 à 18h30, les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Vendôme se sont réunis à la salle des conseils, 37 avenue Georges Clemenceau à Vendôme, selon les modalités fixées dans la convocation adressée par Laurent Brillard, président, le 15 octobre 2025, conformément à l'article R. 123-16 du code de l'action sociale et des familles.

**Etaient présents :**

Laurent BRILLARD  
Alia HAMMOUDI  
Patrick CALLU  
Pierre FAUVINET

Jacques CARRILLAT  
Muguette SAILLARD

**Absents :**

Floriane BERTIN-DECROOCQ  
Nicolas CAVARD  
Géraldine BEAURAIN

**Absentes ayant donné procuration :**

Yolande MORALI donne procuration à Laurent BRILLARD  
Sylvie BONNET donne procuration à Alia HAMMOUDI

Laurent BRILLARD, président, préside la séance.

Le conseil d'administration se réunit au nombre prescrit par l'article R. 123-17 du code de l'action sociale et des familles.

Nathalie BRIAS, directrice, est nommée secrétaire, conformément à l'article R. 123-23 du code de l'action sociale et des familles.

Laurent BRILLARD, Président, donne lecture du rapport suivant :

**DESTINATAIRES :**

- 1 ex. Dossier DSF  
- 1 ex. Dossier séance  
- 1 ex. Trésorerie

## **EXPOSÉ :**

Afin d'équilibrer les comptes budgétaires 2025 du Centre communal d'action sociale (CCAS), il est proposé les ajustements budgétaires suivants :

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	
<b>Chapitre 011 – Charges à caractère général</b>	
<b>62878 – Remboursement de frais</b>	-50 000,00€
<b>Chapitre 012 – Charges de personnel</b>	
<b>641111 – Rémunérations</b>	50 000,00 €
<b>Dépenses d'investissement</b>	
<b>Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles</b>	
<b>2051 – Concessions et droits similaires</b>	-1 000,00 €
<b>Chapitre 21 – Immobilisations corporelles</b>	
<b>2181 – Installations générales agencements</b>	1 000,00 €

## **VISAS :**

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu le code de l'action sociale et des familles.

## **PROPOSITION :**

Il vous est proposé :

- d'adopter la décision modificative n°1 du budget du Centre communal d'action sociale (CCAS) ;
- d'autoriser le président ou la vice-présidente à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

## **DÉCISION :**

Conformément au Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 123-20 qui dispose que le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires du Centre communal d'action sociale,  
cet exposé entendu,  
après en avoir délibéré,

**Le conseil d'administration, à l'unanimité des votants, ADOPE la délibération présentée.**

## **DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS**

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département et/ou publiée, notifiée. Dans un délai de deux mois à compter de la date de publication / notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- un recours gracieux adressé au Président du Centre communal d'action sociale, BP 20107, 41106 Vendôme cedex. Au terme d'un délai de deux mois, le silence du président vaut rejet implicite du recours gracieux ;
- un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 Orléans. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télerecours citoyens accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Le 21 octobre 2025 à Vendôme,

## **POUR EXTRAIT CONFORME**

Le secrétaire de séance,	Le Président,
Nathalie BRIAS	Laurent BRILLARD

**Département de Loir-et-Cher**  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VENDÔME**



Siège social : 37 avenue Georges Clemenceau – BP 20107 – 41106 VENDÔME CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

***Séance du mardi 21 octobre 2025***

Délibération n° CCD20251021-12	Nombre d'administrateurs au moment du vote :				Résultat du vote :		
	En exercice : 11	Présents : 6	Pouvoirs : 2	Votants : 8	Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0

**OBJET : STRATEGIE FINANCIERE : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) la Clairière des Coutis - Décision modificative n°2**

Le mardi 21 octobre 2025 à 18h30, les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Vendôme se sont réunis à la salle des conseils, 37 avenue Georges Clemenceau à Vendôme, selon les modalités fixées dans la convocation adressée par Laurent Brillard, président, le 15 octobre 2025, conformément à l'article R. 123-16 du code de l'action sociale et des familles.

**Etaient présents :**

Laurent BRILLARD  
 Alia HAMMOUDI  
 Patrick CALLU  
 Pierre FAUVINET

Jacques CARRILLAT  
 Muguette SAILLARD

**Absents :**

Floriane BERTIN-DECROOCQ  
 Nicolas CAVARD  
 Géraldine BEAURAIN

**Absentes ayant donné procuration :**

Yolande MORALI donne procuration à Laurent BRILLARD  
 Sylvie BONNET donne procuration à Alia HAMMOUDI

Laurent BRILLARD, président, préside la séance.

Le conseil d'administration se réunit au nombre prescrit par l'article R. 123-17 du code de l'action sociale et des familles.

Nathalie BRIAS, directrice, est nommée secrétaire, conformément à l'article R. 123-23 du code de l'action sociale et des familles.

Laurent BRILLARD, Président, donne lecture du rapport suivant :

**DESTINATAIRES :**

- 1 ex. Dossier DSF  
 - 1 ex. Dossier séance  
 - 1 ex. Trésorerie

**EXPOSÉ :**

Lors de la séance du 31 mars 2025 (délibération n° CCD20250331-05), le conseil d'administration a voté l'EPRD 2025.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits :

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	
<b>Groupe I – Charges afférentes à l'exploitation courante</b>	
6287 – Divers Remboursement de frais	71 583,09 €
<b>Groupe II – Charges de personnel</b>	
621 – Personnel extérieur	10 000,00 €
641 – Rémunérations du personnel	73 340,61 €
<b>Groupe III – Charges afférentes à la structure</b>	
654 – Pertes sur créances irrécouvrables	2 420,00 €
6811 – Dotations aux amortissements	3 000,00 €
6817 – Dotations aux dépréciations des actifs circulants	74,46 €
<b>TOTAL</b>	<b>160 418,16 €</b>

<b>Recettes de fonctionnement</b>	
<b>Groupe III – Produits financiers, produits exceptionnels</b>	
773 – Mandats annulés	2 420,00 €
7817 – Reprises sur dépréciations des actifs circulants	104,02 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 524,02 €</b>

<b>Résultat de la DM n°2</b>	<b>-157 894,14 €</b>
------------------------------	----------------------

Le résultat prévisionnel déficitaire présenté sur la décision modificative n° 2 de -157 894,14 euros est repris avec les excédents antérieurs de la section hébergement en report à nouveau (compte 110) (délibération n° CCD20250422-12 du 22 avril 2025).

Il en découle la mesure suivante :

<b>Insuffisance d'autofinancement (032)</b>	<b>-154 923,70 €</b>
---	----------------------

Le tableau de financement prévisionnel est modifié de 27 000 euros sur les emplois.

<b>Emplois</b>	<b>EPRD Modifié</b>
<b>Titre 2 : Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé</b>	
20 – Immobilisations incorporelles	7 000,00 €
21 – Autres immobilisations corporelles	20 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>27 000,00 €</b>

Il en découle la mesure suivante :

<b>Prélèvement sur le fonds de roulement (033)</b>	<b>181 923.70 €</b>
--	---------------------

Dont 157 894,14 euros au titre de l'exploitation et 27 000 euros au titre de l'investissement.

**VISAS :**

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
 Vu le code de l'action sociale et des familles.

**PROPOSITION :**

Il vous est proposé :

- d'approuver la décision modificative n° 2 selon le cadre normalisé de présentation conforme à l'arrêté du 18 juin 2018 ;
- d'autoriser le président ou la vice-présidente à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**DÉCISION :**

Conformément au Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 123-20 qui dispose que le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires du Centre communal d'action sociale,  
cet exposé entendu,  
après en avoir délibéré,

**Le conseil d'administration, à l'unanimité des votants, ADOPE la délibération présentée.**

**DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS**

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département et/ou publiée, notifiée. Dans un délai de deux mois à compter de la date de publication / notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- un recours gracieux adressé au Président du Centre communal d'action sociale, BP 20107, 41106 Vendôme cedex. Au terme d'un délai de deux mois, le silence du président vaut rejet implicite du recours gracieux ;
- un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 Orléans. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télerecours citoyens accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Le 21 octobre 2025 à Vendôme,

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Le secrétaire de séance,	Le Président,
Nathalie BRIAS	Laurent BRILLARD

**PJ :** Annexe 1bis cadre normalisé DM n°2

**Annexe 1bis : Cadre normalisé de présentation de la décision modificative (DM) ou du virement de crédits (VC) des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles (hors établissements relevant des articles L. 342-1 et R. 314-242)**

Accusé de réception en préfecture  
041-264100504-20251021-CCD20251021-12D-CC  
Date de télétransmission : 28/10/2025  
Date de réception préfecture : 28/10/2025

Exercice :

2025



N° FINESS (entité juridique) :

410004576

Organisme gestionnaire :

CCAS

Statut de l'entité juridique :

Adresse :

37 avenue Georges Clémenceau 41100 VENDOME

Téléphone :

Fax :

Email :

nathalie.ferreira@catv41.fr

Nom et qualité de la personne habilitée à représenter l'organisme gestionnaire :

Mme BRIAS Nathalie

Date d'effet du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens

Période d'observation (Janvier 2025 à ... 2025) :

**Etablissements et services relevant du périmètre de l'EPRD**



Etablissements et services	Adresses	N° FINESS Etablissement (*)	Catégorie	Date d'autorisation	Capacité autorisée	Capacité installée	Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)	ESSMS relevant du périmètre du CPOM - O/N	CRP principal/ annexe	CRP soumis à l'obligation d'une présentation équilibrée - O/N
EHPAD LA CLAIRIERE DES COUTIS	37 AV GEORGES CLEMENCEAU 41100 VENDOME	410008221	EHPAD		56	56	365	Non		Non



**Convention collective majoritaire de travail:**

statut public

(\*): N° FINESS de l'ESSMS ou, pour les établissements publics, de l'activité.

(\*\*): Compte de résultat prévisionnel principal

(\*\*\*): Compte de résultat prévisionnel annexe (en application de l'article R. 314-217 du CASF)

## Identification des activités sans numéro FINESS

### Liste des activités sans FINESS Etablissement relevant du périmètre de l'EPRD

Identifier (*)	Dénomination du CRP sans n° FINESS	Adresse	Catégorie	Capacité autorisée	Capacité installée	Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)	CRP relevant du périmètre du CPOM O/N	N° FINESS ET de rattachement



(\*) Veuillez saisir un identifiant de votre choix comprenant 6 caractères (sans caractères spéciaux, tirets, accents...).

Le modèle de CRP créé est le CRP non soumis à l'équilibre strict.

Nous vous invitons à compléter le tableau de l'onglet "Id\_CR\_SF" selon le même ordonnancement chaque année, afin qu'un même numéro d'identification soit toujours attribué à la même activité.

Tous les CRP\_SF sont pris en compte dans les calculs globaux (CAF, FDR etc.). Veuillez à bien établir le CRP de l'établissement d'adossement sans les charges relatives au CRP\_SF rattaché.

## Sommaire

Documents	Identification de l'onglet	Pagination
<b><u>Comptes de résultat prévisionnel</u></b> ESSMS 1 ESSMS 2 ESSMS 3 ESSMS ...	CRPP CRPA_1 CRPA_2 CRPA_...	Page à Page à Page à Page à
<b><u>Synthèse des CRP</u></b>	Synthèse_CRP	Page à
<b><u>EPRD synthétique</u></b>	EPRD synthétique	Page
<b><u>CAF détaillée</u></b>	CAF_détaillée	Page
<b><u>Tableau de financement prévisionnel</u></b>	TFP	Page
<b><u>Projection des comptes de résultat prévisionnels</u></b> ESSMS 1 ESSMS 2 ESSMS 3 ESSMS ...	CRPP_PGFP CRPA_1 PGFP CRPA_2 PGFP CRPA_... PGFP	Page à Page à Page à Page à Page à
<b><u>Plan global de financement pluriannuel</u></b>	PGFP	Page à
<b><u>Détermination du fonds de roulement au 31 décembre N-1</u></b>	Bilan financier	Page à
<b><u>Ratios d'analyse financière</u></b>	Ratios_financiers	Page
<b><u>Tableau de répartition des charges communes et opérations faites en commun</u></b>	Tableau RCC	Page
<b><u>Engagements hors bilan</u></b>	Tab_Eng. hors bilan	Page

Raison sociale :	EHPAD LA CLAIRIERE DES COUTIS					
FINESS ET :	410008221					
<b>Compte de résultat prévisionnel principal/annexe non soumis à l'obligation d'équilibre</b>						
Présentation des charges :						
<u>GROUPE I : CHARGES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE</u>						
	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (*)	Virement de crédits	Décision modificative	Total Exercice 2025		
	(1)	(2)	(3)	(1)+(2)+(3) = (4)		
<b>ACHATS</b>						
601/602/ Achats stockés et variation des stocks				0,00 €		
603						
606 Achats non stockés de matières et fournitures	65 970,00 €			65 970,00 €		
607 Achats de marchandises				0,00 €		
709 Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement				0,00 €		
713 Variation des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)				0,00 €		
<b>SERVICES EXTERIEURS</b>						
6111 Sous-traitance: prestations à caractère médical	3 500,00 €			3 500,00 €		
6112 Sous-traitance: prestations à caractère médico-social	400,00 €			400,00 €		
6118 Sous-traitance: autres prestations de service				0,00 €		
<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>						
624 Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du personnel (autres que c/6242)	100,00 €			100,00 €		
6242 Transports d'usagers				0,00 €		
625 Déplacements, missions et réceptions	450,00 €			450,00 €		
626 Frais postaux et frais de télécommunications	1 000,00 €			1 000,00 €		
6281 Prestations de blanchissage à l'extérieur	12 100,00 €			12 100,00 €		
6282 Prestations d'alimentation à l'extérieur				0,00 €		
6283 Prestations de nettoyage à l'extérieur				0,00 €		
6284 Prestations d'informatique à l'extérieur				0,00 €		
6287/ Divers - Remboursements de frais et autres	441 129,23 €		71 583,09 €	512 712,32 €		
<b>TOTAL GROUPE I</b>	<b>524 649,23 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>71 583,09 €</b>	<b>596 232,32 €</b>		
<u>GROUPE II : CHARGES AFFERENTES AU PERSONNEL</u>						
	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (*)	Virement de crédits	Décision modificative	Total Exercice 2025		
	(1)	(2)	(3)	(1)+(2)+(3) = (4)		
<b>621 Personnel extérieur à l'établissement</b>	15 554,28 €		10 000,00 €	25 554,28 €		
622 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires				0,00 €		
631 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)				0,00 €		
633 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	39 600,00 €			39 600,00 €		
641 Rémunérations du personnel non médical	1 691 762,86 €		73 340,61 €	1 765 103,47 €		
642 Rémunérations du personnel médical	35 350,00 €			35 350,00 €		
643 Rémunération du personnel handicapé				0,00 €		
645 Charges de sécurité sociale et de prévoyance	559 050,00 €			559 050,00 €		
646 Personnes handicapées				0,00 €		
647 Autres charges sociales	21 200,00 €			21 200,00 €		
648 Autres charges de personnel				0,00 €		
<b>TOTAL GROUPE II</b>	<b>2 362 517,14 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>83 340,61 €</b>	<b>2 445 857,75 €</b>		

<u>GROUPE III : CHARGES AFFERENTES A LA STRUCTURE</u>		Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (*)	Virement de crédits	Décision modificative	Total Exercice 2025
		(1)	(2)	(3)	(1)+(2)+(3) = (4)
612	Redevances de crédit-bail				0,00 €
613	Locations	28 500,00 €			28 500,00 €
614	Charges locatives et de copropriété				0,00 €
615	Entretien et réparations	22 200,00 €			22 200,00 €
616	Primes d'assurances	67 800,00 €			67 800,00 €
617	Etudes et recherches				0,00 €
618	Divers				0,00 €
623	Information, publications, relations publiques				0,00 €
627	Services bancaires et assimilés				0,00 €
635	Autres impôts taxes et versements assimilés (administration des impôts)				0,00 €
637	Autres impôts taxes et versements assimilés (autres organismes)	1 000,00 €			1 000,00 €
<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>					
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires	2 000,00 €			2 000,00 €
653	Contribution versée au groupement hospitalier de territoire				0,00 €
654	Pertes sur créances irrécouvrables	2 250,00 €		2 420,00 €	4 670,00 €
655	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				0,00 €
657	Subventions				0,00 €
658	Charges diverses de gestion courante				0,00 €
<b>CHARGES FINANCIERES</b>					
66	Charges financières				0,00 €
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>					
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				0,00 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs) (ESSMS publics)	500,00 €			500,00 €
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés				0,00 €
678	Autres charges exceptionnelles				0,00 €
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRÉCIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS</b>					
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	28 350,00 €		3 000,00 €	31 350,00 €
6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir				0,00 €
6815	Dotations aux provisions des charges d'exploitation				0,00 €
6816	Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles				0,00 €
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants			74,46 €	74,46 €
686	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges financières				0,00 €
6871	Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations				0,00 €
68725	Dotations aux amortissements dérogatoires				0,00 €
68741	Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR				0,00 €
68742	Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations				0,00 €
68746	Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)				0,00 €
68748	Autres dotations aux provisions réglementées				0,00 €
6876	Dotations aux dépréciations exceptionnelles				0,00 €
689	Reports en fonds dédiés (sauf c/6892 et c/6895) (ESSMS privés)				0,00 €
68921	Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)				0,00 €
68922	Reports en fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)				0,00 €
6895	Reports en fonds dédiés sur contribution financière d'autres organismes (ESSMS privés)				0,00 €
<b>TOTAL GROUPE III</b>		<b>152 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 494,46 €</b>	<b>158 094,46 €</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>3 039 766,37 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>160 418,16 €</b>	<b>3 200 184,53 €</b>
<b>EXCEDENT PRÉVISIONNEL</b>		<b>0,00 €</b>			<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RÉSULTAT PRÉVISIONNEL PRINCIPAL/ANNEXE</b>		<b>3 039 766,37 €</b>			<b>3 200 184,53 €</b>
Présentation des produits :					
<b>GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION</b>		Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (*)	Virement de crédits	Décision modificative	Total Exercice 2025
		(1)	(2)	(3)	(1)+(2)+(3) = (4)
731	Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD) (autres que c/731224 et c/731232)				0,00 €
731224/	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L.242-4 du CASF				0,00 €
731232	Produits à la charge de l'Etat				0,00 €
732	Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres que c/733222)				0,00 €
733222	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L.242-4 du CASF				0,00 €
734	Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD)				0,00 €
7351	Produits des EHPAD à la charge de l'assurance maladie				0,00 €
7352	Produits des EHPAD à la charge du département	1 007 786,88 €			1 007 786,88 €
7353	Produits des EHPAD à la charge de l'usager	355 772,86 €			355 772,86 €
7358	Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs	1 294 341,23 €			1 294 341,23 €
738	Produits à la charge d'autres financeurs				0,00 €
<b>TOTAL GROUPE I</b>		<b>2 657 900,97 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 657 900,97 €</b>
<b>GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION</b>		Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (*)	Virement de crédits	Décision modificative	Total Exercice 2025
		(1)	(2)	(3)	(1)+(2)+(3) = (4)
70	Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823)				0,00 €
70821	Forfaits journaliers				0,00 €
70822	Participations des personnes handicapées prévues au 4 <sup>e</sup> alinéa de l'article L. 242-4 du CASF				0,00 €
70823	Participations aux frais de repas et de transport dans les ESAT				0,00 €
71	Production stockée				0,00 €
72	Production immobilisée				0,00 €
74	Subventions d'exploitation et participations	263 790,00 €			263 790,00 €
75	Autres produits de gestion courante				0,00 €
603	Variation des stocks (en recettes)				0,00 €
609	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats				0,00 €
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs				0,00 €
629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs				0,00 €
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	113 967,40 €			113 967,40 €
6429	Remboursements sur rémunérations du personnel médical				0,00 €
6439	Remboursements sur rémunérations des personnes handicapées				0,00 €
6459/	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance et sur autres charges sociales				0,00 €
6489	Fonds de compensation des cessations anticipées d'activité				0,00 €
6611	Intérêts des emprunts et dettes - en recettes - (hors ESSMS publics)				0,00 €
<b>TOTAL GROUPE II</b>		<b>377 757,40 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>377 757,40 €</b>
<b>GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS NON ENCAISSEABLES</b>		Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (*)	Virement de crédits	Décision modificative	Total Exercice 2025
		(1)	(2)	(3)	(1)+(2)+(3) = (4)
76	Produits financiers				0,00 €
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>					
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion				0,00 €
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale (ESSMS publics)			2 420,00 €	2 420,00 €
775	Produits des cessions d'éléments d'actif				0,00 €
777	Quotes-parts des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	4 108,00 €			4 108,00 €
778	Autres produits exceptionnels (autres que c/7781)				0,00 €
7781	Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat				0,00 €
<b>AUTRES PRODUITS</b>					
7811	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles				0,00 €
7815	Reprises sur provisions d'exploitation				0,00 €
7816	Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles				0,00 €
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants		104,02 €		104,02 €
786	Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)				0,00 €
78725	Reprises sur amortissements dérogatoires				0,00 €
78741	Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement				0,00 €
78742	Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations				0,00 €
78746	Reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)				0,00 €
78748	Autres reprises sur provisions réglementées				0,00 €
7876	Reprises sur dépréciations exceptionnelles				0,00 €
789	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (sauf c/7892 et c/7895) (ESSMS privés)				0,00 €
78921	Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)				0,00 €
78922	Utilisation des fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)				0,00 €
7895	Utilisations des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes (ESSMS privés)				0,00 €
79	Transferts de charges				0,00 €
<b>TOTAL GROUPE III</b>		<b>4 108,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 524,02 €</b>	<b>6 632,02 €</b>

<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	3 039 766,37 €	0,00 €	2 524,02 €	3 042 290,39 €
<b>DEFICIT PREVISIONNEL</b>	0,00 €			157 894,14 €
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL/ANNEXE</b>	3 039 766,37 €			3 200 184,53 €
Résultats antérieurs repris dans le cadre de la tarification (déficits)				0,00 €
Résultats antérieurs repris dans le cadre de la tarification (excédents)			157 894,14 €	157 894,14 €
<b>Ratios</b>	<b>Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (*)</b>	<b>Virement de crédits</b>	<b>Décision modificative</b>	<b>Total Exercice 2025</b>
Marge brute d'exploitation	24 742,00 €			-132 601,70 €
Produits courants d'exploitation (comptes 70 à 75 - c/709 et c/713)	2 921 690,97 €			2 921 690,97 €
<b>Taux de marge brute</b>	<b>0,85%</b>			<b>-4,54%</b>
Résultat net	0,00 €			-157 894,14 €
Produits comptes de classe 7 - c/709 et c/713	2 925 798,97 €			2 928 322,99 €
<b>Taux de résultat</b>	<b>0,00%</b>			<b>-5,39%</b>

Nota: Les CRPA relevant de l'article R. 314-74 du CASF (dotations non affectées et services industriels et commerciaux des établissements publics sociaux et médico-sociaux autonomes) ne peuvent être présentés qu'en équilibre ou en excédent.

(\*) : EPRD issu de l'agrégation de l'ensemble des décisions budgétaires précédentes

## Synthèse des CRP

FINESS ET	410008221
Raison sociale	EHPAD LA CLAIRIERE DES COUTIS

### COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL NON SOUMIS A EQUILIBRE STRICT (PREVISIONS EXERCICE 2025)

	CHARGES		PRODUITS		
	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (*)	EPRD modifié	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (*)	EPRD modifié	
<b>Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante</b>	524 649,23 €	596 232,32 €	2 657 900,97 €	2 657 900,97 €	<b>Groupe I : produits de la tarification</b>
<b>Groupe II : charges afférentes au personnel</b>	2 362 517,14 €	2 445 857,75 €	377 757,40 €	377 757,40 €	<b>Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation</b>
<b>Groupe III : charges afférentes à la structure</b>	152 600,00 €	158 094,46 €	4 108,00 €	6 632,02 €	<b>Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>3 039 766,37 €</b>	<b>3 200 184,53 €</b>	<b>3 039 766,37 €</b>	<b>3 042 290,39 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
<b>RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>157 894,14 €</b>	<b>RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL</b>	<b>3 039 766,37 €</b>	<b>3 200 184,53 €</b>	<b>3 039 766,37 €</b>	<b>3 200 184,53 €</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL</b>

FINESS ET	
Raison sociale	

### COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE - ESMS NON SOUMIS A EQUILIBRE STRICT (PREVISIONS EXERCICE 2025)

	CHARGES		PRODUITS		
	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (*)	EPRD modifié	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (*)	EPRD modifié	
<b>Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	<b>Groupe I : produits de la tarification</b>
<b>Groupe II : charges afférentes au personnel</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	<b>Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation</b>
<b>Groupe III : charges afférentes à la structure</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	<b>Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
<b>RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL</b>

### COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE - ESMS SOUMIS A OBLIGATION D'EQUILIBRE STRICT (PREVISIONS EXERCICE 2025)

	CHARGES		PRODUITS		
	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (*)	EPRD modifié	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (*)	EPRD modifié	
<b>Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	<b>Groupe I : produits de la tarification</b>
<b>Groupe II : charges afférentes au personnel</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	<b>Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation</b>
<b>Groupe III : charges afférentes à la structure</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	<b>Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
Déficit antérieur du CRP reporté (002)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Excédent antérieur du CRP reporté (002)
Amortissements comptables excédentaires différés (005)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Amortissements comptables excédentaires différés (005)
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>

(\*) : EPRD issu de l'agrégation de l'ensemble des décisions budgétaires précédentes

### Cadre EPRD synthétique

#### COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉS (CRPP + CRPA) - EXERCICE 2025

CHARGES		PRODUITS	
Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (1)	EPRD modifié	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (1)	EPRD modifié
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	524 649,23 €	596 232,32 €	2 657 900,97 €
Groupe II : charges afférentes au personnel	2 362 517,14 €	2 445 857,75 €	377 757,40 €
Groupe III : charges afférentes à la structure	152 600,00 €	158 094,46 €	4 108,00 €
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>3 039 766,37 €</b>	<b>3 200 184,53 €</b>	<b>3 042 290,39 €</b>
<b>RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE (2)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL</b>	<b>3 039 766,37 €</b>	<b>3 200 184,53 €</b>	<b>3 039 766,37 €</b>
			<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
			<b>RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE (2)</b>
			<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL</b>

#### TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE - EXERCICE 2025

Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (1)	EPRD modifié	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (1)	EPRD modifié
<b>RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (EXCEDENT) (2)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	28 350,00 €	31 424,46 €	4 108,00 €
Reports en fonds dédiés (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>28 350,00 €</b>	<b>31 424,46 €</b>	<b>4 108,00 €</b>
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2&gt;0)</b>	<b>24 242,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Taux de CAF en pourcentage des produits</b>	<b>0,80%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>
			<b>157 894,14 €</b>
			<b>RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (DEFICIT) (2)</b>
			Produits des cessions d'éléments d'actif
			Quotes-parts des subventions et fonds associatifs virées au résultat
			Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions
			Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (ESSMS privés)
			<b>SOUS-TOTAL 2</b>
			<b>130 681,70 €</b>
			<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2&lt;0)</b>
			<b>Taux d'IAF en pourcentage des produits</b>

#### TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (TFP) - EXERCICE 2025

Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (1)	EPRD modifié	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (1)	EPRD modifié
<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE</b>	<b>0,00 €</b>	<b>130 681,70 €</b>	<b>24 242,00 €</b>
Remboursement des dettes financières	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €
Immobilisations (3)	31 238,00 €	58 238,00 €	0,00 €
Autres emplois	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>66 238,00 €</b>	<b>223 919,70 €</b>	<b>59 242,00 €</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6 996,00 €</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT</b>	<b>66 238,00 €</b>	<b>223 919,70 €</b>	<b>35 000,00 €</b>
			<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE</b>
			Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
			Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106) et subventions d'investissement
			Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
			<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
			<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
			<b>223 919,70 €</b>
			<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT</b>

#### MOUVEMENTS DE L'EXERCICE SUR LES COMPTES DE LIAISON STABLES DE TRESORERIE - EXERCICE 2025 (4)

Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (1)	EPRD modifié	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (1)	EPRD modifié
Compte de liaison stable de trésorerie (en emploi)	- €	- €	Compte de liaison stable de trésorerie (en ressource)

#### Cadre EPRD synthétique (suite)

#### FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL PREVISIONNEL (FRNG) - EXERCICE 2025

Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (1)	EPRD modifié
<b>FRNG estimé au 1er janvier</b>	<b>1 159 115,83 €</b>
Variation du fonds de roulement : Apport ou (Prélèvement) calculé à partir du TFP, corrigé, pour les ESSMS privés, des mouvements de l'exercice sur les comptes de liaison stables de trésorerie	-6 996,00 €
<b>FRNG prévisionnel au 31 décembre</b>	<b>1 152 119,83 €</b>

?

#### BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR) PREVISIONNEL (5) - EXERCICE 2025

Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (1)	EPRD modifié
<b>BFR estimé au 1er janvier</b>	<b>1 159 115,83 €</b>
Augmentation du besoin en fonds de roulement de la période	0,00 €
Diminution du besoin en fonds de roulement de la période	0,00 €
<b>BFR (ou EFE signe "-") prévisionnel au 31 décembre</b>	<b>1 159 115,83 €</b>

?

#### TRESORERIE PREVISIONNELLE - EXERCICE 2025

Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (1)	EPRD modifié
<b>Trésorerie au 1er janvier</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Variation prévisionnelle de trésorerie de la période</b>	<b>-6 996,00 €</b>
<b>Trésorerie prévisionnelle au 31 décembre</b>	<b>-6 996,00 €</b>

?

(1) EPRD issu de l'agrégation de l'ensemble des décisions budgétaires précédentes

(2) Hors report à nouveau (ligne 002) et ligne d'équilibre des amortissements comptables" excédentaires différés (ligne 005)

(3) Y compris participations et créances rattachées à des participations

(4) ESSMS privés uniquement

(5) A estimer à partir d'hypothèses réalistes d'évolution des postes du BFR (stocks, créances et dettes : effet volume et délais)

**Tableau de détermination et d'affectation de la capacité d'autofinancement (CAF)**

		Comptes	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025	EPRD modifié
<b>RESULTAT COMPTABLE (EXCEDENT ou DEFICIT) (1)</b>			<b>-0,00 €</b>	<b>-157 894,14 €</b>
<b>+ Flux internes (charges)</b>			<b>28 350,00 €</b>	<b>31 424,46 €</b>
F R I	+ Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	c/675	0,00 €	0,00 €
	+ Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	c/6811	28 350,00 €	31 350,00 €
	+ Dotations aux provisions pour renouvellement des immobilisations et dotations aux amortissements dérogatoires	c/68742, c/68725	0,00 €	0,00 €
	+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	c/6812, c/6816, c/6871, c/68746, c/68748	0,00 €	0,00 €
	+ Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	c/68921	0,00 €	0,00 €
F R E	+ Dotations aux provisions d'exploitation	c/6815	0,00 €	0,00 €
	+ dotations aux provisions de couverture du BFR	c/68741	0,00 €	0,00 €
	+ Dotations aux dépréciations des actifs circulants : créances, stocks et en-cours	c/6817	0,00 €	74,46 €
	+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	c/686, c/6876	0,00 €	0,00 €
	+ Reports en fonds dédiés (ESSMS privés) sauf c/68921	c/689 (hors c/68921)	0,00 €	0,00 €
<b>- Flux internes (produits)</b>			<b>4 108,00 €</b>	<b>4 212,02 €</b>
F R I	- Produits des cessions d'éléments d'actif	c/775	0,00 €	0,00 €
	- Quotes-parts des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	c/777	4 108,00 €	4 108,00 €
	- Reprises sur provisions pour renouvellement des immobilisations et reprises sur amortissements dérogatoires	c/78742, c/78725	0,00 €	0,00 €
	- Autres reprises sur amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	c/7811, c/7816, c/78746, c/78748	0,00 €	0,00 €
	- Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat (ESSMS privés)	c/7781	0,00 €	0,00 €
	- Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	c/78921	0,00 €	0,00 €
F R E	- Reprises sur provisions d'exploitation	c/7815	0,00 €	0,00 €
	- Reprises sur provisions de couverture du BFR	c/78741	0,00 €	0,00 €
	- Reprises sur dépréciations des actifs circulants : créances, stocks et en-cours	c/7817	0,00 €	104,02 €
	- Autres reprises sur dépréciations et provisions	c/786, c/7876	0,00 €	0,00 €
	- Utilisations de fonds reportés et de fonds dédiés (ESSMS privés) sauf c/78921	c/789 (hors c/78921)	0,00 €	0,00 €
<b>CAPACITE OU INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (CAF ou IAF)</b>			<b>24 242,00 €</b>	<b>-130 681,70 €</b>
<i>Dont montant affectant le FRI</i>			24 242,00 €	27 242,00 €
<i>Dont montant affectant le FRE</i>			-0,00 €	-157 923,70 €

(1) : Montant précédé du signe "-" pour un déficit

**Tableau de financement prévisionnel**

<b>Ressources</b>		<b>Réalisé 2024</b>	<b>Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025</b>	<b>EPRD modifié</b>
<b>N° de comptes</b>	<b>Libellés</b>			
	Capacité d'autofinancement	361 285,47 €	24 242,00 €	0,00 €
10	<i>Titre 1 : Augmentation des capitaux propres :</i> Apport, dotations et réserves (ESSMS publics) / Fonds propres et réserves (ESSMS privés) - (sauf compte 106)	3 161,18 €		
13	Subventions d'investissement (sauf 139)	18 000,00 €		
16	<i>Titre 2: Augmentation des dettes financières :</i> Emprunts et dettes assimilées (sauf compte 165 <sup>(2)</sup> )	46 626,48 €	35 000,00 €	35 000,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus <sup>(2)</sup>			
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (ressources) <sup>(2)</sup>			
17	<i>Titre 3 : Autres ressources :</i> Dettes rattachées à des participations <sup>(2)</sup>			
27	Autres immobilisations financières (sauf 271, 272, 273 et 2768)			
775	Produits des cessions d'éléments d'actif		0,00 €	0,00 €
070	Annulations de mandats sur exercices clos <sup>(3)</sup>			
	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>429 073,13 €</b>	<b>59 242,00 €</b>	<b>35 000,00 €</b>
	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6 996,00 €</b>	<b>188 919,70 €</b>
	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT</b>	<b>429 073,13 €</b>	<b>66 238,00 €</b>	<b>223 919,70 €</b>

<b>Emplois</b>		<b>Réalisé 2024</b>	<b>Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025</b>	<b>EPRD modifié</b>
<b>N° de comptes</b>	<b>Libellés</b>			
	Insuffisance d'autofinancement		0,00 €	130 681,70 €
10	Fonds propres et réserves - Réduction - (sauf compte 106) <sup>(2)</sup>			
16	<i>Titre 1 : Remboursement des dettes financières :</i> Emprunts et dettes assimilées (sauf 165 <sup>(2)</sup> )			
165	Dépôts et cautionnements reçus (remboursements aux usagers) <sup>(2)</sup>	34 785,69 €	35 000,00 €	35 000,00 €
17	Dettes rattachées à des participations <sup>(2)</sup>			
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (emplois) <sup>(2)</sup>			
20	<i>Titre 2 : Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé :</i> Immobilisations incorporelles		2 000,00 €	9 000,00 €
21	Immobilisations corporelles - dont terrains - dont agencements de terrains - dont constructions - dont installations techniques, matériel et outillage - dont autres immobilisations corporelles	17 672,58 €	29 238,00 €	29 238,00 €
23	4 410,60 €			
26	Immobilisations en cours	13 261,98 €	29 238,00 €	29 238,00 €
27	Participations et créances rattachées à des participations			20 000,00 €
	Autres immobilisations financières (sauf 2768)			
481	<i>Titres 3 : Autres emplois :</i> Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)			
071	Annulation de titres sur exercices clos <sup>(3)</sup>			
	<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>52 458,27 €</b>	<b>66 238,00 €</b>	<b>223 919,70 €</b>
	<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>376 614,86 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT</b>	<b>429 073,13 €</b>	<b>66 238,00 €</b>	<b>223 919,70 €</b>

(1): Anticipé pour les EPRD établis au 31 octobre N-1

(2) : ESSMS privés seulement

(3) : ESSMS publics seulement

Modèle de compte de résultat prévisionnel du plan global de financement pluriannuel (1 CRP par ESSMS)

FINNIS ET	410008221
Raison sociale	EHPAD LA CLAIRIERE DES COUTIS

	Postes	2025 (EPRD modifié)	2026 (projection actualisée)	2027 (projection actualisée)	2028 (projection actualisée)	2029 (projection actualisée)	2030 (projection actualisée)	2031 (projection actualisée)
<b>GROUPE I Charges afférentes à l'exploitation courante</b>	<b>596 232,32 €</b>	<b>596 232,32 €</b>	<b>596 232,32 €</b>	<b>596 232,32 €</b>	<b>596 232,32 €</b>	<b>596 232,32 €</b>	<b>596 232,32 €</b>	<b>596 232,32 €</b>
Variations annuelles des charges du groupe 1 (plusieurs lignes si nécessaire)		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>GROUPE II Charges afférentes au personnel</b>	<b>2 445 857,75 €</b>	<b>2 445 857,75 €</b>	<b>2 445 857,75 €</b>	<b>2 445 857,75 €</b>	<b>2 445 857,75 €</b>	<b>2 445 857,75 €</b>	<b>2 445 857,75 €</b>	<b>2 445 857,75 €</b>
Variations annuelles des charges du groupe 2 (comptes 621 et 622)								
Recrutements et autres variations de charges de personnel (plusieurs lignes si nécessaire)		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>GROUPE III Charges afférentes à la structure</b>	<b>158 094,46 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Charges du groupe 3 - c/61 et c/62 (1) (hors c/615 ci-après)	96 300,00 €							
Charges du groupe 3 - c/63 (1)	1 000,00 €							
Charges du groupe 3 - c/65 (1)	6 670,00 €							
Charges d'entretien réparation (1)	22 200,00 €							
Charges exceptionnelles décaissables								
FRI Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00 €							
FRI Dotations aux amortissements des immobilisations acquises avant le 1/1/N	31 350,00 €							
FRI Dotations aux amortissements des immobilisations sur acquisitions nouvelles								
FRI Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	0,00 €							
FRI Dotations aux amortissements dérogatoires, amortissements exceptionnels et dépréciations des immobilisations	0,00 €							
FRI Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00 €							
FRI Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)	0,00 €							
FRI Dotations aux autres provisions réglementées / Autres (c/68748)	0,00 €							
FRI Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (c/68921) - ESSMS privés	0,00 €							
FRE Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR	0,00 €							
FRE Dotations aux provisions des charges d'exploitation	0,00 €							
FRE Dotations aux autres amortissements, provisions et dépréciations	74,46 €							
FRE Reports en fonds dédiés (sauf c/68921) - ESSMS privés	0,00 €							
Frais financiers des emprunts antérieurs à l'année N	0,00 €							
Frais financiers des emprunts nouveaux								
<b>A- Total des charges de l'exercice</b>	<b>3 200 184,53 €</b>	<b>3 042 090,07 €</b>	<b>3 042 090,07 €</b>	<b>3 042 090,07 €</b>	<b>3 042 090,07 €</b>	<b>3 042 090,07 €</b>	<b>3 042 090,07 €</b>	<b>3 042 090,07 €</b>
<b>RESULTAT PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE (B - A)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Reprise de déficits antérieurs et reports au titre des amortissements comptables excédentaires différés	0,00 €							
<b>TOTAL EQUILIBRE GENERAL</b>	<b>3 200 184,53 €</b>	<b>3 042 090,07 €</b>	<b>3 042 090,07 €</b>	<b>3 042 090,07 €</b>	<b>3 042 090,07 €</b>	<b>3 042 090,07 €</b>	<b>3 042 090,07 €</b>	<b>3 042 090,07 €</b>

(1): A retenir pour le calcul de la marge brute

	Postes	2025 (EPRD modifié)	2026 (projection actualisée)	2027 (projection actualisée)	2028 (projection actualisée)	2029 (projection actualisée)	2030 (projection actualisée)	2031 (projection actualisée)
<b>GROUPE I Produits de la tarification</b>		2 657 900,97 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Produits à la charge de l'Etat		0,00 €						
Produits à la charge de l'assurance maladie		0,00 €						
Produits à la charge du département		1 007 786,88 €						
Produits à la charge de l'usager		355 772,86 €						
Produits à la charge d'autres financeurs		1 294 341,23 €						
<i>Dont aides ponctuelles par dotations non reconductibles (une ligne par financeur) (2) - ARS</i>								
<i>Dont aides ponctuelles par dotations non reconductibles (une ligne par financeur) (2) - Préfets</i>								
<i>Dont aides ponctuelles par dotations non reconductibles (une ligne par financeur) (2) - Conseils départementaux</i>								
<b>GROUPE II Autres produits relatifs à l'exploitation</b>		<b>377 757,40 €</b>	<b>377 757,40 €</b>	<b>377 757,40 €</b>	<b>377 757,40 €</b>	<b>377 757,40 €</b>	<b>377 757,40 €</b>	<b>377 757,40 €</b>
Variations annuelles des produits du groupe 2 (plusieurs lignes si nécessaire)			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>GROUPE III Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables</b>		<b>6 632,02 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Produits du groupe 3 autres que ceux-listés ci-dessous		2 420,00 €						
Produits financiers		0,00 €						
FRI	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00 €						
FRI	Quotes-parts des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	4 108,00 €						
FRI	Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat	0,00 €						
FRI	Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00 €						
FRI	Reprises sur amortissements dérogatoires	0,00 €						
FRI	Reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)	0,00 €						
FRI	Reprises sur autres amortissements, autres provisions et dépréciations impactant le FRI	0,00 €						
FRI	Reprises sur autres provisions réglementées / Autres (c/78748)	0,00 €						
FRI	Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (c/78921) - ESSMS privés	0,00 €						
FRE	Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement	0,00 €						
FRE	Reprises sur provisions d'exploitation	0,00 €						
FRE	Reprises sur autres provisions et dépréciations	104,02 €						
FRE	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (sauf c/78921) - ESSMS privés	0,00 €						
FRE	Transferts de charges	0,00 €						
<b>B- Total des produits de l'exercice</b>		<b>3 042 290,39 €</b>	<b>377 757,40 €</b>	<b>377 757,40 €</b>	<b>377 757,40 €</b>	<b>377 757,40 €</b>	<b>377 757,40 €</b>	<b>377 757,40 €</b>
<b>RESULTAT PREVISIONNEL DEFICITAIRE (A - B)</b>		<b>157 894,14 €</b>	<b>2 664 332,67 €</b>	<b>2 664 332,67 €</b>	<b>2 664 332,67 €</b>	<b>2 664 332,67 €</b>	<b>2 664 332,67 €</b>	<b>2 664 332,67 €</b>
Reprise d'excédents antérieurs et amortissements excédentaires différés		157 894,14 €						
Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement								
<b>TOTAL EQUILIBRE GENERAL</b>		<b>3 200 184,53 €</b>	<b>3 042 090,07 €</b>	<b>3 042 090,07 €</b>	<b>3 042 090,07 €</b>	<b>3 042 090,07 €</b>	<b>3 042 090,07 €</b>	<b>3 042 090,07 €</b>

(2) : ARS / Préfets / Conseils départementaux



**Plan global de financement pluriannuel (PGFP)**

	2025 (EPRD modifié)	2026 (projection actualisée)	2027 (projection actualisée)	2028 (projection actualisée)	2029 (projection actualisée)	2030 (projection actualisée)	2031 (projection actualisée)
<b>C R P c o n s o i d é s</b>	<b>Produits</b>						
	Groupe I : Produits de la tarification	2 657 900,97 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Dont aides ponctuelles par dotations non reconductibles</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Groupe II : Autres produits d'exploitation	377 757,40 €	377 757,40 €	377 757,40 €	377 757,40 €	377 757,40 €	377 757,40 €
	Groupe III : Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	6 632,02 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total des produits (1)	3 042 290,39 €	377 757,40 €	377 757,40 €	377 757,40 €	377 757,40 €	377 757,40 €
	<i>Dont produits hors c/775, 777, 7781 et 78</i>	3 038 078,37 €	377 757,40 €	377 757,40 €	377 757,40 €	377 757,40 €	377 757,40 €
	<b>Charges</b>						
	Groupe I : Charges afférentes à l'exploitation courante	596 232,32 €	596 232,32 €	596 232,32 €	596 232,32 €	596 232,32 €	596 232,32 €
	Groupe II : Charges afférentes au personnel	2 445 857,75 €	2 445 857,75 €	2 445 857,75 €	2 445 857,75 €	2 445 857,75 €	2 445 857,75 €
	Groupe III : Charges afférentes à la structure	158 094,46 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Dont charges des comptes 61 et 62 du groupe 3</i>	118 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Dont charges des comptes 63 à 65 du Groupe 3 des dépenses</i>	7 670,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total des charges (2)	3 200 184,53 €	3 042 090,07 €	3 042 090,07 €	3 042 090,07 €	3 042 090,07 €	3 042 090,07 €
	<b>Résultat prévisionnel (1) - (2)</b>	<b>-157 894,14 €</b>	<b>-2 664 332,67 €</b>	<b>-2 664 332,67 €</b>	<b>-2 664 332,67 €</b>	<b>-2 664 332,67 €</b>	<b>-2 664 332,67 €</b>
<b>C A F</b>	(FRE) Résultat prévisionnel	-157 894,14 €	-2 664 332,67 €	-2 664 332,67 €	-2 664 332,67 €	-2 664 332,67 €	-2 664 332,67 €
	<b>Flux internes (charges) (+)</b>	31 424,46 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	(FRI) Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	(FRI) Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	31 350,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	(FRI) Dotations aux provisions réglementées impactant le FRI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	(FRI) Autres dotations aux amortissements, provisions et dépréciations impactant le FRI (dont c/68748)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	(FRI) Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (c/68921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	(FRE) Autres dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	74,46 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	(FRE) Reports en fonds dédiés (sauf c/68921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>Flux internes (produits) (-)</b>	4 212,02 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	(FRI) Reprises sur provisions réglementées impactant le FRI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	(FRI) Reprises sur amortissements, autres provisions et dépréciations impactant le FRI (dont c/78748)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	(FRI) Quotes-parts des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	4 108,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	(FRI) Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	(FRI) Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	(FRI) Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (c/78921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	(FRE) Reprises sur autres provisions et dépréciations	104,02 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	(FRE) Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (sauf c/78921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>Capacité (+) / Insuffisance (-) d'autofinancement prévisionnelle</b>	<b>-130 681,70 €</b>	<b>-2 664 332,67 €</b>	<b>-2 664 332,67 €</b>	<b>-2 664 332,67 €</b>	<b>-2 664 332,67 €</b>	<b>-2 664 332,67 €</b>
	Dont part affectant le fonds de roulement d'investissement FRI = (3)	27 242,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Dont part affectant le fonds de roulement d'exploitation FRE = (4)	-157 923,70 €	-2 664 332,67 €	-2 664 332,67 €	-2 664 332,67 €	-2 664 332,67 €	-2 664 332,67 €

		2025 (EPRD modifié)	2026 (projection actualisée)	2027 (projection actualisée)	2028 (projection actualisée)	2029 (projection actualisée)	2030 (projection actualisée)	2031 (projection actualisée)
	<b>Augmentation des financements stables d'investissement de la période = (5)</b>	27 242,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	CAF ou IAF (signe -) prévisionnelle affectée au FRI = (3)	27 242,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Réserves et excédents affectés à l'investissement (ESSMS pub.: 10682 / ESSMS priv.: 106852)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Affectation des résultats à la réserve de compensation des charges d'amortissement (ESSMS pub.: 10687/ ESSMS priv.: 106857)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Apport, dotations et réserves (ESSMS publics) / Fonds propres et réserves (ESSMS privés) - (sauf compte 106)	0,00 €						
	Subventions d'investissement (compte 13)	0,00 €						
	Emprunts et dettes assimilées (comptes 16) à plus d'un an	0,00 €						
	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Comptes de liaison investissement (ESSMS privés)	0,00 €						
	Autres							
	<b>Diminution des financements stables d'investissement de la période = (6)</b>	58 238,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Fonds propres et réserves (ESSMS privés) - Réduction - (sauf compte 106)	0,00 €						
	Remboursements des emprunts antérieurs (à plus d'un an) (part capital)							
	Remboursements des emprunts prévus au plan (à plus d'un an) (part capital)							
	Acquisition d'immobilisations :	58 238,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Immobilisations incorporelles	9 000,00 €						
	Terrains	0,00 €						
	Agencements de terrains	0,00 €						
	Constructions	0,00 €						
	Installations techniques matériel et outillage	0,00 €						
	Autres immobilisations corporelles	29 238,00 €						
	Immobilisations en cours	20 000,00 €						
	Immobilisations financières	0,00 €						
	Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)	0,00 €						
	Autres							
	Comptes de liaison investissement (ESSMS privés)	0,00 €						
	<b>Variations du FRI (5) - (6) = (7)</b>	-30 996,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	FRI initial = (8)	370 596,94 €	339 600,94 €	339 600,94 €	339 600,94 €	339 600,94 €	339 600,94 €	339 600,94 €
	<b>FRI cumulé de fin de période = (7) + (8) = (9)</b>	339 600,94 €	339 600,94 €	339 600,94 €	339 600,94 €	339 600,94 €	339 600,94 €	339 600,94 €
	<b>Augmentation des financements stables d'exploitation de la période = (10)</b>	-157 923,70 €	-2 664 332,67 €	-2 664 332,67 €	-2 664 332,67 €	-2 664 332,67 €	-2 664 332,67 €	-2 664 332,67 €
	CAF ou IAF (signe -) prévisionnelle affectée au FRE = (4)	-157 923,70 €	-2 664 332,67 €	-2 664 332,67 €	-2 664 332,67 €	-2 664 332,67 €	-2 664 332,67 €	-2 664 332,67 €
	Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Comptes de liaison trésorerie (stable) (ESSMS privés)							
	Autres							
	<b>Diminution des financements stables d'exploitation de la période = (11)</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Reprise à l'investissement des réserves de couverture du BFR							
	Affectation des résultats à l'investissement							
	Affectation des résultats en réserve de compensation des charges d'amortissement (ESSMS pub.: 10687/ ESSMS priv.: 106857)							
	Comptes de liaison trésorerie (stable) (ESSMS privés)							
	Autres							
	<b>Variations du FRE (10) - (11) = (12)</b>	-157 923,70 €	-2 664 332,67 €	-2 664 332,67 €	-2 664 332,67 €	-2 664 332,67 €	-2 664 332,67 €	-2 664 332,67 €
	FRE initial = (13)	788 518,89 €	630 595,19 €	-2 033 737,48 €	-4 698 070,15 €	-7 362 402,82 €	-10 026 735,49 €	-12 691 068,16 €
	<b>FRE cumulé de fin de période = (12) + (13) = (14)</b>	630 595,19 €	-2 033 737,48 €	-4 698 070,15 €	-7 362 402,82 €	-10 026 735,49 €	-12 691 068,16 €	-15 355 400,83 €
<b>F R G</b>	<b>Apport ou prélèvement sur le fonds de roulement net global = (7) + (12) = (15)</b>	-188 919,70 €	-2 664 332,67 €	-2 664 332,67 €	-2 664 332,67 €	-2 664 332,67 €	-2 664 332,67 €	-2 664 332,67 €
<b>N</b>	FRNG initial = (16)	1 159 115,83 €	970 196,13 €	-1 694 136,54 €	-4 358 469,21 €	-7 022 801,88 €	-9 687 134,55 €	-12 351 467,22 €
	<b>Fonds de Roulement Net Global (FRNG) de fin de période = (15) + (16) = (17)</b>	970 196,13 €	-1 694 136,54 €	-4 358 469,21 €	-7 022 801,88 €	-9 687 134,55 €	-12 351 467,22 €	-15 015 799,89 €
		2025 (EPRD modifié)	2026 (projection actualisée)	2027 (projection actualisée)	2028 (projection actualisée)	2029 (projection actualisée)	2030 (projection actualisée)	2031 (projection actualisée)
	<b>Augmentation du besoin en fonds de roulement de la période = (18)</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Augmentation des stocks							
	Augmentation des créances (effet volume ou prix)							
	Diminution des dettes fournisseurs (effet volume ou prix)							

<b>B</b>	Autres augmentations du BFR								
	<b>Diminution du besoin en fonds de roulement de la période = (19)</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>F</b>	Diminution des stocks								
	Diminution des créances (effet volume ou prix)								
<b>R</b>	Augmentation des dettes fournisseurs								
	Autres diminutions du BFR								
	<i>Variations du BFR = (18) - (19) = (20)</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	BFR initial = (21)	1 159 115,83 €	1 159 115,83 €	1 159 115,83 €	1 159 115,83 €	1 159 115,83 €	1 159 115,83 €	1 159 115,83 €	1 159 115,83 €
	<b>BFR cumulé fin de période = (20) + (21) = (22)</b>	<b>1 159 115,83 €</b>	<b>1 159 115,83 €</b>	<b>1 159 115,83 €</b>	<b>1 159 115,83 €</b>	<b>1 159 115,83 €</b>	<b>1 159 115,83 €</b>	<b>1 159 115,83 €</b>	<b>1 159 115,83 €</b>
<b>T</b>	<i>Variations de la trésorerie sur la période = (7) + (12) - (20) = (23)</i>	-188 919,70 €	-2 664 332,67 €	-2 664 332,67 €	-2 664 332,67 €	-2 664 332,67 €	-2 664 332,67 €	-2 664 332,67 €	-2 664 332,67 €
	Trésorerie Initiale = (24)	0,00 €	-188 919,70 €	-2 853 252,37 €	-5 517 585,04 €	-8 181 917,71 €	-10 846 250,38 €	-13 510 583,05 €	
	<b>Trésorerie de fin de période = (23) + (24) = (25)</b>	<b>-188 919,70 €</b>	<b>-2 853 252,37 €</b>	<b>-5 517 585,04 €</b>	<b>-8 181 917,71 €</b>	<b>-10 846 250,38 €</b>	<b>-13 510 583,05 €</b>	<b>-16 174 915,72 €</b>	
	Variations des financements à court terme = (26)								
	<b>Liquidités de fin de période = liquidités de début de période + (23) + (26)</b>	<b>-188 919,70 €</b>	<b>-2 853 252,37 €</b>	<b>-5 517 585,04 €</b>	<b>-8 181 917,71 €</b>	<b>-10 846 250,38 €</b>	<b>-13 510 583,05 €</b>	<b>-16 174 915,72 €</b>	

	N (EPRD modifié)	N+1 (projection actualisée)	N+2 (projection actualisée)	N+3 (projection actualisée)	N+4 (projection actualisée)	N+5 (projection actualisée)	N+6 (projection actualisée)
RATIOS	Taux d'endettement (< 50%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	Durée apparente de la dette (< 10 ans)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	CAF / Remboursement annuel du capital des emprunts (> 1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Trésorerie en jours	-21,76	-342,34	-662,02	-981,69	-1301,37	-1621,04
	Taux de CAF en % des produits (hors c/775, 777, 7781 et 78)	-4,30%	-705,30%	-705,30%	-705,30%	-705,30%	-705,30%
	Taux de vétusté global des immobilisations (1)	78,14%	78,14%	78,14%	78,14%	78,14%	78,14%
	Marge brute d'exploitation	-132 601,70 €	-2 664 332,67 €	-2 664 332,67 €	-2 664 332,67 €	-2 664 332,67 €	-2 664 332,67 €
	Taux de marge brute d'exploitation en % des produits courants	-4,54%	-705,30%	-705,30%	-705,30%	-705,30%	-705,30%

(1) : Le taux de vétusté pour l'année N est calculé à partir des données du tableau "Bilan financier". Pour les années qui suivent, les acquisitions nouvelles et les dotations aux amortissements sont intégrées automatiquement à partir des données "CAF" et "FRI" ci-dessus. Si nécessaire, ces données doivent être corrigées (notamment en cas de sorties d'immobilisations).

## Bilan financier - Détermination du fonds de roulement au 31 décembre 2024

Biens			Financements			
BIENS	2023	Réel 2024 (1)	FINANCEMENTS	2023	Réel 2024 (1)	
<b>Biens stables</b>			<b>Financements stables</b>			
Immobilisations incorporelles brutes	24 485,98 €	24 485,98 €	Apports, dotations, réserves et fonds propres	135 660,29 €	141 276,48 €	
Immobilisations corporelles brutes	583 405,69 €	545 940,93 €	Excédents affectés à l'investissement	180 500,00 €	180 500,00 €	
- <i>Terrains</i>			Subventions d'investissement	20 415,71 €	27 007,87 €	
- <i>Agencements de terrain</i>			Réserve de compensation des charges d'amortissement	16 551,24 €	16 551,24 €	
- <i>Constructions</i>			Provisions pour renouvellement des immobilisations			
- <i>Installations techniques, matériel et outillage</i>	85 606,70 €	47 547,35 €	Fonds dédiés à l'investissement (3)			
- <i>Autres immobilisations corporelles</i>	497 798,99 €	498 393,58 €	Provisions réglementées des plus-values nettes d'actif			
Immobilisations corporelles et incorporelles en cours			Emprunts et dettes assimilées (à plus d'un an à l'origine)			
Immobilisations en cours - Part investissement PPP (2)			Dépôts et cautionnements reçus	119 275,04 €	115 778,86 €	
			Amortissements des immobilisations corporelles	489 638,06 €	435 423,42 €	
			- <i>Agencements de terrain</i>			
			- <i>Constructions</i>			
			- <i>Installations techniques, matériel et outillage</i>	80 224,13 €	44 124,96 €	
			- <i>Autres immobilisations corporelles</i>	409 413,93 €	391 298,46 €	
Immobilisations financières			Amortissement des immobilisations incorporelles	24 485,98 €	24 485,98 €	
Amortissements comptables excédentaires différés (3)			Dépenses refusées par l'autorité de tarification (3) (6)			
Charges à répartir sur plusieurs exercices			Dépréciation des immobilisations			
Autres			Autres (7)			
Compte de liaison investissement (3)			Compte de liaison investissement (3) (8)			
Total II	607 891,67 €	570 426,91 €		Total I	986 526,32 €	941 023,85 €
<b>Fonds de roulement d'investissement négatif (I-II)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Fonds de roulement d'investissement positif (I-II)</b>	<b>378 634,65 €</b>	<b>370 596,94 €</b>	
<b>Actifs stables d'exploitation</b>			<b>Financements stables d'exploitation</b>			
Report à nouveau déficitaire (4)	93 488,60 €		Réserves et provisions affectées à la couverture du BFR			
Résultat déficitaire (4)			Réserves de compensation des déficits			
Créances glissantes			Résultat excédentaire (4)	328 508,02 €	301 683,99 €	
Droits acquis par les salariés, non provisionnés (3)			Report à nouveau excédentaire en attente d'affectation (4)	169 534,26 €	404 553,68 €	
			Provisions pour risques et charges	82 177,20 €	82 177,20 €	
			Fonds dédiés à l'exploitation (3)			
Compte de liaison trésorerie (stable) (3)			Dépréciation des stocks, créances et éléments financiers			
Total IV	93 488,60 €	0,00 €	Autres	104,02 €	104,02 €	
			Compte de liaison trésorerie (stable) (3)			
<b>Fonds de roulement d'exploitation négatif (III-IV)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	Total III	580 323,50 €	788 518,89 €	
<b>Fonds de roulement net global négatif</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Fonds de roulement d'exploitation positif (III-IV)</b>	<b>486 834,90 €</b>	<b>788 518,89 €</b>	
<b>Valeurs d'exploitation</b>			<b>Fonds de roulement net global positif</b>	<b>865 469,55 €</b>	<b>1 159 115,83 €</b>	
Stocks et en-cours			<b>Dettes d'exploitation</b>			
Avances et acomptes versés			Avances reçues			
Créances sur organismes payeurs, usagers et clients	204 119,32 €	239 630,59 €	Fournisseurs	229 259,10 €	228 852,26 €	
Créances diverses d'exploitation	981 685,25 €	1 251 919,63 €	Dettes sociales et fiscales	282,67 €	4 591,38 €	
Créances irrécouvrables admises en non valeur (5)			Dettes diverses d'exploitation			
Charges constatées d'avance			Produits constatés d'avance			
Dépenses pour congés payés			Ressources à reverser à l'aide sociale			
Autres			Fonds déposés par les résidents			
			Autres	83 022,65 €	2 460,98 €	
Compte de liaison d'exploitation (3)					96 529,77 €	
Total VI	1 185 804,57 €	1 491 550,22 €	Compte de liaison d'exploitation (3)			
<b>Besoin en fonds de roulement (VI-V)</b>	<b>873 240,15 €</b>	<b>1 159 115,83 €</b>	Total V	312 564,42 €	332 434,39 €	
<b>Liquidités</b>			<b>Excédent de financement d'exploitation (VI-V)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	
Valeurs mobilières de placement			<b>Financements à court terme</b>			
Disponibilités			Fournisseurs d'immobilisations	7 770,60 €		
Autres			Fonds des majeurs protégés			
			Concours bancaires courants			
Compte de liaison trésorerie (3)			Ligne de trésorerie			
Total VIII	0,00 €	0,00 €	Intérêts courus non échus			
<b>Trésorerie positive (VIII-VII)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	Autres (dont emprunts à un an au plus)			
			Compte de liaison trésorerie (3)			
			Total VII	7 770,60 €	0,00 €	
			<b>Trésorerie négative (VIII-VII)</b>	<b>7 770,60 €</b>	<b>0,00 €</b>	

<b>TOTAL DES BIENS (II+IV+VI+VIII)</b>	1 887 184,84 €	2 061 977,13 €	<b>TOTAL DES FINANCEMENTS (I+III+V+VII)</b>	1 887 184,84 €	2 061 977,13 €
--	----------------	----------------	---	----------------	----------------

(1) : Pour les EPRD établis au 31 octobre N-1, cette colonne est à compléter après la clôture de l'exercice N-1

(2) : PPP = partenariat public privé

(3) : ESSMS privés seulement

(4) : Sous contrôle de tiers financeurs

(5) : ESSMS publics seulement

(6) : Montant précédé du signe "-"

(7) : Dont résultats non contrôlés par des tiers financeurs

(8) : Pour les ESSMS publics, ESSMS rattachés à une collectivité territoriale, un CCAS ou un CIAS seulement.

Contrôle entre BIENS et FINANCEMENTS :

N-2	N-1
OK	OK

## Ratios d'analyse financière

Thèmes & intitulés (valeurs indicatives)	Mode de calcul	Valeur de l'indicateur pour 2023	Valeur de l'indicateur pour 2024
<b>1. Endettement à moyen et long terme</b>			
1.1. Indépendance financière (<50%)	Emprunts (comptes 16 hors c/165, c/1688 et c/169) x 100 Financements stables du FRI (hors amortissements cumulés)	0,00%	0,00%
1.2. Apurement de la dette (>2)	Immobilisations nettes amortissables Dettes financières à moyen et long terme	0,00	0,00
1.3. Durée apparente de la dette	Emprunts (comptes 16 hors c/165, c/1688 et c/169) CAF	0,00	0,00
<b>2. Patrimoine immobilier</b>			
2.1. Vétusté des immobilisations (2)			
Construction	Solde créiteur des comptes 28	0,00%	0,00%
Installations techniques, matériel et outillage	Solde débiteur des comptes 21 correspondants	93,71%	92,80%
Autres immobilisations corporelles		82,24%	78,51%
<b>3. Equilibres du bilan</b>			
3.1.a. Fonds de roulement en jours d'exploitation			
Fonds de roulement d'investissement (FRI)	FRI ou FRE ou FRNG x 365 j.	50,03	0,00
Fonds de roulement d'exploitation (FRE)	Total classe 6 (charges décaissables uniquement)	64,33	0,00
Fonds de roulement net global (FRNG)		114,36	0,00
3.1.b. Besoin en fonds de roulement en jours d'exploitation	BFR x 365 j. Total classe 6 (charges décaissables uniquement)	115,39	0,00
3.1.c. Trésorerie en jours d'exploitation	Trésorerie x 365 j. Total classe 6 (charges décaissables uniquement)	-1,03	0,00
3.2. Réserve de couverture du BFR en jours d'exploitation	Solde des comptes 141 et 10685 x 365 j. Total classe 6 (charges décaissables uniquement)	0,00	0,00
<b>4. Rotation des postes d'exploitation en jours</b>			
4.1. Stocks (10-20 j.)	(Stocks (solde débiteur classe 3)) x 365 j. Total des consommations (comptes 601 à 603)	0,00	0,00
4.2. Crédances (< 30 j.)	(Solde débiteur comptes 41) x 365 j. Total des produits (comptes 70 et 73)	30,57	0,00
4.3. Dettes fournisseurs (< 45 j.)	(Solde créiteur comptes 401) x 365 j. Total des charges (comptes 60 à 62) (3)	113,06	0,00
4.4. Dettes sociales et dettes fiscales	(Solde créiteur comptes 43 et 44) x 365 j. Total des charges (comptes 63 et 645 à 647)	0,29	0,00
<b>5. Autres</b>			
5.1 Taux de CAF (5 à 10%)	CAF x100 Total classe 7 (sauf c/775, c/777, c/7781 et c/78) - c/709 et c/713	11,57%	0,00%
5.2 Taux de réserve de compensation des déficits	Réserve de compensation des déficits (c/10686 ou c/106856) x100 Total classe 7 (sauf c/76, c/77, c/786 et c/787) - c/709 et c/713	0,00%	0,00%
5.3 Taux de marge brute	(Comptes 70 à 75 - comptes 60 à 65) x 100 Comptes 70 à 75 - c/709 et c/713	11,39%	0,00%

(1) Données nécessaires au calcul automatique du ratio financier 1.1.

(2) hors comptes 23

(3) Hors comptes 709 et 713 inscrits dans les charges du groupe I

**Consigne de remplissage :** reporter dans cet onglet les valeurs déjà renseignées dans le dernier EPRD exécutoire. Les calculs de ces ratios seront automatisés dans une version ultérieure du fichier.

Données complémentaires nécessaires au calcul des ratios	Exercice 2023	Exercice 2024
Montant du compte 169 - Solde débiteur (précédé du signe "-") (1)		
Solde du compte 41 au 31/12	204 119,32	
CAF/IAF	361 285,47	
Total classe 6 (charges décaissables uniquement)	2 762 224,98	
Total des consommations (comptes 601 à 603)	-1,62	
Total comptes 60 à 62	740 132,78	
Total comptes 63 et 645 à 647	361 138,35	
Total compte 6611 inscrit en produits		
Total comptes 60 à 65	2 810 541,46	
Total comptes 70 et 73	2 436 912,35	
Total des produits (hors c/775, 777, 7781 et 78)	3 123 510,45	
Total comptes 709 et 713		
Total classe 7 (sauf c/76, c/77, c/786 et c/787)	3 116 728,97	
Marge brute d'exploitation	355 034,08	
Produits courants d'exploitation (Comptes 70 à 75 - c/709 et 713)	3 116 728,97	

## Tableau de répartition des charges communes et opérations faites en commun

Préconisation de remplissage : la somme des budgets (2) + (3) devrait être égale à (1)

	Montant des quotes-parts des opérations faites en commun			0%	0%	0%	0%	0%
	Quote-part des frais de siège			0%	0%	0%	0%	0%
	Quotes-parts Autres opérations faites en commun			0%	0%	0%	0%	0%
	...			0%	0%	0%	0%	0%
<b>Total</b>		- €		0%	- €	0%	- €	0%

## ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Accusé de réception en préfecture  
041-264100504-20251021-CCD20251021-12D-CC  
Date de télétransmission : 28/10/2025  
Date de réception préfecture : 28/10/2025

Raison sociale du cocontractant	Nature du contrat	Date du contrat	Durée du contrat	Redevances payées		Redevances restant à payer selon échéances				
				de l'exercice	cumulées	Moins de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total restant	Prix d'achat résiduel
<b>Total</b>				<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>



**Département de Loir-et-Cher**  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VENDÔME**



Siège social : 37 avenue Georges Clemenceau – BP 20107 – 41106 VENDÔME CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du mardi 21 octobre 2025**

Délibération n° CCD20251021-13	Nombre d'administrateurs au moment du vote :				Résultat du vote :		
	En exercice : 11	Présents : 6	Pouvoirs : 2	Votants : 8	Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0

**OBJET : STRATEGIE FINANCIERE : Etablissement d'accueil non médicalisé (EANM) - Affectation des résultats 2023 du compte administratif par le Conseil départemental de Loir-et-Cher**

Le mardi 21 octobre 2025 à 18h30, les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Vendôme se sont réunis à la salle des conseils, 37 avenue Georges Clemenceau à Vendôme, selon les modalités fixées dans la convocation adressée par Laurent Brillard, président, le 15 octobre 2025, conformément à l'article R. 123-16 du code de l'action sociale et des familles.

**Etaient présents :**

Laurent BRILLARD  
Alia HAMMOUDI  
Patrick CALLU  
Pierre FAUVINET

Jacques CARRILLAT  
Muguette SAILLARD

**Absents :**

Floriane BERTIN-DECROOCQ  
Nicolas CAVARD  
Géraldine BEAURAIN

**Absentes ayant donné procuration :**

Yolande MORALI donne procuration à Laurent BRILLARD  
Sylvie BONNET donne procuration à Alia HAMMOUDI

Laurent BRILLARD, président, préside la séance.

Le conseil d'administration se réunit au nombre prescrit par l'article R. 123-17 du code de l'action sociale et des familles.

Nathalie BRIAS, directrice, est nommée secrétaire, conformément à l'article R. 123-23 du code de l'action sociale et des familles.

Laurent BRILLARD, Président, donne lecture du rapport suivant :

**DESTINATAIRES :**

- 1 ex. Dossier DSF
- 1 ex. Dossier séance
- 1 ex. Trésorerie
- 1 ex. Intéressé

**EXPOSÉ :**

Le Conseil départemental de Loir-et-Cher a examiné le compte administratif 2023. L'établissement présente, conformément à la délibération n° CCD20240416-09 du 16 avril 2024, un résultat excédentaire cumulé 2023 d'un montant de 82 565,51 euros.

<b>résultat 2023</b>	
Dépenses	564 250,60 €
Recettes	613 492,21 €
<b>Résultat propre</b>	<b>49 241,61 €</b>
report à nouveau 2022	33 323,90 €
<b>Résultat administratif à affecter</b>	<b>82 565,51 €</b>

	Compte	Total
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	120 ou 129	Excédent 49 241,61 € Déficit

**Reports à nouveau des exercices antérieurs <sup>(1)</sup>**

<b>Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs</b>	110 Report à nouveau (solde créditeur)	33 323,90 €
	111 Excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reconductibles	0,00 €
	119 Report à nouveau (solde débiteur)	€

**RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)**

	<b>Résultat administratif</b>	<b>82 565,51 €</b>
--	-------------------------------	--------------------

L'établissement propose d'affecter le résultat excédentaire d'un montant de 82 565,51 euros en report à nouveau N+1.

Le Conseil départemental de Loir-et-Cher est en accord avec cette proposition.

Pour mémoire, la réserve de compensation des déficits d'exploitation s'élève à 79 420,90 euros et la réserve de compensation des charges d'amortissement à 20 000 euros.

**VISAS :**

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu le code de l'action sociale et des familles.

**PROPOSITION :**

Il vous est proposé :

- d'approuver l'affectation du résultat émis par le Conseil départemental de Loir-et-Cher :
  - Compte 110 : report à nouveau : + 82 565,51 euros ;
- d'autoriser le président ou la vice-présidente à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**DÉCISION :**

Conformément au Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 123-20 qui dispose que le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires du Centre communal d'action sociale,  
cet exposé entendu,  
après en avoir délibéré,

**Le conseil d'administration, à l'unanimité des votants, ADOPE la délibération présentée.**

**DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS**

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département et/ou publiée, notifiée. Dans un délai de deux mois à compter de la date de publication / notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- un recours gracieux adressé au Président du Centre communal d'action sociale, BP 20107, 41106 Vendôme cedex. Au terme d'un délai de deux mois, le silence du président vaut rejet implicite du recours gracieux ;
- un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 Orléans. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télerecours citoyens accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Le 21 octobre 2025 à Vendôme,

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Le secrétaire de séance,	Le Président,
Nathalie BRIAS	Laurent BRILLARD

**PJ :** rapport du compte administratif 2023 du Conseil départemental



**SERVICE DE L'OFFRE MÉDICO-SOCIALE PERSONNES  
ÂGÉES, PERSONNES HANDICAPÉES**

Cité administrative  
Porte D  
34 avenue du Maréchal Maunoury  
41000 Blois

*Bureaux ouverts au public  
du lundi au vendredi  
de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h  
Fermeture des services et de l'accueil  
téléphonique le mardi matin*

Affaire suivie par Virginie Caqueret-Griseau  
Tél : 02 45 50 47 97  
Courriel : virginie.caqueret-griseau@departement41.fr

Blois, le 03 DEC. 2024

Madame Amélie BOISSEAU  
Directrice  
C.C.A.S. de Vendôme - EANM  
Michelle BOUHOURS  
37 avenue Georges Clémenceau  
41100 VENDÔME

**OBJET : Examen CA 2023**

Madame la Directrice,

Par dépôt sur la plateforme CNSA le 29 avril 2024, vous avez fait parvenir l'état réalisé des recettes et des dépenses (ERRD) de l'EANM Michelle BOUHOURS du C.C.A.S. de Vendôme pour l'exercice 2023. Ces documents ont été examinés en tenant compte des dispositions des articles R314-232 à R314-244 du Code de l'action sociale et des familles (CASF).

J'ai l'honneur de vous informer des observations relatives à cet exercice.

**A. ANALYSE DU CA**

Cette analyse du périmètre du CA est réalisée sur la base des éléments déclaratifs transmis par l'établissement.

- FINESS N°410008783
- Nombre de places autorisées : 14
- Éléments déposés sur la plate-forme CNSA le 29 avril 2024.

## B. ANALYSE DE L'EXPLOITATION DES SECTIONS HEBERGEMENT

### 1. Activité :

Le nombre de journées réalisées se présente ainsi :

Type de prestations	Capacité	BP 2023	CA 2023	Écart	Taux occ %
Internat	14	4 950	4 646	- 304	90,92 %
Externat	0	0	0	0,0	0,00 %
Semi-internat	0	0	0	0,0	0,00 %
Total	14	4 950	4 646	- 304	90,92 %

L'établissement d'accueil non médicalisé (EANM) Michelle Bouhours est une unité pour personnes vieillissantes en situation de handicap, attenante à l'EHPAD « La Clairière des Coutis ». Crée le 1<sup>er</sup> novembre 2012, l'EANM est doté d'une capacité d'accueil de 14 places, toutes soumises à une orientation de la maison départementale de l'autonomie (MDA). Ces 14 places sont toutes habilitées à l'aide sociale.

En 2023, l'EANM a réalisé 304 journées de moins que celles prévues au budget (4 950 journées). Aucune entrée ni sortie n'est intervenue au cours de l'année. L'établissement nous informe d'une liste d'attente de 7 personnes.

Population accueillie :

- 9 hommes,
- 6 femmes.

Moyenne d'âge et ancienneté dans l'établissement :

- 68 ans pour les hommes avec une durée de séjour de 10 ans,
- 67 ans pour les femmes avec une durée de séjour de 10 ans.

L'ensemble des résidents est originaire du département.

### 2. Dépenses :

Les écarts entre le budget autorisé et son exécution par section s'expliquent comme suit :

Hébergement	BP 2023	CA 2023	Dépenses refusées	Écart BP / CA	Taux de réalisation
Groupe 1	119 266,14 €	84 348,56 €	0,00 €	- 34 917,58 €	- 29,28 %
Groupe 2	427 355,65 €	462 516,11 €	0,00 €	35 160,46 €	8,23 %
Groupe 3	21 300,31 €	17 385,93 €	0,00 €	- 3 914,38 €	- 18,38 %
Total des dépenses	567 922,10 €	564 250,60 €	0,00 €	- 3 671,50 €	- 0,65 %

Au global, les dépenses constatées s'élèvent à 564 250,60 € pour un budget alloué de 567 922,10 €.

#### Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante

Les dépenses afférentes à l'exploitation courante réalisées représentent - 29,28 % du budget alloué.

En effet, la majorité des postes de dépenses est inférieure au budget prévisionnel du fait d'une activité moins importante que prévue (- 304 journées).

#### Groupe II : Dépenses afférentes au personnel

Les dépenses afférentes au personnel représentent + 8,23 % du budget alloué.

En effet, les revalorisations salariales SEGUR (26 808 €, compensées intégralement par le département), les difficultés de recrutement et le recours à l'intérim ont augmenté les dépenses prévues.

#### Groupe III : Dépenses afférentes à la structure

Les dépenses afférentes à la structure représentent - 18,38 % du budget alloué.

Les dépenses d'entretien et d'assurance ont été moins importantes que celles prévues au budget.

#### Chapitres 63-64 : Personnel

Postes / ETP	BP 2023	CA 2023	Écart
Global	10,75	10,50	- 0,25
Ratio d'encadrement	0,77	0,75	

- Effectifs et répartition proposée :

Postes	BP 2023	CA 2023	Écart
Direction, encadrement	0,40	0,40	0,0
Administration, gestion	1,80	0,00	- 1,80
Services généraux	0,30	3,10	+ 2,80
Restauration	0,00	0,00	0,0
Socio-éducatif	5,00	6,80	+ 1,80
Paramédical	2,00	0,00	- 2,00
Médical	0,10	0,10	0,0
Psychologue	0,10	0,10	0,0
Autres	1,05	0,00	- 1,05

Pour mémoire, 10,75 ETP dont 1,05 ETP de remplacement ont été autorisés pour le fonctionnement de l'EANM en 2023.

Cette année, l'EANM a connu des difficultés de recrutement de professionnels soignants diplômés. Un agent titulaire a été en congé maternité et un autre a démissionné. L'équipe étant non stabilisée, le maintien des recrutements sur ces postes est difficile.

#### L'absentéisme

Pas de données sur l'absentéisme en 2023.

Chapitres 65/66/68

	BP 2023	CA 2023	Dépenses refusées	Écart CA/BP	Evol CA/BP
Compte 655	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	- %
Compte 66	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	- %
Compte 681	3 300,00 €	2 842,14 €	0,00 €	- 457,86 €	- 13,87 %
Total	3 300,00 €	2 842,14 €	0,00 €	- 457,86 €	- 13,87 %

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles s'élèvent à 2 842,14 € (3 300 € autorisés). L'établissement n'a pas transmis de détail.

Les investissements réalisés en 2023 s'élèvent à 1 567,79 € et concernent l'achat d'un ordinateur, de salons de jardin et de l'installation de la Wifi.

**3. Recettes :**

Hébergement	BP 2023	CA 2023	Écart BP / CA	Taux de réalisation
Groupe 1	546 922,10 €	589 417,90 €	42 495,80 €	7,77 %
Groupe 2	12 500,00 €	14 912,13 €	2 412,13 €	19,30 %
Groupe 3	8 500,00 €	9 162,18 €	662,18 €	7,79 %
Total des recettes	567 922,10 €	613 492,21 €	45 570,11 €	8,02 %

Pour mémoire, la notification des ressources pour l'exercice 2023 s'est élevée à 546 922,10 €.

Les recettes de tarification (groupe 1) sont supérieures à celles prévues au budget. En effet, cet écart correspond en majeure partie au versement de 26 808 € du conseil départemental relatif aux compensations des revalorisations salariales SEGUR, non intégrées à la tarification 2023 ainsi qu'à la hausse du prix de journée.

Au groupe 2, les recettes complémentaires sont supérieures au budget (+ 3 074,31 €). En effet, les remboursements de personnel sont supérieurs à la prévision de + 2 412,13 €.

La reprise de provision de 7 800 € (non reconductible) au titre des loyers ainsi que la quote part de subvention à hauteur de 651,66 € sont bien constatées, comme cela était prévu au budget.

**4. Dépenses refusées :**

Après étude du compte administratif, il n'est pas relevé de dépenses refusées au titre de l'exercice 2023.

## 5. Affectation des résultats :

L'article R314-234 du CASF indique les modalités et les règles d'affectation du résultat par le gestionnaire.

- L'excédent d'exploitation est affecté :
  - En priorité, à l'apurement des déficits antérieurs de ce compte de résultat ;
  - A un compte de report à nouveau ;
  - Au financement de mesures d'investissement ;
  - A un compte de réserve de compensation ;
  - A un compte de réserve de trésorerie, dans la limite du BFR, tel que défini au III de l'article R314-48 ;
  - A un compte d'excédent affecté à la compensation des charges d'amortissement des équipements, agencements et installations de mise aux normes de sécurité.
- Le déficit de chacun des comptes de résultat est :
  - Couvert en priorité par le compte de report à nouveau excédentaire de ce compte de résultat ;
  - Puis, le cas échéant, couvert par la reprise de la réserve de compensation de ce compte de résultat ;
  - Pour le surplus éventuel, affecté à un compte de report à nouveau déficitaire de ce compte de résultat.

résultat 2023	
Dépenses	564 250,60 €
Recettes	613 492,21 €
<b>Résultat propre</b>	<b>49 241,61 €</b>
report à nouveau 2022	33 323,90 €
<b>Résultat administratif à affecter</b>	<b>82 565,51 €</b>

Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	120 ou 129	Compte	Total
		Excédent	49 241,61 €
		Déficit	

### Reports à nouveau des exercices antérieurs (1)

Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs	110 Report à nouveau (solde créditeur)	33 323,90 €
	111 Excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reconductibles	0,00 €
	119 Report à nouveau (solde débiteur)	€

### RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)

	<b>Résultat administratif</b>		<b>82 565,51 €</b>
--	-------------------------------	--	--------------------

## Affectation du résultat administratif

<b>Affectations en report à nouveau</b>	110 Report à nouveau (solde créditeur)	82 565,51 €
	111 Excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reconductibles	0,00 €
	119 Report à nouveau (solde débiteur)	0,00 €
	Dépenses provisionnées pour CP (115922)	0,00 €
	1161 <sup>(2)</sup> Amortissements comptables excédentaires différés	0,00 €
	1163 <sup>(2)(3)</sup> Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R 314-45	0,00 €
<b>Affectation en réserves</b>	10682 Excédents affectés à l'investissement	0,00 €
	10685 Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)	0,00 €
	10686 <sup>(4)</sup> Réserves de compensation des déficits	0,00 €
	10687 Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement	0,00 €

(1) Notamment, en application des articles R. 314-106 (dotations globales de financement) et R. 314-113 (prix de journée) du CASF

(2) Mouvements débiteurs (précédés du signe "+") - correspondant aux augmentations sur l'exercice des dépenses non opposables aux tiers financeurs) et créditeurs (correspondant aux diminutions sur l'exercice des dépenses non opposables aux tiers financeurs) - Compte 116 : Dépenses non opposables aux tiers financeurs (affectation en report à nouveau de charges dont la prise en compte est différée)

(3) Dont provisions pour congés à payer et charges sociales et fiscales afférentes relevant de l'article R. 314-26 du CASF (9°)

(4) Précédé du signe "+" en cas de reprise sur ces réserves

L'établissement propose d'affecter le résultat excédentaire d'un montant de 82 565,51 € en report à nouveau N+1.

Le conseil départemental est en accord avec cette proposition.

Pour mémoire, la réserve de compensation des déficits d'exploitation s'élève à 79 420,90 € et la réserve de compensation des charges d'amortissement à 20 000 €.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes salutations très distinguées.

La directrice adjointe  
 de la maison départementale de l'autonomie,



Stéphanie Pasquès

Le chargé de tarification,



Virginie Caqueret-Griseau